

## Auto iDeal ChIP-seq Kit for Histones x24/x100

C01010057/C01010171

### Page de garde

Date d'établissement: 26.10.2021

#### Liste de nomenclature

| Nom de la substance                         | Identificateur | Nombre de pièces | Classification selon SGH                        | Pictogrammes                                                                          | Page      |
|---------------------------------------------|----------------|------------------|-------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| Protease Inhibitor Mix                      |                | 1                |                                                 |                                                                                       | 3 – 11    |
| 5% BSA                                      |                | 1                |                                                 |                                                                                       | 12 – 19   |
| rabbit IgG                                  |                | 1                |                                                 |                                                                                       | 20 – 28   |
| H3K4me3 Antibody - ChIP-seq Grade           |                | 1                |                                                 |                                                                                       | 29 – 39   |
| ChIP-seq grade GAPDH TSS primer pair        |                | 1                |                                                 |                                                                                       | 40 – 47   |
| ChIP-seq grade Myoglobin exon 2 primer pair |                | 1                |                                                 |                                                                                       | 48 – 55   |
| carrier                                     |                | 1                |                                                 |                                                                                       | 56 – 63   |
| Glycine                                     |                | 1                |                                                 |                                                                                       | 64 – 71   |
| Shearing Buffer iS1                         |                | 1                |                                                 |                                                                                       | 72 – 80   |
| DiaMag protein A-coated magnetic beads      |                | 1                |                                                 |                                                                                       | 81 – 88   |
| wash buffer iW1                             |                | 1                | Eye Irrit. 2 / H319<br>Aquatic Chronic 3 / H412 |  | 89 – 97   |
| Wash buffer iW2                             |                | 1                | Eye Irrit. 2 / H319<br>Aquatic Chronic 3 / H412 |  | 98 – 106  |
| Wash buffer iW3                             |                | 1                |                                                 |                                                                                       | 107 – 116 |
| Wash buffer iW4                             |                | 1                |                                                 |                                                                                       | 117 – 124 |
| ChIP-seq grade water                        |                | 1                |                                                 |                                                                                       | 125 – 132 |
| elution buffer iE2                          |                | 1                |                                                 |                                                                                       | 133 – 140 |
| lysis buffer iL1                            |                | 1                | Aquatic Chronic 3 / H412                        |                                                                                       | 141 – 150 |
| Lysis Buffer iL2                            |                | 1                |                                                 |                                                                                       | 151 – 158 |
| Wash buffer 1 w/o isopropanol               |                | 1                |                                                 |                                                                                       | 159 – 166 |
| wash buffer 2 w/o isopropanol               |                | 1                |                                                 |                                                                                       | 167 – 174 |
| Buffer C                                    |                | 1                |                                                 |                                                                                       | 175 – 182 |

## Auto iDeal ChIP-seq Kit for Histones x24/x100

**C01010057/C01010171**

### Page de garde

Date d'établissement: 26.10.2021

| Nom de la substance | Identificateur | Nombre de pièces | Classification selon SGH                      | Pictogrammes                                                                        | Page      |
|---------------------|----------------|------------------|-----------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| IPure beads         |                | 1                |                                               |                                                                                     | 183 – 190 |
| Elution Buffer iE1  |                | 1                |                                               |                                                                                     | 191 – 199 |
| 5x ChIP Buffer iC1  |                | 1                | Eye Dam. 1 / H318<br>Aquatic Chronic 2 / H411 |  | 200 – 210 |

**Protease Inhibitor Mix**

numéro de la version: GHS 2.0  
remplace la version de: 23.12.2019 (GHS 1)

révision: 28.02.2020

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1 identificateur de produit**

marque commerciale

**Protease Inhibitor Mix**

numéro d'enregistrement (REACH)

non pertinent (mélange)

code(s) de produit(s)

C12010010/C12010011/C12010012

**1.2 utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

utilisations identifiées pertinentes

réservé à la recherche, non destiné à des procédures diagnostiques ou thérapeutiques.

**1.3 renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Diagenode SA  
LIEGE SCIENCE PARK Rue du Bois Saint-Jean, 3  
4102 Seraing  
Belgique

téléphone: +32 4 364 20 50  
e-mail: info@diagenode.com

**1.4 numéro d'appel d'urgence**

service d'information d'urgence

+32 4 364 20 50  
ce numéro de téléphone est uniquement disponible  
aux heures de bureau suivantes: lun. au ven. 09:00 à  
17:00 h

| centre antipoison |                                                      |             |
|-------------------|------------------------------------------------------|-------------|
| pays              | nom                                                  | téléphone   |
| Belgique          | Belgisch antigif centrum<br>Centre antipoisons Belge | 070 245 245 |

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1 classification de la substance ou du mélange**

classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

**2.2 éléments d'étiquetage**

étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

non requis

**2.3 autres dangers**

résultats des évaluations PBT et vPvB

ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

## Protease Inhibitor Mix

numéro de la version: GHS 2.0  
remplace la version de: 23.12.2019 (GHS 1)

révision: 28.02.2020

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1 substances

non pertinent (mélange)

#### 3.2 mélanges

description du mélange

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 description des premiers secours

notes générales

ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. éloigner la victime de la zone de danger. tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. en cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. en cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

après inhalation

en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. fournir de l'air frais.

après contact cutané

laver abondamment à l'eau et au savon.

après contact oculaire

enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

après ingestion

rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

#### 4.2 principaux symptômes et effets, aigus et différés

jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

#### 4.3 indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 moyens d'extinction

moyens d'extinction appropriés

l'eau pulvérisée, poudre BC, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau à pleine puissance

#### 5.2 dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

produits de combustion dangereux

monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

#### 5.3 conseils aux pompiers

en cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

## Protease Inhibitor Mix

numéro de la version: GHS 2.0  
remplace la version de: 23.12.2019 (GHS 1)

révision: 28.02.2020

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

pour les non-secouristes  
mettre les personnes à l'abri.

pour les secouristes  
porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

#### 6.2 précautions pour la protection de l'environnement

éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé.

#### 6.3 méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

conseils concernant le confinement d'un déversement  
couverture des égouts

conseils concernant le nettoyage d'un déversement  
essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison). recueillir le produit répandu: sciure de bois, kieselguhr (diatomite), sable, liant universel

méthodes de confinement  
utilisation des matériaux adsorbants.

toute autre information concernant les déversements et les dispersions  
placer dans un récipient approprié pour l'élimination. aérer la zone touchée.

#### 6.4 référence à d'autres rubriques

produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. équipement de protection individuel: voir rubrique 8. matières incompatibles: voir rubrique 10. considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 précautions à prendre pour une manipulation sans danger

recommandations

- mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières  
utilisation d'une ventilation locale et générale. utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

lavez les mains après chaque utilisation. ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

#### 7.2 conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### 7.3 utilisation(s) finale(s) particulière(s)

voir rubrique 16 pour une vue d'ensemble générale.

## Protease Inhibitor Mix

numéro de la version: GHS 2.0  
remplace la version de: 23.12.2019 (GHS 1)

révision: 28.02.2020

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 paramètres de contrôle

cette information n'est pas disponible.

#### 8.2 contrôles de l'exposition

contrôles techniques appropriés

ventilation générale.

mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

protection des yeux/du visage

porter un appareil de protection des yeux/du visage.

protection de la peau

- protection des mains

porter des gants appropriés. un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. en cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

- mesures de protection diverse

faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. se laver les mains soigneusement après manipulation.

protection respiratoire

lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

##### aspect

|               |          |
|---------------|----------|
| état physique | liquide  |
| couleur       | incolore |
| odeur         | inodore  |

##### autres paramètres de sécurité

|                                                       |                         |
|-------------------------------------------------------|-------------------------|
| (valeur de) pH                                        | non déterminé           |
| point de fusion/point de congélation                  | non déterminé           |
| point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | non déterminé           |
| point d'éclair                                        | non déterminé           |
| taux d'évaporation                                    | non déterminé           |
| inflammabilité (solide, gaz)                          | non pertinent, (fluide) |

## Protease Inhibitor Mix

numéro de la version: GHS 2.0  
remplace la version de: 23.12.2019 (GHS 1)

révision: 28.02.2020

|                       |                                                              |
|-----------------------|--------------------------------------------------------------|
| limites d'explosivité | non déterminé                                                |
| pression de vapeur    | non déterminé                                                |
| densité               | non déterminé                                                |
| densité de vapeur     | cette information n'est pas disponible                       |
| densité relative      | des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles |
| solubilité(s)         | non déterminé                                                |

coefficient de partage

|                                   |                                        |
|-----------------------------------|----------------------------------------|
| - n-octanol/eau (log KOW)         | cette information n'est pas disponible |
| température d'auto-inflammabilité | non déterminé                          |
| viscosité                         | non déterminé                          |
| propriétés explosives             | aucune                                 |
| propriétés comburantes            | aucune                                 |

9.2

|                            |                                           |
|----------------------------|-------------------------------------------|
| <b>autres informations</b> | il n'y a aucune information additionnelle |
|----------------------------|-------------------------------------------|

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 réactivité

concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles".

#### 10.2 stabilité chimique

le matériau est stable dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation, en ce qui concerne la température et la pression.

#### 10.3 possibilité de réactions dangereuses

pas de réactions dangereuses connues.

#### 10.4 conditions à éviter

il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être évitée.

#### 10.5 matières incompatibles

comburants

#### 10.6 produits de décomposition dangereux

les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

## Protease Inhibitor Mix

numéro de la version: GHS 2.0  
remplace la version de: 23.12.2019 (GHS 1)

révision: 28.02.2020

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 informations sur les effets toxicologiques

il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

procédure de classification

la classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

#### classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)

ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

toxicité aiguë

n'est pas classé comme toxicité aiguë.

corrosion/irritation cutanée

n'est pas classé comme corrosif ou irritant pour la peau.

lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

n'est pas classé comme causant des lésions graves aux yeux ou comme irritant pour les yeux.

sensibilisation respiratoire ou cutanée

n'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

mutagénicité sur cellules germinales

n'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

cancérogénicité

n'est pas classé comme cancérogène.

toxicité pour la reproduction

n'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

n'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

n'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

danger en cas d'aspiration

n'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 toxicité

n'est pas classé comme dangereux pour le milieu aquatique.

#### 12.2 persistance et dégradabilité

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.3 potentiel de bioaccumulation

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.4 mobilité dans le sol

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.5 résultats des évaluations PBT et vPvB

des données ne sont pas disponibles.



## Protease Inhibitor Mix

numéro de la version: GHS 2.0  
remplace la version de: 23.12.2019 (GHS 1)

révision: 28.02.2020

### 12.6 autres effets néfastes

des données ne sont pas disponibles.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 méthodes de traitement des déchets

informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

ne pas jeter les résidus à l'égout. éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

traitement des déchets des conteneurs/emballages

des emballages complètement vides peuvent être recyclés. manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

#### remarques

veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- |             |                                                                                               |                                                                                                       |
|-------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>14.1</b> | <b>numéro ONU</b>                                                                             | non soumis aux règlements sur le transport                                                            |
| <b>14.2</b> | <b>désignation officielle de transport de l'ONU</b>                                           | non pertinent                                                                                         |
| <b>14.3</b> | <b>classe(s) de danger pour le transport</b>                                                  | aucune                                                                                                |
| <b>14.4</b> | <b>groupe d'emballage</b>                                                                     | n'est pas affecté à un groupe d'emballage                                                             |
| <b>14.5</b> | <b>dangers pour l'environnement</b>                                                           | pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses |
| <b>14.6</b> | <b>précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>                                  | il n'y a aucune information additionnelle.                                                            |
| <b>14.7</b> | <b>transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC</b> | le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.                                                   |

### Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

#### **transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN)**

non soumis à l'ADR, au RID et à l'ADN.

#### **Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)**

non soumis à l'IMDG.

#### **organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR)**

non soumis à l'OACI-IATA.

## Protease Inhibitor Mix

numéro de la version: GHS 2.0  
remplace la version de: 23.12.2019 (GHS 1)

révision: 28.02.2020

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.2 évaluation de la sécurité chimique

des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### indication des modifications (fiche révisée de données de sécurité)

| rubrique | inscription ancienne (texte/valeur)                                                                                                      | inscription courante (texte/valeur)                                                                                                      | pertinente pour la sécurité |
|----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|
| 1.1      | marque commerciale:<br>protease inhibitor cocktail                                                                                       | marque commerciale:<br>Protease Inhibitor Mix                                                                                            | oui                         |
| 1.1      | code(s) de produit(s):<br>C12010011                                                                                                      | code(s) de produit(s):<br>C12010010/C12010011/C12010012                                                                                  | oui                         |
| 14.3     | classe(s) de danger pour le transport:<br>pas attribué                                                                                   | classe(s) de danger pour le transport:<br>aucune                                                                                         | oui                         |
| 14.4     | groupe d'emballage:<br>pas attribué                                                                                                      | groupe d'emballage:<br>n'est pas affecté à un groupe d'emballage                                                                         | oui                         |
| 14.7     | accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN)                |                                                                                                                                          | oui                         |
| 14.7     | numéro d'identification:<br>9003                                                                                                         |                                                                                                                                          | oui                         |
| 14.7     | désignation officielle:<br>MATIERES DONT LE POINT D'ECLAIR EST SUPERIEUR A 60 °C MAIS INFERIEUR OU EGAL A 100 °C                         |                                                                                                                                          | oui                         |
| 14.7     | classe:<br>9                                                                                                                             |                                                                                                                                          | oui                         |
| 14.7     | nombre de cônes/feux bleus:<br>0                                                                                                         |                                                                                                                                          | oui                         |
| 14.7     | transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN):<br>non soumis à l'ADR. non soumis au RID. | transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN):<br>non soumis à l'ADR, au RID et à l'ADN. | oui                         |

#### abréviations et acronymes

| abr.     | description des abréviations utilisées                                                                                                                            |
|----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ADN      | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures                                               |
| ADR      | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route                                                                         |
| CLP      | Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges |
| DGR      | Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)                                                           |
| IATA     | Association Internationale du Transport Aérien                                                                                                                    |
| IATA/DGR | Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)               |

## Protease Inhibitor Mix

numéro de la version: GHS 2.0  
remplace la version de: 23.12.2019 (GHS 1)

révision: 28.02.2020

| abr.   | description des abréviations utilisées                                                                                                                  |
|--------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| IMDG   | International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)                                                  |
| MARPOL | La convention internationale concernant la pollution de la mer (abrev. de "Marine Pollutant")                                                           |
| OACI   | Organisation de l'Aviation Civile Internationale                                                                                                        |
| PBT    | Persistant, Bioaccumulable et Toxique                                                                                                                   |
| REACH  | Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques) |
| RID    | Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses                                                                |
| SGH    | "Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies                               |
| vPvB   | Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)                                                                       |

### principales références bibliographiques et sources de données

Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2015/830/UE.

transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

### procédure de classification

propriétés physiques et chimiques: la classification est fondée sur un mélange testé.

dangers pour la santé, dangers pour l'environnement: la classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

### clause de non-responsabilité

ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.

**5% BSA**

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1 identificateur de produit**

marque commerciale

**5% BSA**

numéro d'enregistrement (REACH)

non pertinent (mélange)

**1.2 utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

utilisations identifiées pertinentes

réservé à la recherche, non destiné à des procédures diagnostiques ou thérapeutiques.

**1.3 renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Diagenode SA  
LIEGE SCIENCE PARK Rue du Bois Saint-Jean, 3  
4102 Seraing  
Belgique

téléphone: +32 4 364 20 50  
e-mail: info@diagenode.com

**1.4 numéro d'appel d'urgence**

service d'information d'urgence

+32 4 364 20 50  
ce numéro de téléphone est uniquement disponible  
aux heures de bureau suivantes: lun. au ven. 09:00 à  
17:00 h

| centre antipoison |                                                      |             |
|-------------------|------------------------------------------------------|-------------|
| pays              | nom                                                  | téléphone   |
| Belgique          | Belgisch antigif centrum<br>Centre antipoisons Belge | 070 245 245 |

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1 classification de la substance ou du mélange**

classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

**2.2 éléments d'étiquetage**

étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

non requis

**2.3 autres dangers**

résultats des évaluations PBT et vPvB

ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

## 5% BSA

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1 substances

non pertinent (mélange)

#### 3.2 mélanges

description du mélange

Ce mélange ne contient aucun produit potentiellement dangereux.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 description des premiers secours

notes générales

ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. éloigner la victime de la zone de danger. tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. en cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. en cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

après inhalation

en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. fournir de l'air frais.

après contact cutané

laver abondamment à l'eau et au savon.

après contact oculaire

enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

après ingestion

rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

#### 4.2 principaux symptômes et effets, aigus et différés

jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

#### 4.3 indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 moyens d'extinction

moyens d'extinction appropriés

l'eau pulvérisée, poudre BC, dioxyde de carbone (CO2)

moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau à pleine puissance

#### 5.2 dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

produits de combustion dangereux

monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO2)

#### 5.3 conseils aux pompiers

en cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

## 5% BSA

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

pour les non-secouristes

mettre les personnes à l'abri.

pour les secouristes

porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

#### 6.2 précautions pour la protection de l'environnement

éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. retenir et éliminer l'eau de lavage contaminée.

#### 6.3 méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

conseils concernant le confinement d'un déversement

couverture des égouts

conseils concernant le nettoyage d'un déversement

essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison). recueillir le produit répandu: sciure de bois, kieselguhr (diatomite), sable, liant universel

méthodes de confinement

utilisation des matériaux adsorbants.

toute autre information concernant les déversements et les dispersions

placer dans un récipient approprié pour l'élimination. aérer la zone touchée.

#### 6.4 référence à d'autres rubriques

produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. équipement de protection individuel: voir rubrique 8. matières incompatibles: voir rubrique 10. considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 précautions à prendre pour une manipulation sans danger

recommandations

- mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

utilisation d'une ventilation locale et générale. utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

lavez les mains après chaque utilisation. ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

#### 7.2 conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

maîtriser les effets

protéger contre l'exposition externe tel(s) que

gel

#### 7.3 utilisation(s) finale(s) particulière(s)

voir rubrique 16 pour une vue d'ensemble générale.

## 5% BSA

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 paramètres de contrôle

cette information n'est pas disponible.

#### 8.2 contrôles de l'exposition

contrôles techniques appropriés

ventilation générale.

mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

protection des yeux/du visage

porter un appareil de protection des yeux/du visage.

protection de la peau

- protection des mains

porter des gants appropriés. un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. en cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

- mesures de protection diverse

faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. se laver les mains soigneusement après manipulation.

protection respiratoire

lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

##### aspect

|               |                  |
|---------------|------------------|
| état physique | liquide          |
| couleur       | jaune blanchâtre |
| odeur         | inodore          |

##### autres paramètres de sécurité

|                                                       |                         |
|-------------------------------------------------------|-------------------------|
| (valeur de) pH                                        | non déterminé           |
| point de fusion/point de congélation                  | non déterminé           |
| point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | non déterminé           |
| point d'éclair                                        | non déterminé           |
| taux d'évaporation                                    | non déterminé           |
| inflammabilité (solide, gaz)                          | non pertinent, (fluide) |

## 5% BSA

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

|                       |                                                              |
|-----------------------|--------------------------------------------------------------|
| limites d'explosivité | non déterminé                                                |
| pression de vapeur    | non déterminé                                                |
| densité               | non déterminé                                                |
| densité de vapeur     | cette information n'est pas disponible                       |
| densité relative      | des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles |
| solubilité(s)         | non déterminé                                                |

coefficient de partage

|                                   |                                        |
|-----------------------------------|----------------------------------------|
| - n-octanol/eau (log KOW)         | cette information n'est pas disponible |
| température d'auto-inflammabilité | non déterminé                          |
| viscosité                         | non déterminé                          |
| propriétés explosives             | aucune                                 |
| propriétés comburantes            | aucune                                 |

**9.2 autres informations** il n'y a aucune information additionnelle

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 réactivité

concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles".

#### 10.2 stabilité chimique

le matériau est stable dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation, en ce qui concerne la température et la pression.

#### 10.3 possibilité de réactions dangereuses

pas de réactions dangereuses connues.

#### 10.4 conditions à éviter

il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être évitée.

#### 10.5 matières incompatibles

comburants

#### 10.6 produits de décomposition dangereux

les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.



## 5% BSA

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### **11.1 informations sur les effets toxicologiques**

il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

procédure de classification

la classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

#### **classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)**

ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

toxicité aiguë

n'est pas classé comme toxicité aiguë.

corrosion/irritation cutanée

n'est pas classé comme corrosif ou irritant pour la peau.

lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

n'est pas classé comme causant des lésions graves aux yeux ou comme irritant pour les yeux.

sensibilisation respiratoire ou cutanée

n'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

mutagénicité sur cellules germinales

n'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

cancérogénicité

n'est pas classé comme cancérogène.

toxicité pour la reproduction

n'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

n'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

n'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

danger en cas d'aspiration

n'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### **12.1 toxicité**

n'est pas classé comme dangereux pour le milieu aquatique.

#### **12.2 persistance et dégradabilité**

des données ne sont pas disponibles.

#### **12.3 potentiel de bioaccumulation**

des données ne sont pas disponibles.

#### **12.4 mobilité dans le sol**

des données ne sont pas disponibles.

#### **12.5 résultats des évaluations PBT et vPvB**

des données ne sont pas disponibles.

## 5% BSA

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### 12.6 autres effets néfastes

des données ne sont pas disponibles.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 méthodes de traitement des déchets

informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

ne pas jeter les résidus à l'égout. éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

traitement des déchets des conteneurs/emballages

des emballages complètement vides peuvent être recyclés. manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

#### remarques

veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- |             |                                                                                               |                                                                                                       |
|-------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>14.1</b> | <b>numéro ONU</b>                                                                             | non soumis aux règlements sur le transport                                                            |
| <b>14.2</b> | <b>désignation officielle de transport de l'ONU</b>                                           | non pertinent                                                                                         |
| <b>14.3</b> | <b>classe(s) de danger pour le transport</b>                                                  | aucune                                                                                                |
| <b>14.4</b> | <b>groupe d'emballage</b>                                                                     | n'est pas affecté à un groupe d'emballage                                                             |
| <b>14.5</b> | <b>dangers pour l'environnement</b>                                                           | pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses |
| <b>14.6</b> | <b>précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>                                  | il n'y a aucune information additionnelle.                                                            |
| <b>14.7</b> | <b>transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC</b> | le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.                                                   |

### Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

#### **transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN)**

non soumis à l'ADR, au RID et à l'ADN.

#### **Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)**

non soumis à l'IMDG.

#### **organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR)**

non soumis à l'OACI-IATA.

## 5% BSA

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

**15.1 réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**15.2 évaluation de la sécurité chimique**

des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### abréviations et acronymes

| abr.     | description des abréviations utilisées                                                                                                                            |
|----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ADN      | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures                                               |
| ADR      | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route                                                                         |
| CLP      | Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges |
| DGR      | Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)                                                           |
| IATA     | Association Internationale du Transport Aérien                                                                                                                    |
| IATA/DGR | Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)               |
| IMDG     | International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)                                                            |
| MARPOL   | La convention internationale concernant la pollution de la mer (abrev. de "Marine Pollutant")                                                                     |
| OACI     | Organisation de l'Aviation Civile Internationale                                                                                                                  |
| PBT      | Persistant, Bioaccumulable et Toxique                                                                                                                             |
| REACH    | Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)           |
| RID      | Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses                                                                          |
| SGH      | "Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies                                         |
| vPvB     | Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)                                                                                 |

#### principales références bibliographiques et sources de données

Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2015/830/UE.

transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

#### procédure de classification

propriétés physiques et chimiques: la classification est fondée sur un mélange testé.

dangers pour la santé, dangers pour l'environnement: la classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

#### clause de non-responsabilité

ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.

## rabbit IgG

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 identificateur de produit

|                                 |                         |
|---------------------------------|-------------------------|
| marque commerciale              | <b>rabbit IgG</b>       |
| numéro d'enregistrement (REACH) | non pertinent (mélange) |
| code(s) de produit(s)           | C15410206               |

#### 1.2 utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

|                                      |                                                                                       |
|--------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| utilisations identifiées pertinentes | réservé à la recherche, non destiné à des procédures diagnostiques ou thérapeutiques. |
|--------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|

#### 1.3 renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Diagenode SA  
LIEGE SCIENCE PARK Rue du Bois Saint-Jean, 3  
4102 Seraing  
Belgique

téléphone: +32 4 364 20 50  
e-mail: info@diagenode.com

#### 1.4 numéro d'appel d'urgence

|                                 |                                                                                                                                        |
|---------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| service d'information d'urgence | +32 4 364 20 50<br>ce numéro de téléphone est uniquement disponible<br>aux heures de bureau suivantes: lun. au ven. 09:00 à<br>17:00 h |
|---------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

| centre antipoison |                                                      |             |
|-------------------|------------------------------------------------------|-------------|
| pays              | nom                                                  | téléphone   |
| Belgique          | Belgisch antigif centrum<br>Centre antipoisons Belge | 070 245 245 |

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 classification de la substance ou du mélange

classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)  
ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

#### 2.2 éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)  
non requis

#### 2.3 autres dangers

résultats des évaluations PBT et vPvB  
ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

## **rabbit IgG**

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### **3.1 substances**

non pertinent (mélange)

#### **3.2 mélanges**

description du mélange

Ce mélange ne contient aucun produit potentiellement dangereux.

Il contient 0,02% d'azide de sodium comme conservateur.

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### **4.1 description des premiers secours**

notes générales

ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. éloigner la victime de la zone de danger. tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. en cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. en cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

après inhalation

en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. fournir de l'air frais.

après contact cutané

laver abondamment à l'eau et au savon.

après contact oculaire

enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

après ingestion

rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

#### **4.2 principaux symptômes et effets, aigus et différés**

jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

#### **4.3 indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

aucune

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1 moyens d'extinction**

moyens d'extinction appropriés

l'eau pulvérisée, poudre BC, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau à pleine puissance

#### **5.2 dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

produits de combustion dangereux

oxydes azotés (NO<sub>x</sub>)

#### **5.3 conseils aux pompiers**

en cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

## **rabbit IgG**

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1 précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

pour les non-secouristes

mettre les personnes à l'abri.

pour les secouristes

porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

#### **6.2 précautions pour la protection de l'environnement**

éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé.

#### **6.3 méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

conseils concernant le confinement d'un déversement

couverture des égouts

conseils concernant le nettoyage d'un déversement

essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison). recueillir le produit répandu: sciure de bois, kieselguhr (diatomite), sable, liant universel

méthodes de confinement

utilisation des matériaux adsorbants.

toute autre information concernant les déversements et les dispersions

placer dans un récipient approprié pour l'élimination. aérer la zone touchée.

#### **6.4 référence à d'autres rubriques**

produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. équipement de protection individuel: voir rubrique 8. matières incompatibles: voir rubrique 10. considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### **7.1 précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

recommandations

- mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

utilisation d'une ventilation locale et générale. utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

lavez les mains après chaque utilisation. ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

#### **7.2 conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

maîtriser les effets

protéger contre l'exposition externe tel(s) que

gel

#### **7.3 utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

voir rubrique 16 pour une vue d'ensemble générale.

## rabbit IgG

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 paramètres de contrôle

| valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail) |                |         |                          |              |                |               |                 |             |                |              |                        |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|---------|--------------------------|--------------|----------------|---------------|-----------------|-------------|----------------|--------------|------------------------|
| pays                                                                                       | nom de l'agent | No CAS  | identi-<br>fica-<br>teur | VME<br>[ppm] | VME<br>[mg/m³] | VLCT<br>[ppm] | VLCT<br>[mg/m³] | VP<br>[ppm] | VP [mg/<br>m³] | men-<br>tion | source                 |
| BE                                                                                         | sucrose        | 57-50-1 | VL/VCD                   |              | 10             |               |                 |             |                |              | Moni-<br>teur<br>Belge |

mention

VLCT

valeur limite court terme (limite d'exposition à court terme): valeur limite au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition et qui se rapporte à une période de quinze minutes (sauf indication contraire)

VME

valeur limite de moyenne d'exposition (limite d'exposition à long terme): mesuré ou calculé par rapport à une période de référence de huit heures, moyenne pondérée dans le temps (sauf indication contraire)

VP

valeur plafond au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition (ceiling value)

#### 8.2 contrôles de l'exposition

contrôles techniques appropriés

ventilation générale.

mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

protection des yeux/du visage

porter un appareil de protection des yeux/du visage.

protection de la peau

- protection des mains

porter des gants appropriés. un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. en cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

- mesures de protection diverse

faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. se laver les mains soigneusement après manipulation.

protection respiratoire

lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

aspect

|               |          |
|---------------|----------|
| état physique | liquide  |
| couleur       | incolore |
| odeur         | inodore  |

## rabbit IgG

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### autres paramètres de sécurité

|                                                       |                                                              |
|-------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|
| (valeur de) pH                                        | non déterminé                                                |
| point de fusion/point de congélation                  | non déterminé                                                |
| point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | non déterminé                                                |
| point d'éclair                                        | non déterminé                                                |
| taux d'évaporation                                    | non déterminé                                                |
| inflammabilité (solide, gaz)                          | non pertinent, (fluide)                                      |
| limites d'explosivité                                 | non déterminé                                                |
| pression de vapeur                                    | non déterminé                                                |
| densité                                               | non déterminé                                                |
| densité de vapeur                                     | cette information n'est pas disponible                       |
| densité relative                                      | des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles |
| solubilité(s)                                         | non déterminé                                                |

### coefficient de partage

|                                   |                                        |
|-----------------------------------|----------------------------------------|
| - n-octanol/eau (log KOW)         | cette information n'est pas disponible |
| température d'auto-inflammabilité | non déterminé                          |
| viscosité                         | non déterminé                          |
| propriétés explosives             | aucune                                 |
| propriétés comburantes            | aucune                                 |

9.2

|                            |                                           |
|----------------------------|-------------------------------------------|
| <b>autres informations</b> | il n'y a aucune information additionnelle |
|----------------------------|-------------------------------------------|

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 réactivité

concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles".

### 10.2 stabilité chimique

le matériau est stable dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation, en ce qui concerne la température et la pression.

### 10.3 possibilité de réactions dangereuses

pas de réactions dangereuses connues.

### 10.4 conditions à éviter

il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être évitée.



## **rabbit IgG**

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### **10.5 matières incompatibles**

il n'y a aucune information additionnelle.

### **10.6 produits de décomposition dangereux**

les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### **11.1 informations sur les effets toxicologiques**

il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

procédure de classification

la classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

#### **classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)**

ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

toxicité aiguë

n'est pas classé comme toxicité aiguë.

corrosion/irritation cutanée

n'est pas classé comme corrosif ou irritant pour la peau.

lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

n'est pas classé comme causant des lésions graves aux yeux ou comme irritant pour les yeux.

sensibilisation respiratoire ou cutanée

n'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

mutagénicité sur cellules germinales

n'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

cancérogénicité

n'est pas classé comme cancérogène.

toxicité pour la reproduction

n'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

n'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

n'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

danger en cas d'aspiration

n'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### **12.1 toxicité**

n'est pas classé comme dangereux pour le milieu aquatique.

### **12.2 persistance et dégradabilité**

des données ne sont pas disponibles.

### **12.3 potentiel de bioaccumulation**

des données ne sont pas disponibles.

## **rabbit IgG**

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### **12.4 mobilité dans le sol**

des données ne sont pas disponibles.

### **12.5 résultats des évaluations PBT et vPvB**

des données ne sont pas disponibles.

### **12.6 autres effets néfastes**

des données ne sont pas disponibles.

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

### **13.1 méthodes de traitement des déchets**

informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

ne pas jeter les résidus à l'égout. éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

traitement des déchets des conteneurs/emballages

des emballages complètement vides peuvent être recyclés. manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

#### **remarques**

veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

- |                                                                                                    |                                                                                                       |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>14.1 numéro ONU</b>                                                                             | non soumis aux règlements sur le transport                                                            |
| <b>14.2 désignation officielle de transport de l'ONU</b>                                           | non pertinent                                                                                         |
| <b>14.3 classe(s) de danger pour le transport</b>                                                  | aucune                                                                                                |
| <b>14.4 groupe d'emballage</b>                                                                     | n'est pas affecté à un groupe d'emballage                                                             |
| <b>14.5 dangers pour l'environnement</b>                                                           | pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses |
| <b>14.6 précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>                                  | il n'y a aucune information additionnelle.                                                            |
| <b>14.7 transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC</b> | le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.                                                   |

### **Informations pour chacun des règlements types des Nations unies**

#### **transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN)**

non soumis à l'ADR, au RID et à l'ADN.

#### **Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)**

non soumis à l'IMDG.

#### **organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR)**

non soumis à l'OACI-IATA.

## rabbit IgG

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

**15.1 réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**15.2 évaluation de la sécurité chimique**

des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### abréviations et acronymes

| abr.           | description des abréviations utilisées                                                                                                                                                             |
|----------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ADN            | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures                                                                                |
| ADR            | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route                                                                                                          |
| CAS            | Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique)                                      |
| CLP            | Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges                                  |
| DGR            | Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)                                                                                            |
| IATA           | Association Internationale du Transport Aérien                                                                                                                                                     |
| IATA/DGR       | Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)                                                |
| IMDG           | International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)                                                                                             |
| MARPOL         | La convention internationale concernant la pollution de la mer (abrev. de "Marine Pollutant")                                                                                                      |
| Moniteur Belge | Arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 11 mars 2002 relatif à la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail |
| OACI           | Organisation de l'Aviation Civile Internationale                                                                                                                                                   |
| PBT            | Persistant, Bioaccumulable et Toxique                                                                                                                                                              |
| ppm            | Parties par million                                                                                                                                                                                |
| REACH          | Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)                                            |
| RID            | Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses                                                                                                           |
| SGH            | "Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies                                                                          |
| VLCT           | Valeur limite court terme                                                                                                                                                                          |
| VME            | Valeur limite de moyenne d'exposition                                                                                                                                                              |
| VP             | Valeur plafond                                                                                                                                                                                     |
| vPvB           | Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)                                                                                                                  |

#### principales références bibliographiques et sources de données

Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2015/830/UE.

transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

## **rabbit IgG**

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

---

### **procédure de classification**

propriétés physiques et chimiques: la classification est fondée sur un mélange testé.

dangers pour la santé, dangers pour l'environnement: la classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

### **clause de non-responsabilité**

ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.

## H3K4me3 Antibody - ChIP-seq Grade

numéro de la version: GHS 5.0  
remplace la version de: 14.11.2019 (GHS 4)

révision: 27.08.2021

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 identificateur de produit

|                                 |                                          |
|---------------------------------|------------------------------------------|
| marque commerciale              | <b>H3K4me3 Antibody - ChIP-seq Grade</b> |
| numéro d'enregistrement (REACH) | non pertinent (mélange)                  |
| code(s) de produit(s)           | C15410003                                |

#### 1.2 utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

|                                      |                                                                                       |
|--------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| utilisations identifiées pertinentes | réservé à la recherche, non destiné à des procédures diagnostiques ou thérapeutiques. |
|--------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|

#### 1.3 renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Diagenode SA  
LIEGE SCIENCE PARK Rue du Bois Saint-Jean, 3  
4102 Seraing  
Belgique

téléphone: +32 4 364 20 50  
e-mail: info@diagenode.com

#### 1.4 numéro d'appel d'urgence

|                                 |                                                                                                                                        |
|---------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| service d'information d'urgence | +32 4 364 20 50<br>ce numéro de téléphone est uniquement disponible<br>aux heures de bureau suivantes: lun. au ven. 09:00 à<br>17:00 h |
|---------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

| centre antipoison |                                                      |             |
|-------------------|------------------------------------------------------|-------------|
| pays              | nom                                                  | téléphone   |
| Belgique          | Belgisch antigif centrum<br>Centre antipoisons Belge | 070 245 245 |

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 classification de la substance ou du mélange

classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)  
ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

#### 2.2 éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)  
non requis

#### 2.3 autres dangers

sans importance

## H3K4me3 Antibody - ChIP-seq Grade

numéro de la version: GHS 5.0  
remplace la version de: 14.11.2019 (GHS 4)

révision: 27.08.2021

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1 substances

non pertinent (mélange)

#### 3.2 mélanges

description du mélange

Ce produit est composé d'anticorps en solution tampon aqueuse. Il contient 0,05% d'azide de sodium comme conservateur.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 description des premiers secours

notes générales

ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. éloigner la victime de la zone de danger. tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. en cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. en cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

après inhalation

en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. fournir de l'air frais.

après contact cutané

laver abondamment à l'eau et au savon.

après contact oculaire

enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

après ingestion

rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

#### 4.2 principaux symptômes et effets, aigus et différés

jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

#### 4.3 indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 moyens d'extinction

moyens d'extinction appropriés

l'eau pulvérisée, poudre BC, dioxyde de carbone (CO2)

moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau à pleine puissance

#### 5.2 dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

produits de combustion dangereux

oxydes azotés (NOx)

#### 5.3 conseils aux pompiers

en cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

## H3K4me3 Antibody - ChIP-seq Grade

numéro de la version: GHS 5.0  
remplace la version de: 14.11.2019 (GHS 4)

révision: 27.08.2021

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

pour les non-secouristes  
mettre les personnes à l'abri.

pour les secouristes  
porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

#### 6.2 précautions pour la protection de l'environnement

éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. retenir et éliminer l'eau de lavage contaminée.

#### 6.3 méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

conseils concernant le confinement d'un déversement  
couverture des égouts

conseils concernant le nettoyage d'un déversement  
essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison). recueillir le produit répandu: sciure de bois, kieselguhr (diatomite), sable, liant universel

méthodes de confinement  
utilisation des matériaux adsorbants.

toute autre information concernant les déversements et les dispersions  
placer dans un récipient approprié pour l'élimination. aérer la zone touchée.

#### 6.4 référence à d'autres rubriques

produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. équipement de protection individuel: voir rubrique 8. matières incompatibles: voir rubrique 10. considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 précautions à prendre pour une manipulation sans danger

recommandations

- mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières  
utilisation d'une ventilation locale et générale. utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

lavez les mains après chaque utilisation. ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

#### 7.2 conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

maîtriser les effets  
protéger contre l'exposition externe tel(s) que  
gel

#### 7.3 utilisation(s) finale(s) particulière(s)

voir rubrique 16 pour une vue d'ensemble générale.

## H3K4me3 Antibody - ChIP-seq Grade

numéro de la version: GHS 5.0  
remplace la version de: 14.11.2019 (GHS 4)

révision: 27.08.2021

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 paramètres de contrôle

cette information n'est pas disponible.

#### 8.2 contrôles de l'exposition

contrôles techniques appropriés

ventilation générale.

mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

protection des yeux/du visage

porter un appareil de protection des yeux/du visage.

protection de la peau

- protection des mains

porter des gants appropriés. un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. en cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

- mesures de protection diverse

faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. se laver les mains soigneusement après manipulation.

protection respiratoire

lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                                                             |                 |
|-----------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| état physique                                                               | liquide         |
| couleur                                                                     | incolore        |
| odeur                                                                       | inodore         |
| point de fusion/point de congélation                                        | non déterminé   |
| point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | non déterminé   |
| inflammabilité                                                              | non combustible |
| limites inférieure et supérieure d'explosion                                | non déterminé   |
| point d'éclair                                                              | non déterminé   |
| température d'auto-inflammabilité                                           | non déterminé   |
| température de décomposition                                                | non pertinent   |



## H3K4me3 Antibody - ChIP-seq Grade

numéro de la version: GHS 5.0  
remplace la version de: 14.11.2019 (GHS 4)

révision: 27.08.2021

|                       |               |
|-----------------------|---------------|
| (valeur de) pH        | non déterminé |
| viscosité cinématique | non déterminé |
| solubilité(s)         | non déterminé |

coefficient de partage

|                                                   |                                        |
|---------------------------------------------------|----------------------------------------|
| coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) | cette information n'est pas disponible |
|---------------------------------------------------|----------------------------------------|

|                    |               |
|--------------------|---------------|
| pression de vapeur | non déterminé |
|--------------------|---------------|

densité et/ou densité relative

|                            |                                                              |
|----------------------------|--------------------------------------------------------------|
| densité                    | 1 g/cm <sup>3</sup> à 20 °C                                  |
| densité de vapeur relative | des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles |

|                                 |                         |
|---------------------------------|-------------------------|
| caractéristiques des particules | non pertinent (liquide) |
|---------------------------------|-------------------------|

### 9.2 autres informations

|                                                        |                                                                |
|--------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| informations concernant les classes de danger physique | classes de danger selon SGH (dangers physiques): non pertinent |
| autres caractéristiques de sécurité                    | il n'y a aucune information additionnelle                      |

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 réactivité

concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles".

### 10.2 stabilité chimique

le matériau est stable dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation, en ce qui concerne la température et la pression.

### 10.3 possibilité de réactions dangereuses

pas de réactions dangereuses connues.

### 10.4 conditions à éviter

il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être évitée.

### 10.5 matières incompatibles

il n'y a aucune information additionnelle.

### 10.6 produits de décomposition dangereux

les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

## H3K4me3 Antibody - ChIP-seq Grade

numéro de la version: GHS 5.0  
remplace la version de: 14.11.2019 (GHS 4)

révision: 27.08.2021

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

procédure de classification

la classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

#### classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)

ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

toxicité aiguë

n'est pas classé comme toxicité aiguë.

corrosion/irritation cutanée

n'est pas classé comme corrosif ou irritant pour la peau.

lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

n'est pas classé comme causant des lésions graves aux yeux ou comme irritant pour les yeux.

sensibilisation respiratoire ou cutanée

n'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

mutagénicité sur cellules germinales

n'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

cancérogénicité

n'est pas classé comme cancérogène.

toxicité pour la reproduction

n'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

n'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

n'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

danger en cas d'aspiration

n'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

#### 11.2 Informations sur les autres dangers

il n'y a aucune information additionnelle.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 toxicité

n'est pas classé comme dangereux pour le milieu aquatique.

#### 12.2 persistance et dégradabilité

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.3 potentiel de bioaccumulation

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.4 mobilité dans le sol

des données ne sont pas disponibles.

## H3K4me3 Antibody - ChIP-seq Grade

numéro de la version: GHS 5.0  
remplace la version de: 14.11.2019 (GHS 4)

révision: 27.08.2021

### 12.5 résultats des évaluations PBT et vPvB

des données ne sont pas disponibles.

### 12.6 propriétés perturbant le système endocrinien

des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles.

### 12.7 autres effets néfastes

des données ne sont pas disponibles.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 méthodes de traitement des déchets

informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

ne pas jeter les résidus à l'égout. éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

traitement des déchets des conteneurs/emballages

des emballages complètement vides peuvent être recyclés. manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

#### remarques

veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- |             |                                                                         |                                                                                                       |
|-------------|-------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>14.1</b> | <b>numéro ONU ou numéro d'identification</b>                            | non soumis aux règlements sur le transport                                                            |
| <b>14.2</b> | <b>désignation officielle de transport de l'ONU</b>                     | non pertinent                                                                                         |
| <b>14.3</b> | <b>classe(s) de danger pour le transport</b>                            | aucune                                                                                                |
| <b>14.4</b> | <b>groupe d'emballage</b>                                               | pas attribué                                                                                          |
| <b>14.5</b> | <b>dangers pour l'environnement</b>                                     | pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses |
| <b>14.6</b> | <b>précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>            | il n'y a aucune information additionnelle.                                                            |
| <b>14.7</b> | <b>transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</b> | le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.                                                   |

### Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

#### **transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN) - informations supplémentaires**

non soumis à l'ADR, au RID et à l'ADN.

#### **Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) - informations supplémentaires**

non soumis à l'IMDG.

#### **organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR) - informations supplémentaires**

non soumis à l'OACI-IATA.

## H3K4me3 Antibody - ChIP-seq Grade

numéro de la version: GHS 5.0  
remplace la version de: 14.11.2019 (GHS 4)

révision: 27.08.2021

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.2 évaluation de la sécurité chimique

des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### indication des modifications (fiche révisée de données de sécurité)

| rubrique | inscription ancienne (texte/valeur)                                                                                                                       | inscription courante (texte/valeur)                                                                                                                                            | pertinente pour la sécurité |
|----------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|
| 1.1      | Marque commerciale:<br>H3K4me3 polyclonal antibody                                                                                                        | marque commerciale:<br>H3K4me3 Antibody - ChIP-seq Grade                                                                                                                       | oui                         |
| 2.1      | Classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)                                                                                   | classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP):<br>ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE. | oui                         |
| 2.1      |                                                                                                                                                           | Classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP):<br>changement dans la liste (tableau)                                                                 | oui                         |
| 2.2      | Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)                                                                                                     | étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP):<br>non requis                                                                                                           | oui                         |
| 2.2      | - Mention d'avertissement:<br>attention                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                | oui                         |
| 2.2      | - Pictogrammes                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                | oui                         |
| 2.2      |                                                                                                                                                           | - Pictogrammes:<br>changement dans la liste (tableau)                                                                                                                          | oui                         |
| 2.2      |                                                                                                                                                           | - Mentions de danger:<br>changement dans la liste (tableau)                                                                                                                    | oui                         |
| 2.2      |                                                                                                                                                           | - Conseils de prudence:<br>changement dans la liste (tableau)                                                                                                                  | oui                         |
| 2.2      | - Composants dangereux pour l'étiquetage:<br>proclin 300                                                                                                  |                                                                                                                                                                                | oui                         |
| 2.3      | Résultats des évaluations PBT et vPvB:<br>Ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.                          |                                                                                                                                                                                | oui                         |
| 3.2      |                                                                                                                                                           | Mélanges:<br>changement dans la liste (tableau)                                                                                                                                | oui                         |
| 2.3      | Autres dangers                                                                                                                                            | autres dangers:<br>sans importance                                                                                                                                             | oui                         |
| 3.2      | Mélanges:<br>Ce produit est composé d'anticorps en solution tampon aqueuse. Il contient 0,05% d'azide de sodium et 0,05% ProClin™ 300 comme conservateur. | mélanges:<br>description du mélangeCe produit est composé d'anticorps en solution tampon aqueuse. Il contient 0,05% d'azide de sodium comme conservateur.                      | oui                         |
| 8.1      |                                                                                                                                                           | DNEL pertinents des composants du mélange:<br>changement dans la liste (tableau)                                                                                               | oui                         |

## H3K4me3 Antibody - ChIP-seq Grade

numéro de la version: GHS 5.0  
remplace la version de: 14.11.2019 (GHS 4)

révision: 27.08.2021

| rubrique | inscription ancienne (texte/valeur)                                           | inscription courante (texte/valeur)                                                                                                                                                | pertinente pour la sécurité |
|----------|-------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|
| 8.1      |                                                                               | PNEC pertinents des composants du mélange: changement dans la liste (tableau)                                                                                                      | oui                         |
| 9.1      | Aspect                                                                        |                                                                                                                                                                                    | oui                         |
| 9.1      | Autres paramètres de sécurité                                                 |                                                                                                                                                                                    | oui                         |
| 9.1      | Inflammabilité (solide, gaz): non pertinent, (fluide)                         | inflammabilité: non combustible                                                                                                                                                    | oui                         |
| 9.1      | Taux d'évaporation: non déterminé                                             |                                                                                                                                                                                    | oui                         |
| 9.1      |                                                                               | température de décomposition: non pertinent                                                                                                                                        | oui                         |
| 9.1      |                                                                               | viscosité cinématique: non déterminé                                                                                                                                               | oui                         |
| 9.1      |                                                                               | densité et/ou densité relative                                                                                                                                                     | oui                         |
| 9.1      | Densité de vapeur: cette information n'est pas disponible                     |                                                                                                                                                                                    | oui                         |
| 9.1      | Viscosité: non déterminé                                                      |                                                                                                                                                                                    | oui                         |
| 9.1      | Propriétés explosives: aucune                                                 |                                                                                                                                                                                    | oui                         |
| 9.1      | Propriétés comburantes: aucune                                                |                                                                                                                                                                                    | oui                         |
| 9.1      |                                                                               | densité de vapeur relative: des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles                                                                                           | oui                         |
| 9.1      |                                                                               | caractéristiques des particules: non pertinent (liquide)                                                                                                                           | oui                         |
| 9.2      | autres informations: il n'y a aucune information additionnelle                | autres informations                                                                                                                                                                | oui                         |
| 9.2      |                                                                               | informations concernant les classes de danger physique: classes de danger selon SGH (dangers physiques): non pertinent                                                             | oui                         |
| 9.2      |                                                                               | autres caractéristiques de sécurité: il n'y a aucune information additionnelle                                                                                                     | oui                         |
| 10.2     | Stabilité chimique: Voir en bas "Conditions à éviter".                        | stabilité chimique: le matériau est stable dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation, en ce qui concerne la température et la pression. | oui                         |
| 11.1     | Classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)                 | classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP): ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.                  | oui                         |
| 11.1     | Sensibilisation respiratoire ou cutanée: Peut provoquer une allergie cutanée. | sensibilisation respiratoire ou cutanée: n'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.                                                                | oui                         |

## H3K4me3 Antibody - ChIP-seq Grade

numéro de la version: GHS 5.0  
remplace la version de: 14.11.2019 (GHS 4)

révision: 27.08.2021

| rubrique | inscription ancienne (texte/valeur)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | inscription courante (texte/valeur)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | pertinente pour la sécurité |
|----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|
| 11.2     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Informations sur les autres dangers:<br>il n'y a aucune information additionnelle.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | oui                         |
| 12.6     | Autres effets néfastes:<br>Des données ne sont pas disponibles.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | propriétés perturbant le système endocrinien:<br>des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | oui                         |
| 14.3     | Classe(s) de danger pour le transport:<br>pas attribué                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | classe(s) de danger pour le transport:<br>aucune                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | oui                         |
| 14.7     | Transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN):<br>Non soumis à l'ADR. Non soumis au RID.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN) - informations supplémentaires:<br>non soumis à l'ADR, au RID et à l'ADN.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | oui                         |
| 14.7     | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | oui                         |
| 14.7     | Numéro d'identification:<br>9006                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | oui                         |
| 14.7     | Désignation officielle:<br>MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | oui                         |
| 14.7     | Classe:<br>9                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | oui                         |
| 14.7     | Nombre de cônes/feux bleus:<br>0                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | oui                         |
| 16       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | abréviations et acronymes:<br>changement dans la liste (tableau)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | oui                         |
| 16       | Liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans le chapitre 2 et 3)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | oui                         |
| 16       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans le chapitre 2 et 3):<br>changement dans la liste (tableau)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | oui                         |
| 16       | Principales références bibliographiques et sources de données:<br>Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2015/830/UE. Transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien). | principales références bibliographiques et sources de données:<br>Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2020/878/UE. transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien). | oui                         |

### abréviations et acronymes

## H3K4me3 Antibody - ChIP-seq Grade

numéro de la version: GHS 5.0  
remplace la version de: 14.11.2019 (GHS 4)

révision: 27.08.2021

| abr.     | description des abréviations utilisées                                                                                                                            |
|----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ADN      | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures                                               |
| ADR      | Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route                                                                                  |
| CLP      | Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges |
| DGR      | Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)                                                           |
| IATA     | Association Internationale du Transport Aérien                                                                                                                    |
| IATA/DGR | Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)               |
| IMDG     | International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)                                                            |
| OACI     | Organisation de l'Aviation Civile Internationale                                                                                                                  |
| PBT      | Persistant, Bioaccumulable et Toxique                                                                                                                             |
| REACH    | Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)           |
| RID      | Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses                                                                          |
| SGH      | "Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies                                         |
| vPvB     | Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)                                                                                 |

### principales références bibliographiques et sources de données

Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2020/878/UE.

transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

### procédure de classification

propriétés physiques et chimiques: la classification est fondée sur un mélange testé.

dangers pour la santé, dangers pour l'environnement: la classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

### clause de non-responsabilité

ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.

## ChIP-seq grade GAPDH TSS primer pair

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 28.02.2020

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 identificateur de produit

marque commerciale

**ChIP-seq grade GAPDH TSS primer pair**

numéro d'enregistrement (REACH)

non pertinent (mélange)

code(s) de produit(s)

C17011047

#### 1.2 utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

utilisations identifiées pertinentes

réservé à la recherche, non destiné à des procédures diagnostiques ou thérapeutiques.

#### 1.3 renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Diagenode SA  
LIEGE SCIENCE PARK Rue du Bois Saint-Jean, 3  
4102 Seraing  
Belgique

téléphone: +32 4 364 20 50  
e-mail: info@diagenode.com

#### 1.4 numéro d'appel d'urgence

service d'information d'urgence

+32 4 364 20 50  
ce numéro de téléphone est uniquement disponible  
aux heures de bureau suivantes: lun. au ven. 09:00 à  
17:00 h

| centre antipoison |                                                      |             |
|-------------------|------------------------------------------------------|-------------|
| pays              | nom                                                  | téléphone   |
| Belgique          | Belgisch antigif centrum<br>Centre antipoisons Belge | 070 245 245 |

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 classification de la substance ou du mélange

classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

#### 2.2 éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

non requis

#### 2.3 autres dangers

résultats des évaluations PBT et vPvB

ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.



## ChIP-seq grade GAPDH TSS primer pair

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 28.02.2020

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1 substances

non pertinent (mélange)

#### 3.2 mélanges

description du mélange

Ce produit est composé d'oligonucléotides d'ADN synthétiques dans une solution tampon aqueuse. Il ne contient aucun ingrédient dangereux. Ce mélange ne contient aucun produit potentiellement dangereux.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 description des premiers secours

notes générales

ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. éloigner la victime de la zone de danger. tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. en cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. en cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

après inhalation

en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. fournir de l'air frais.

après contact cutané

laver abondamment à l'eau et au savon.

après contact oculaire

enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

après ingestion

rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

#### 4.2 principaux symptômes et effets, aigus et différés

jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

#### 4.3 indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 moyens d'extinction

moyens d'extinction appropriés

l'eau pulvérisée, poudre BC, dioxyde de carbone (CO2)

moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau à pleine puissance

#### 5.2 dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

#### 5.3 conseils aux pompiers

en cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

## ChIP-seq grade GAPDH TSS primer pair

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 28.02.2020

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

pour les non-secouristes

mettre les personnes à l'abri.

pour les secouristes

porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

#### 6.2 précautions pour la protection de l'environnement

éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. retenir et éliminer l'eau de lavage contaminée.

#### 6.3 méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

conseils concernant le confinement d'un déversement

couverture des égouts

conseils concernant le nettoyage d'un déversement

essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison). recueillir le produit répandu: sciure de bois, kieselguhr (diatomite), sable, liant universel

méthodes de confinement

utilisation des matériaux adsorbants.

toute autre information concernant les déversements et les dispersions

placer dans un récipient approprié pour l'élimination. aérer la zone touchée.

#### 6.4 référence à d'autres rubriques

équipement de protection individuel: voir rubrique 8. matières incompatibles: voir rubrique 10. considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 précautions à prendre pour une manipulation sans danger

recommandations

- mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

utilisation d'une ventilation locale et générale. utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

lavez les mains après chaque utilisation. ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

#### 7.2 conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

maîtriser les effets

protéger contre l'exposition externe tel(s) que

gel

#### 7.3 utilisation(s) finale(s) particulière(s)

voir rubrique 16 pour une vue d'ensemble générale.

## ChIP-seq grade GAPDH TSS primer pair

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 28.02.2020

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 paramètres de contrôle

cette information n'est pas disponible.

#### 8.2 contrôles de l'exposition

contrôles techniques appropriés

ventilation générale.

mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

protection des yeux/du visage

porter un appareil de protection des yeux/du visage.

protection de la peau

- protection des mains

porter des gants appropriés. un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. en cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

- mesures de protection diverse

faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. se laver les mains soigneusement après manipulation.

protection respiratoire

lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

##### aspect

|               |          |
|---------------|----------|
| état physique | liquide  |
| couleur       | incolore |
| odeur         | inodore  |

##### autres paramètres de sécurité

|                                                       |                         |
|-------------------------------------------------------|-------------------------|
| (valeur de) pH                                        | non déterminé           |
| point de fusion/point de congélation                  | non déterminé           |
| point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | non déterminé           |
| point d'éclair                                        | non déterminé           |
| taux d'évaporation                                    | non déterminé           |
| inflammabilité (solide, gaz)                          | non pertinent, (fluide) |

## ChIP-seq grade GAPDH TSS primer pair

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 28.02.2020

|                       |                                                              |
|-----------------------|--------------------------------------------------------------|
| limites d'explosivité | non déterminé                                                |
| pression de vapeur    | non déterminé                                                |
| densité               | non déterminé                                                |
| densité de vapeur     | cette information n'est pas disponible                       |
| densité relative      | des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles |
| solubilité(s)         | non déterminé                                                |

coefficient de partage

|                                   |                                        |
|-----------------------------------|----------------------------------------|
| - n-octanol/eau (log KOW)         | cette information n'est pas disponible |
| température d'auto-inflammabilité | non déterminé                          |
| viscosité                         | non déterminé                          |
| propriétés explosives             | aucune                                 |
| propriétés comburantes            | aucune                                 |

**9.2 autres informations** il n'y a aucune information additionnelle

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 réactivité

concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles".

#### 10.2 stabilité chimique

le matériau est stable dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation, en ce qui concerne la température et la pression.

#### 10.3 possibilité de réactions dangereuses

pas de réactions dangereuses connues.

#### 10.4 conditions à éviter

il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être évitée.

#### 10.5 matières incompatibles

il n'y a aucune information additionnelle.

#### 10.6 produits de décomposition dangereux

les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

## ChIP-seq grade GAPDH TSS primer pair

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 28.02.2020

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 informations sur les effets toxicologiques

il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

procédure de classification

la classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

#### **classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)**

ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

toxicité aiguë

n'est pas classé comme toxicité aiguë.

corrosion/irritation cutanée

n'est pas classé comme corrosif ou irritant pour la peau.

lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

n'est pas classé comme causant des lésions graves aux yeux ou comme irritant pour les yeux.

sensibilisation respiratoire ou cutanée

n'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

mutagénicité sur cellules germinales

n'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

cancérogénicité

n'est pas classé comme cancérogène.

toxicité pour la reproduction

n'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

n'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

n'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

danger en cas d'aspiration

n'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 toxicité

n'est pas classé comme dangereux pour le milieu aquatique.

#### 12.2 persistance et dégradabilité

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.3 potentiel de bioaccumulation

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.4 mobilité dans le sol

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.5 résultats des évaluations PBT et vPvB

des données ne sont pas disponibles.

## ChIP-seq grade GAPDH TSS primer pair

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 28.02.2020

### 12.6 autres effets néfastes

des données ne sont pas disponibles.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 méthodes de traitement des déchets

informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

ne pas jeter les résidus à l'égout. éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

traitement des déchets des conteneurs/emballages

des emballages complètement vides peuvent être recyclés. manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

#### remarques

veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- |             |                                                                                               |                                                                                                       |
|-------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>14.1</b> | <b>numéro ONU</b>                                                                             | non soumis aux règlements sur le transport                                                            |
| <b>14.2</b> | <b>désignation officielle de transport de l'ONU</b>                                           | non pertinent                                                                                         |
| <b>14.3</b> | <b>classe(s) de danger pour le transport</b>                                                  | aucune                                                                                                |
| <b>14.4</b> | <b>groupe d'emballage</b>                                                                     | n'est pas affecté à un groupe d'emballage                                                             |
| <b>14.5</b> | <b>dangers pour l'environnement</b>                                                           | pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses |
| <b>14.6</b> | <b>précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>                                  | il n'y a aucune information additionnelle.                                                            |
| <b>14.7</b> | <b>transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC</b> | le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.                                                   |

### Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

#### **transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN)**

non soumis à l'ADR, au RID et à l'ADN.

#### **Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)**

non soumis à l'IMDG.

#### **organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR)**

non soumis à l'OACI-IATA.

## ChIP-seq grade GAPDH TSS primer pair

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 28.02.2020

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

**15.1 réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**15.2 évaluation de la sécurité chimique**

des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### abréviations et acronymes

| abr.     | description des abréviations utilisées                                                                                                                            |
|----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ADN      | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures                                               |
| ADR      | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route                                                                         |
| CLP      | Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges |
| DGR      | Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)                                                           |
| IATA     | Association Internationale du Transport Aérien                                                                                                                    |
| IATA/DGR | Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)               |
| IMDG     | International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)                                                            |
| MARPOL   | La convention internationale concernant la pollution de la mer (abrev. de "Marine Pollutant")                                                                     |
| OACI     | Organisation de l'Aviation Civile Internationale                                                                                                                  |
| PBT      | Persistant, Bioaccumulable et Toxique                                                                                                                             |
| REACH    | Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)           |
| RID      | Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses                                                                          |
| SGH      | "Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies                                         |
| vPvB     | Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)                                                                                 |

#### principales références bibliographiques et sources de données

Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2015/830/UE.

transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

#### procédure de classification

propriétés physiques et chimiques: la classification est fondée sur un mélange testé.

dangers pour la santé, dangers pour l'environnement: la classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

#### clause de non-responsabilité

ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.

## ChIP-seq grade Myoglobin exon 2 primer pair

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 identificateur de produit

marque commerciale

**ChIP-seq grade Myoglobin exon 2 primer pair**

numéro d'enregistrement (REACH)

non pertinent (mélange)

code(s) de produit(s)

C17011006

#### 1.2 utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

utilisations identifiées pertinentes

réservé à la recherche, non destiné à des procédures diagnostiques ou thérapeutiques.

#### 1.3 renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Diagenode SA  
LIEGE SCIENCE PARK Rue du Bois Saint-Jean, 3  
4102 Seraing  
Belgique

téléphone: +32 4 364 20 50  
e-mail: info@diagenode.com

#### 1.4 numéro d'appel d'urgence

service d'information d'urgence

+32 4 364 20 50  
ce numéro de téléphone est uniquement disponible  
aux heures de bureau suivantes: lun. au ven. 09:00 à  
17:00 h

| centre antipoison |                                                      |             |
|-------------------|------------------------------------------------------|-------------|
| pays              | nom                                                  | téléphone   |
| Belgique          | Belgisch antigif centrum<br>Centre antipoisons Belge | 070 245 245 |

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 classification de la substance ou du mélange

classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

#### 2.2 éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

non requis

#### 2.3 autres dangers

résultats des évaluations PBT et vPvB

ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.



## ChIP-seq grade Myoglobin exon 2 primer pair

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1 substances

non pertinent (mélange)

#### 3.2 mélanges

description du mélange

Ce produit est composé d'oligonucléotides d'ADN synthétiques dans une solution tampon aqueuse. Il ne contient aucun ingrédient dangereux. Ce mélange ne contient aucun produit potentiellement dangereux.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 description des premiers secours

notes générales

ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. éloigner la victime de la zone de danger. tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. en cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. en cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

après inhalation

en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. fournir de l'air frais.

après contact cutané

laver abondamment à l'eau et au savon.

après contact oculaire

enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

après ingestion

rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

#### 4.2 principaux symptômes et effets, aigus et différés

jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

#### 4.3 indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 moyens d'extinction

moyens d'extinction appropriés

l'eau pulvérisée, poudre BC, dioxyde de carbone (CO2)

moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau à pleine puissance

#### 5.2 dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

#### 5.3 conseils aux pompiers

en cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

## ChIP-seq grade Myoglobin exon 2 primer pair

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

pour les non-secouristes

mettre les personnes à l'abri.

pour les secouristes

porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

#### 6.2 précautions pour la protection de l'environnement

éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. retenir et éliminer l'eau de lavage contaminée.

#### 6.3 méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

conseils concernant le confinement d'un déversement

couverture des égouts

conseils concernant le nettoyage d'un déversement

essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison). recueillir le produit répandu: sciure de bois, kieselguhr (diatomite), sable, liant universel

méthodes de confinement

utilisation des matériaux adsorbants.

toute autre information concernant les déversements et les dispersions

placer dans un récipient approprié pour l'élimination. aérer la zone touchée.

#### 6.4 référence à d'autres rubriques

équipement de protection individuel: voir rubrique 8. matières incompatibles: voir rubrique 10. considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 précautions à prendre pour une manipulation sans danger

recommandations

- mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

utilisation d'une ventilation locale et générale. utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

lavez les mains après chaque utilisation. ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

#### 7.2 conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

maîtriser les effets

protéger contre l'exposition externe tel(s) que

gel

#### 7.3 utilisation(s) finale(s) particulière(s)

voir rubrique 16 pour une vue d'ensemble générale.

## ChIP-seq grade Myoglobin exon 2 primer pair

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 paramètres de contrôle

cette information n'est pas disponible.

#### 8.2 contrôles de l'exposition

contrôles techniques appropriés

ventilation générale.

mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

protection des yeux/du visage

porter un appareil de protection des yeux/du visage.

protection de la peau

- protection des mains

porter des gants appropriés. un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. en cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

- mesures de protection diverse

faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. se laver les mains soigneusement après manipulation.

protection respiratoire

lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

##### aspect

|               |          |
|---------------|----------|
| état physique | liquide  |
| couleur       | incolore |
| odeur         | inodore  |

##### autres paramètres de sécurité

|                                                       |                         |
|-------------------------------------------------------|-------------------------|
| (valeur de) pH                                        | non déterminé           |
| point de fusion/point de congélation                  | non déterminé           |
| point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | non déterminé           |
| point d'éclair                                        | non déterminé           |
| taux d'évaporation                                    | non déterminé           |
| inflammabilité (solide, gaz)                          | non pertinent, (fluide) |

## ChIP-seq grade Myoglobin exon 2 primer pair

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

|                       |                                                              |
|-----------------------|--------------------------------------------------------------|
| limites d'explosivité | non déterminé                                                |
| pression de vapeur    | non déterminé                                                |
| densité               | non déterminé                                                |
| densité de vapeur     | cette information n'est pas disponible                       |
| densité relative      | des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles |
| solubilité(s)         | non déterminé                                                |

coefficient de partage

|                                   |                                        |
|-----------------------------------|----------------------------------------|
| - n-octanol/eau (log KOW)         | cette information n'est pas disponible |
| température d'auto-inflammabilité | non déterminé                          |
| viscosité                         | non déterminé                          |
| propriétés explosives             | aucune                                 |
| propriétés comburantes            | aucune                                 |

**9.2 autres informations** il n'y a aucune information additionnelle

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 réactivité

concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles".

#### 10.2 stabilité chimique

le matériau est stable dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation, en ce qui concerne la température et la pression.

#### 10.3 possibilité de réactions dangereuses

pas de réactions dangereuses connues.

#### 10.4 conditions à éviter

il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être évitée.

#### 10.5 matières incompatibles

il n'y a aucune information additionnelle.

#### 10.6 produits de décomposition dangereux

les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

## ChIP-seq grade Myoglobin exon 2 primer pair

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 informations sur les effets toxicologiques

il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

procédure de classification

la classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

#### **classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)**

ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

toxicité aiguë

n'est pas classé comme toxicité aiguë.

corrosion/irritation cutanée

n'est pas classé comme corrosif ou irritant pour la peau.

lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

n'est pas classé comme causant des lésions graves aux yeux ou comme irritant pour les yeux.

sensibilisation respiratoire ou cutanée

n'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

mutagénicité sur cellules germinales

n'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

cancérogénicité

n'est pas classé comme cancérogène.

toxicité pour la reproduction

n'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

n'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

n'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

danger en cas d'aspiration

n'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 toxicité

n'est pas classé comme dangereux pour le milieu aquatique.

#### 12.2 persistance et dégradabilité

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.3 potentiel de bioaccumulation

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.4 mobilité dans le sol

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.5 résultats des évaluations PBT et vPvB

des données ne sont pas disponibles.

## ChIP-seq grade Myoglobin exon 2 primer pair

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### 12.6 autres effets néfastes

des données ne sont pas disponibles.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 méthodes de traitement des déchets

informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

ne pas jeter les résidus à l'égout. éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

traitement des déchets des conteneurs/emballages

des emballages complètement vides peuvent être recyclés. manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

#### remarques

veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- |             |                                                                                               |                                                                                                       |
|-------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>14.1</b> | <b>numéro ONU</b>                                                                             | non soumis aux règlements sur le transport                                                            |
| <b>14.2</b> | <b>désignation officielle de transport de l'ONU</b>                                           | non pertinent                                                                                         |
| <b>14.3</b> | <b>classe(s) de danger pour le transport</b>                                                  | aucune                                                                                                |
| <b>14.4</b> | <b>groupe d'emballage</b>                                                                     | n'est pas affecté à un groupe d'emballage                                                             |
| <b>14.5</b> | <b>dangers pour l'environnement</b>                                                           | pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses |
| <b>14.6</b> | <b>précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>                                  | il n'y a aucune information additionnelle.                                                            |
| <b>14.7</b> | <b>transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC</b> | le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.                                                   |

### Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

#### **transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN)**

non soumis à l'ADR, au RID et à l'ADN.

#### **Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)**

non soumis à l'IMDG.

#### **organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR)**

non soumis à l'OACI-IATA.

## ChIP-seq grade Myoglobin exon 2 primer pair

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

**15.1 réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**15.2 évaluation de la sécurité chimique**

des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### abréviations et acronymes

| abr.     | description des abréviations utilisées                                                                                                                            |
|----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ADN      | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures                                               |
| ADR      | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route                                                                         |
| CLP      | Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges |
| DGR      | Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)                                                           |
| IATA     | Association Internationale du Transport Aérien                                                                                                                    |
| IATA/DGR | Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)               |
| IMDG     | International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)                                                            |
| MARPOL   | La convention internationale concernant la pollution de la mer (abrev. de "Marine Pollutant")                                                                     |
| OACI     | Organisation de l'Aviation Civile Internationale                                                                                                                  |
| PBT      | Persistant, Bioaccumulable et Toxique                                                                                                                             |
| REACH    | Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)           |
| RID      | Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses                                                                          |
| SGH      | "Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies                                         |
| vPvB     | Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)                                                                                 |

#### principales références bibliographiques et sources de données

Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2015/830/UE.

transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

#### procédure de classification

propriétés physiques et chimiques: la classification est fondée sur un mélange testé.

dangers pour la santé, dangers pour l'environnement: la classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

#### clause de non-responsabilité

ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.

**carrier**

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1 identificateur de produit**

marque commerciale

**carrier**

numéro d'enregistrement (REACH)

non pertinent (mélange)

**1.2 utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

utilisations identifiées pertinentes

réservé à la recherche, non destiné à des procédures diagnostiques ou thérapeutiques.

**1.3 renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Diagenode SA  
LIEGE SCIENCE PARK Rue du Bois Saint-Jean, 3  
4102 Seraing  
Belgique

téléphone: +32 4 364 20 50  
e-mail: info@diagenode.com

**1.4 numéro d'appel d'urgence**

service d'information d'urgence

+32 4 364 20 50  
ce numéro de téléphone est uniquement disponible  
aux heures de bureau suivantes: lun. au ven. 09:00 à  
17:00 h

| centre antipoison |                                                      |             |
|-------------------|------------------------------------------------------|-------------|
| pays              | nom                                                  | téléphone   |
| Belgique          | Belgisch antigif centrum<br>Centre antipoisons Belge | 070 245 245 |

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1 classification de la substance ou du mélange**

classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)  
ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

**2.2 éléments d'étiquetage**

étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)  
non requis

**2.3 autres dangers**

résultats des évaluations PBT et vPvB  
ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.



## carrier

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1 substances

non pertinent (mélange)

#### 3.2 mélanges

description du mélange

Ce mélange ne contient aucun produit potentiellement dangereux.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 description des premiers secours

notes générales

ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. éloigner la victime de la zone de danger. tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. en cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. en cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

après inhalation

en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. fournir de l'air frais.

après contact cutané

laver abondamment à l'eau et au savon.

après contact oculaire

enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

après ingestion

rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

#### 4.2 principaux symptômes et effets, aigus et différés

jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

#### 4.3 indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 moyens d'extinction

moyens d'extinction appropriés

l'eau pulvérisée, poudre BC, dioxyde de carbone (CO2)

moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau à pleine puissance

#### 5.2 dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

#### 5.3 conseils aux pompiers

en cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

## **carrier**

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1 précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

pour les non-secouristes

mettre les personnes à l'abri.

pour les secouristes

porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

#### **6.2 précautions pour la protection de l'environnement**

éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. retenir et éliminer l'eau de lavage contaminée.

#### **6.3 méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

conseils concernant le confinement d'un déversement

couverture des égouts

conseils concernant le nettoyage d'un déversement

essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison). recueillir le produit répandu: sciure de bois, kieselguhr (diatomite), sable, liant universel

méthodes de confinement

utilisation des matériaux adsorbants.

toute autre information concernant les déversements et les dispersions

placer dans un récipient approprié pour l'élimination. aérer la zone touchée.

#### **6.4 référence à d'autres rubriques**

équipement de protection individuel: voir rubrique 8. matières incompatibles: voir rubrique 10. considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### **7.1 précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

recommandations

- mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

utilisation d'une ventilation locale et générale. utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

lavez les mains après chaque utilisation. ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

#### **7.2 conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

maîtriser les effets

protéger contre l'exposition externe tel(s) que

gel

#### **7.3 utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

voir rubrique 16 pour une vue d'ensemble générale.

## carrier

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 paramètres de contrôle

cette information n'est pas disponible.

#### 8.2 contrôles de l'exposition

contrôles techniques appropriés

ventilation générale.

mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

protection des yeux/du visage

porter un appareil de protection des yeux/du visage.

protection de la peau

- protection des mains

porter des gants appropriés. un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. en cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

- mesures de protection diverse

faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. se laver les mains soigneusement après manipulation.

protection respiratoire

lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

##### aspect

|               |          |
|---------------|----------|
| état physique | liquide  |
| couleur       | incolore |
| odeur         | inodore  |

##### autres paramètres de sécurité

|                                                       |                         |
|-------------------------------------------------------|-------------------------|
| (valeur de) pH                                        | non déterminé           |
| point de fusion/point de congélation                  | non déterminé           |
| point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | non déterminé           |
| point d'éclair                                        | non déterminé           |
| taux d'évaporation                                    | non déterminé           |
| inflammabilité (solide, gaz)                          | non pertinent, (fluide) |

## carrier

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

|                       |                                                              |
|-----------------------|--------------------------------------------------------------|
| limites d'explosivité | non déterminé                                                |
| pression de vapeur    | non déterminé                                                |
| densité               | non déterminé                                                |
| densité de vapeur     | cette information n'est pas disponible                       |
| densité relative      | des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles |
| solubilité(s)         | non déterminé                                                |

coefficient de partage

|                                   |                                        |
|-----------------------------------|----------------------------------------|
| - n-octanol/eau (log KOW)         | cette information n'est pas disponible |
| température d'auto-inflammabilité | non déterminé                          |
| viscosité                         | non déterminé                          |
| propriétés explosives             | aucune                                 |
| propriétés comburantes            | aucune                                 |

**9.2 autres informations** il n'y a aucune information additionnelle

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 réactivité

concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles".

### 10.2 stabilité chimique

le matériau est stable dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation, en ce qui concerne la température et la pression.

### 10.3 possibilité de réactions dangereuses

pas de réactions dangereuses connues.

### 10.4 conditions à éviter

il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être évitée.

### 10.5 matières incompatibles

il n'y a aucune information additionnelle.

### 10.6 produits de décomposition dangereux

les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

## carrier

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### **11.1 informations sur les effets toxicologiques**

il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

procédure de classification

la classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

#### **classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)**

ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

toxicité aiguë

n'est pas classé comme toxicité aiguë.

corrosion/irritation cutanée

n'est pas classé comme corrosif ou irritant pour la peau.

lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

n'est pas classé comme causant des lésions graves aux yeux ou comme irritant pour les yeux.

sensibilisation respiratoire ou cutanée

n'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

mutagénicité sur cellules germinales

n'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

cancérogénicité

n'est pas classé comme cancérogène.

toxicité pour la reproduction

n'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

n'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

n'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

danger en cas d'aspiration

n'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### **12.1 toxicité**

n'est pas classé comme dangereux pour le milieu aquatique.

#### **12.2 persistance et dégradabilité**

des données ne sont pas disponibles.

#### **12.3 potentiel de bioaccumulation**

des données ne sont pas disponibles.

#### **12.4 mobilité dans le sol**

des données ne sont pas disponibles.

#### **12.5 résultats des évaluations PBT et vPvB**

des données ne sont pas disponibles.

## carrier

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### 12.6 autres effets néfastes

des données ne sont pas disponibles.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 méthodes de traitement des déchets

informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

ne pas jeter les résidus à l'égout. éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

traitement des déchets des conteneurs/emballages

des emballages complètement vides peuvent être recyclés. manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

#### remarques

veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- |             |                                                                                               |                                                                                                       |
|-------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>14.1</b> | <b>numéro ONU</b>                                                                             | non soumis aux règlements sur le transport                                                            |
| <b>14.2</b> | <b>désignation officielle de transport de l'ONU</b>                                           | non pertinent                                                                                         |
| <b>14.3</b> | <b>classe(s) de danger pour le transport</b>                                                  | aucune                                                                                                |
| <b>14.4</b> | <b>groupe d'emballage</b>                                                                     | n'est pas affecté à un groupe d'emballage                                                             |
| <b>14.5</b> | <b>dangers pour l'environnement</b>                                                           | pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses |
| <b>14.6</b> | <b>précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>                                  | il n'y a aucune information additionnelle.                                                            |
| <b>14.7</b> | <b>transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC</b> | le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.                                                   |

### Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

#### **transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN)**

non soumis à l'ADR, au RID et à l'ADN.

#### **Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)**

non soumis à l'IMDG.

#### **organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR)**

non soumis à l'OACI-IATA.

## carrier

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

**15.1 réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**15.2 évaluation de la sécurité chimique**

des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### abréviations et acronymes

| abr.     | description des abréviations utilisées                                                                                                                            |
|----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ADN      | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures                                               |
| ADR      | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route                                                                         |
| CLP      | Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges |
| DGR      | Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)                                                           |
| IATA     | Association Internationale du Transport Aérien                                                                                                                    |
| IATA/DGR | Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)               |
| IMDG     | International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)                                                            |
| MARPOL   | La convention internationale concernant la pollution de la mer (abrev. de "Marine Pollutant")                                                                     |
| OACI     | Organisation de l'Aviation Civile Internationale                                                                                                                  |
| PBT      | Persistant, Bioaccumulable et Toxique                                                                                                                             |
| REACH    | Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)           |
| RID      | Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses                                                                          |
| SGH      | "Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies                                         |
| vPvB     | Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)                                                                                 |

#### principales références bibliographiques et sources de données

Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2015/830/UE.

transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

#### procédure de classification

propriétés physiques et chimiques: la classification est fondée sur un mélange testé.

dangers pour la santé, dangers pour l'environnement: la classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

#### clause de non-responsabilité

ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.

## Glycine

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 identificateur de produit

marque commerciale

**Glycine**

numéro d'enregistrement (REACH)

non pertinent (mélange)

#### 1.2 utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

utilisations identifiées pertinentes

réservé à la recherche, non destiné à des procédures diagnostiques ou thérapeutiques.

#### 1.3 renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Diagenode SA  
LIEGE SCIENCE PARK Rue du Bois Saint-Jean, 3  
4102 Seraing  
Belgique

téléphone: +32 4 364 20 50  
e-mail: info@diagenode.com

#### 1.4 numéro d'appel d'urgence

service d'information d'urgence

+32 4 364 20 50  
ce numéro de téléphone est uniquement disponible  
aux heures de bureau suivantes: lun. au ven. 09:00 à  
17:00 h

| centre antipoison |                                                      |             |
|-------------------|------------------------------------------------------|-------------|
| pays              | nom                                                  | téléphone   |
| Belgique          | Belgisch antigif centrum<br>Centre antipoisons Belge | 070 245 245 |

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 classification de la substance ou du mélange

classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)  
ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

#### 2.2 éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)  
non requis

#### 2.3 autres dangers

résultats des évaluations PBT et vPvB  
ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.



## Glycine

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1 substances

non pertinent (mélange)

#### 3.2 mélanges

description du mélange

Ce mélange ne contient aucun produit potentiellement dangereux.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 description des premiers secours

notes générales

ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. éloigner la victime de la zone de danger. tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. en cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. en cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

après inhalation

en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. fournir de l'air frais.

après contact cutané

laver abondamment à l'eau et au savon.

après contact oculaire

enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

après ingestion

rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

#### 4.2 principaux symptômes et effets, aigus et différés

jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

#### 4.3 indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 moyens d'extinction

moyens d'extinction appropriés

l'eau pulvérisée, poudre BC, dioxyde de carbone (CO2)

moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau à pleine puissance

#### 5.2 dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

produits de combustion dangereux

oxydes azotés (NOx), monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO2)

#### 5.3 conseils aux pompiers

en cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

## Glycine

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1 précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

pour les non-secouristes

mettre les personnes à l'abri.

pour les secouristes

porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

#### **6.2 précautions pour la protection de l'environnement**

éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé.

#### **6.3 méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

conseils concernant le confinement d'un déversement

couverture des égouts

conseils concernant le nettoyage d'un déversement

essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison). recueillir le produit répandu: sciure de bois, kieselguhr (diatomite), sable, liant universel

méthodes de confinement

utilisation des matériaux adsorbants.

toute autre information concernant les déversements et les dispersions

placer dans un récipient approprié pour l'élimination. aérer la zone touchée.

#### **6.4 référence à d'autres rubriques**

produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. équipement de protection individuel: voir rubrique 8. matières incompatibles: voir rubrique 10. considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### **7.1 précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

recommandations

- mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

utilisation d'une ventilation locale et générale. utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

lavez les mains après chaque utilisation. ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

#### **7.2 conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

maîtriser les effets

protéger contre l'exposition externe tel(s) que

gel

#### **7.3 utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

voir rubrique 16 pour une vue d'ensemble générale.

## Glycine

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 paramètres de contrôle

cette information n'est pas disponible.

#### 8.2 contrôles de l'exposition

contrôles techniques appropriés

ventilation générale.

mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

protection des yeux/du visage

porter un appareil de protection des yeux/du visage.

protection de la peau

- protection des mains

porter des gants appropriés. un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. en cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

- mesures de protection diverse

faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. se laver les mains soigneusement après manipulation.

protection respiratoire

lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

##### aspect

|               |          |
|---------------|----------|
| état physique | liquide  |
| couleur       | incolore |
| odeur         | inodore  |

##### autres paramètres de sécurité

|                                                       |                         |
|-------------------------------------------------------|-------------------------|
| (valeur de) pH                                        | non déterminé           |
| point de fusion/point de congélation                  | non déterminé           |
| point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | non déterminé           |
| point d'éclair                                        | non déterminé           |
| taux d'évaporation                                    | non déterminé           |
| inflammabilité (solide, gaz)                          | non pertinent, (fluide) |

## Glycine

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

|                       |                                                              |
|-----------------------|--------------------------------------------------------------|
| limites d'explosivité | non déterminé                                                |
| pression de vapeur    | non déterminé                                                |
| densité               | non déterminé                                                |
| densité de vapeur     | cette information n'est pas disponible                       |
| densité relative      | des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles |
| solubilité(s)         | non déterminé                                                |

coefficient de partage

|                                   |                                        |
|-----------------------------------|----------------------------------------|
| - n-octanol/eau (log KOW)         | cette information n'est pas disponible |
| température d'auto-inflammabilité | non déterminé                          |
| viscosité                         | non déterminé                          |
| propriétés explosives             | aucune                                 |
| propriétés comburantes            | aucune                                 |

**9.2 autres informations** il n'y a aucune information additionnelle

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 réactivité

concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles".

#### 10.2 stabilité chimique

le matériau est stable dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation, en ce qui concerne la température et la pression.

#### 10.3 possibilité de réactions dangereuses

pas de réactions dangereuses connues.

#### 10.4 conditions à éviter

il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être évitée.

#### 10.5 matières incompatibles

comburants

#### 10.6 produits de décomposition dangereux

les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

## Glycine

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### **11.1 informations sur les effets toxicologiques**

il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

procédure de classification

la classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

#### **classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)**

ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

toxicité aiguë

n'est pas classé comme toxicité aiguë.

corrosion/irritation cutanée

n'est pas classé comme corrosif ou irritant pour la peau.

lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

n'est pas classé comme causant des lésions graves aux yeux ou comme irritant pour les yeux.

sensibilisation respiratoire ou cutanée

n'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

mutagénicité sur cellules germinales

n'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

cancérogénicité

n'est pas classé comme cancérogène.

toxicité pour la reproduction

n'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

n'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

n'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

danger en cas d'aspiration

n'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### **12.1 toxicité**

n'est pas classé comme dangereux pour le milieu aquatique.

#### **12.2 persistance et dégradabilité**

des données ne sont pas disponibles.

#### **12.3 potentiel de bioaccumulation**

des données ne sont pas disponibles.

#### **12.4 mobilité dans le sol**

des données ne sont pas disponibles.

#### **12.5 résultats des évaluations PBT et vPvB**

des données ne sont pas disponibles.

## Glycine

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### 12.6 autres effets néfastes

des données ne sont pas disponibles.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 méthodes de traitement des déchets

informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

ne pas jeter les résidus à l'égout. éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

traitement des déchets des conteneurs/emballages

des emballages complètement vides peuvent être recyclés. manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

#### remarques

veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- |             |                                                                                               |                                                                                                       |
|-------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>14.1</b> | <b>numéro ONU</b>                                                                             | non soumis aux règlements sur le transport                                                            |
| <b>14.2</b> | <b>désignation officielle de transport de l'ONU</b>                                           | non pertinent                                                                                         |
| <b>14.3</b> | <b>classe(s) de danger pour le transport</b>                                                  | aucune                                                                                                |
| <b>14.4</b> | <b>groupe d'emballage</b>                                                                     | n'est pas affecté à un groupe d'emballage                                                             |
| <b>14.5</b> | <b>dangers pour l'environnement</b>                                                           | pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses |
| <b>14.6</b> | <b>précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>                                  | il n'y a aucune information additionnelle.                                                            |
| <b>14.7</b> | <b>transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC</b> | le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.                                                   |

### Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

#### **transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN)**

non soumis à l'ADR, au RID et à l'ADN.

#### **Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)**

non soumis à l'IMDG.

#### **organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR)**

non soumis à l'OACI-IATA.

## Glycine

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

**15.1 réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**15.2 évaluation de la sécurité chimique**

des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### abréviations et acronymes

| abr.     | description des abréviations utilisées                                                                                                                            |
|----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ADN      | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures                                               |
| ADR      | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route                                                                         |
| CLP      | Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges |
| DGR      | Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)                                                           |
| IATA     | Association Internationale du Transport Aérien                                                                                                                    |
| IATA/DGR | Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)               |
| IMDG     | International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)                                                            |
| MARPOL   | La convention internationale concernant la pollution de la mer (abrev. de "Marine Pollutant")                                                                     |
| OACI     | Organisation de l'Aviation Civile Internationale                                                                                                                  |
| PBT      | Persistant, Bioaccumulable et Toxique                                                                                                                             |
| REACH    | Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)           |
| RID      | Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses                                                                          |
| SGH      | "Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies                                         |
| vPvB     | Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)                                                                                 |

#### principales références bibliographiques et sources de données

Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2015/830/UE.

transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

#### procédure de classification

propriétés physiques et chimiques: la classification est fondée sur un mélange testé.

dangers pour la santé, dangers pour l'environnement: la classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

#### clause de non-responsabilité

ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.

## Shearing Buffer iS1

numéro de la version: GHS 2.0  
remplace la version de: 23.01.2020 (GHS 1)

révision: 23.01.2020

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 identificateur de produit

marque commerciale

**Shearing Buffer iS1**

numéro d'enregistrement (REACH)

non pertinent (mélange)

#### 1.2 utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

utilisations identifiées pertinentes

réservé à la recherche, non destiné à des procédures diagnostiques ou thérapeutiques.

#### 1.3 renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Diagenode SA  
LIEGE SCIENCE PARK Rue du Bois Saint-Jean, 3  
4102 Seraing  
Belgique

téléphone: +32 4 364 20 50  
e-mail: info@diagenode.com

#### 1.4 numéro d'appel d'urgence

service d'information d'urgence

+32 4 364 20 50  
ce numéro de téléphone est uniquement disponible  
aux heures de bureau suivantes: lun. au ven. 09:00 à  
17:00 h

| centre antipoison |                                                      |             |
|-------------------|------------------------------------------------------|-------------|
| pays              | nom                                                  | téléphone   |
| Belgique          | Belgisch antigif centrum<br>Centre antipoisons Belge | 070 245 245 |

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 classification de la substance ou du mélange

classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

#### 2.2 éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

non requis

#### 2.3 autres dangers

résultats des évaluations PBT et vPvB

ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.



## Shearing Buffer iS1

numéro de la version: GHS 2.0  
remplace la version de: 23.01.2020 (GHS 1)

révision: 23.01.2020

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1 substances

non pertinent (mélange)

#### 3.2 mélanges

description du mélange

Ce mélange ne contient aucun produit potentiellement dangereux.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 description des premiers secours

notes générales

ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. éloigner la victime de la zone de danger. tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. en cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. en cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

après inhalation

en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. fournir de l'air frais.

après contact cutané

laver abondamment à l'eau et au savon.

après contact oculaire

enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

après ingestion

rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

#### 4.2 principaux symptômes et effets, aigus et différés

jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

#### 4.3 indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 moyens d'extinction

moyens d'extinction appropriés

l'eau pulvérisée, poudre BC, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau à pleine puissance

#### 5.2 dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

produits de combustion dangereux

oxydes azotés (NO<sub>x</sub>)

#### 5.3 conseils aux pompiers

en cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

## Shearing Buffer iS1

numéro de la version: GHS 2.0  
remplace la version de: 23.01.2020 (GHS 1)

révision: 23.01.2020

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

pour les non-secouristes  
mettre les personnes à l'abri.

pour les secouristes  
porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

#### 6.2 précautions pour la protection de l'environnement

éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. retenir et éliminer l'eau de lavage contaminée.

#### 6.3 méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

conseils concernant le confinement d'un déversement  
couverture des égouts

conseils concernant le nettoyage d'un déversement  
essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison). recueillir le produit répandu: sciure de bois, kieselguhr (diatomite), sable, liant universel

méthodes de confinement  
utilisation des matériaux adsorbants.

toute autre information concernant les déversements et les dispersions  
placer dans un récipient approprié pour l'élimination. aérer la zone touchée.

#### 6.4 référence à d'autres rubriques

produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. équipement de protection individuel: voir rubrique 8. matières incompatibles: voir rubrique 10. considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 précautions à prendre pour une manipulation sans danger

recommandations

- mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières  
utilisation d'une ventilation locale et générale. utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

lavez les mains après chaque utilisation. ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

#### 7.2 conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

maîtriser les effets  
protéger contre l'exposition externe tel(s) que  
gel

#### 7.3 utilisation(s) finale(s) particulière(s)

voir rubrique 16 pour une vue d'ensemble générale.

## Shearing Buffer iS1

numéro de la version: GHS 2.0  
remplace la version de: 23.01.2020 (GHS 1)

révision: 23.01.2020

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 paramètres de contrôle

cette information n'est pas disponible.

#### 8.2 contrôles de l'exposition

contrôles techniques appropriés

ventilation générale.

mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

protection des yeux/du visage

porter un appareil de protection des yeux/du visage.

protection de la peau

- protection des mains

porter des gants appropriés. un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. en cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

- mesures de protection diverse

faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. se laver les mains soigneusement après manipulation.

protection respiratoire

lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

##### aspect

|               |          |
|---------------|----------|
| état physique | liquide  |
| couleur       | incolore |
| odeur         | inodore  |

##### autres paramètres de sécurité

|                                                       |                         |
|-------------------------------------------------------|-------------------------|
| (valeur de) pH                                        | non déterminé           |
| point de fusion/point de congélation                  | non déterminé           |
| point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | non déterminé           |
| point d'éclair                                        | non déterminé           |
| taux d'évaporation                                    | non déterminé           |
| inflammabilité (solide, gaz)                          | non pertinent, (fluide) |

## Shearing Buffer iS1

numéro de la version: GHS 2.0  
remplace la version de: 23.01.2020 (GHS 1)

révision: 23.01.2020

|                       |                                                              |
|-----------------------|--------------------------------------------------------------|
| limites d'explosivité | non déterminé                                                |
| pression de vapeur    | non déterminé                                                |
| densité               | non déterminé                                                |
| densité de vapeur     | cette information n'est pas disponible                       |
| densité relative      | des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles |
| solubilité(s)         | non déterminé                                                |

coefficient de partage

|                                   |                                        |
|-----------------------------------|----------------------------------------|
| - n-octanol/eau (log KOW)         | cette information n'est pas disponible |
| température d'auto-inflammabilité | non déterminé                          |
| viscosité                         | non déterminé                          |
| propriétés explosives             | aucune                                 |
| propriétés comburantes            | aucune                                 |

9.2

|                            |                                           |
|----------------------------|-------------------------------------------|
| <b>autres informations</b> | il n'y a aucune information additionnelle |
|----------------------------|-------------------------------------------|

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 réactivité

concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles".

#### 10.2 stabilité chimique

le matériau est stable dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation, en ce qui concerne la température et la pression.

#### 10.3 possibilité de réactions dangereuses

pas de réactions dangereuses connues.

#### 10.4 conditions à éviter

il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être évitée.

#### 10.5 matières incompatibles

il n'y a aucune information additionnelle.

#### 10.6 produits de décomposition dangereux

les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

## Shearing Buffer iS1

numéro de la version: GHS 2.0  
remplace la version de: 23.01.2020 (GHS 1)

révision: 23.01.2020

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 informations sur les effets toxicologiques

il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

procédure de classification

la classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

#### classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)

ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

toxicité aiguë

n'est pas classé comme toxicité aiguë.

corrosion/irritation cutanée

n'est pas classé comme corrosif ou irritant pour la peau.

lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

n'est pas classé comme causant des lésions graves aux yeux ou comme irritant pour les yeux.

sensibilisation respiratoire ou cutanée

n'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

mutagénicité sur cellules germinales

n'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

cancérogénicité

n'est pas classé comme cancérogène.

toxicité pour la reproduction

n'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

n'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

n'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

danger en cas d'aspiration

n'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 toxicité

n'est pas classé comme dangereux pour le milieu aquatique.

#### 12.2 persistance et dégradabilité

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.3 potentiel de bioaccumulation

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.4 mobilité dans le sol

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.5 résultats des évaluations PBT et vPvB

des données ne sont pas disponibles.

## Shearing Buffer iS1

numéro de la version: GHS 2.0  
remplace la version de: 23.01.2020 (GHS 1)

révision: 23.01.2020

### 12.6 autres effets néfastes

des données ne sont pas disponibles.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 méthodes de traitement des déchets

informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

ne pas jeter les résidus à l'égout. éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

traitement des déchets des conteneurs/emballages

des emballages complètement vides peuvent être recyclés. manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

#### remarques

veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- |             |                                                                                               |                                                                                                       |
|-------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>14.1</b> | <b>numéro ONU</b>                                                                             | non soumis aux règlements sur le transport                                                            |
| <b>14.2</b> | <b>désignation officielle de transport de l'ONU</b>                                           | non pertinent                                                                                         |
| <b>14.3</b> | <b>classe(s) de danger pour le transport</b>                                                  | aucune                                                                                                |
| <b>14.4</b> | <b>groupe d'emballage</b>                                                                     | n'est pas affecté à un groupe d'emballage                                                             |
| <b>14.5</b> | <b>dangers pour l'environnement</b>                                                           | pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses |
| <b>14.6</b> | <b>précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>                                  | il n'y a aucune information additionnelle.                                                            |
| <b>14.7</b> | <b>transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC</b> | le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.                                                   |

### Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

#### **transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN)**

non soumis à l'ADR, au RID et à l'ADN.

#### **Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)**

non soumis à l'IMDG.

#### **organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR)**

non soumis à l'OACI-IATA.

## Shearing Buffer iS1

numéro de la version: GHS 2.0  
remplace la version de: 23.01.2020 (GHS 1)

révision: 23.01.2020

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.2 évaluation de la sécurité chimique

des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### indication des modifications (fiche révisée de données de sécurité)

| rubrique | inscription ancienne (texte/valeur) | inscription courante (texte/valeur) | pertinente pour la sécurité |
|----------|-------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------|
| 1.1      | code(s) de produit(s):<br>C01019005 |                                     | oui                         |

#### abréviations et acronymes

| abr.     | description des abréviations utilisées                                                                                                                            |
|----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ADN      | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures                                               |
| ADR      | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route                                                                         |
| CLP      | Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges |
| DGR      | Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)                                                           |
| IATA     | Association Internationale du Transport Aérien                                                                                                                    |
| IATA/DGR | Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)               |
| IMDG     | International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)                                                            |
| MARPOL   | La convention internationale concernant la pollution de la mer (abrev. de "Marine Pollutant")                                                                     |
| OACI     | Organisation de l'Aviation Civile Internationale                                                                                                                  |
| PBT      | Persistant, Bioaccumulable et Toxique                                                                                                                             |
| REACH    | Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)           |
| RID      | Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses                                                                          |
| SGH      | "Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies                                         |
| vPvB     | Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)                                                                                 |

#### principales références bibliographiques et sources de données

Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2015/830/UE.

transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

## Shearing Buffer iS1

numéro de la version: GHS 2.0  
remplace la version de: 23.01.2020 (GHS 1)

révision: 23.01.2020

---

### **procédure de classification**

propriétés physiques et chimiques: la classification est fondée sur un mélange testé.  
dangers pour la santé, dangers pour l'environnement: la classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

### **clause de non-responsabilité**

ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.



**DiaMag protein A-coated magnetic beads**

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1 identificateur de produit**

marque commerciale

**DiaMag protein A-coated magnetic beads**

numéro d'enregistrement (REACH)

non pertinent (mélange)

code(s) de produit(s)

C03010020

**1.2 utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

utilisations identifiées pertinentes

réservé à la recherche, non destiné à des procédures diagnostiques ou thérapeutiques.

**1.3 renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Diagenode SA  
LIEGE SCIENCE PARK Rue du Bois Saint-Jean, 3  
4102 Seraing  
Belgique

téléphone: +32 4 364 20 50  
e-mail: info@diagenode.com

**1.4 numéro d'appel d'urgence**

service d'information d'urgence

+32 4 364 20 50  
ce numéro de téléphone est uniquement disponible  
aux heures de bureau suivantes: lun. au ven. 09:00 à  
17:00 h

| centre antipoison |                                                      |             |
|-------------------|------------------------------------------------------|-------------|
| pays              | nom                                                  | téléphone   |
| Belgique          | Belgisch antigif centrum<br>Centre antipoisons Belge | 070 245 245 |

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1 classification de la substance ou du mélange**

classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

**2.2 éléments d'étiquetage**

étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

non requis

**2.3 autres dangers**

résultats des évaluations PBT et vPvB

ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

## DiaMag protein A-coated magnetic beads

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1 substances

non pertinent (mélange)

#### 3.2 mélanges

description du mélange

Ce mélange ne contient aucun produit potentiellement dangereux.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 description des premiers secours

notes générales

ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. éloigner la victime de la zone de danger. tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. en cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. en cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

après inhalation

en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. fournir de l'air frais.

après contact cutané

laver abondamment à l'eau et au savon.

après contact oculaire

enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

après ingestion

rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

#### 4.2 principaux symptômes et effets, aigus et différés

jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

#### 4.3 indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 moyens d'extinction

moyens d'extinction appropriés

l'eau pulvérisée, poudre BC, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau à pleine puissance

#### 5.2 dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

produits de combustion dangereux

oxydes azotés (NO<sub>x</sub>)

#### 5.3 conseils aux pompiers

en cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

## DiaMag protein A-coated magnetic beads

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

pour les non-secouristes

mettre les personnes à l'abri.

pour les secouristes

porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

#### 6.2 précautions pour la protection de l'environnement

éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. retenir et éliminer l'eau de lavage contaminée.

#### 6.3 méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

conseils concernant le confinement d'un déversement

couverture des égouts

conseils concernant le nettoyage d'un déversement

essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison). recueillir le produit répandu: sciure de bois, kieselguhr (diatomite), sable, liant universel

méthodes de confinement

utilisation des matériaux adsorbants.

toute autre information concernant les déversements et les dispersions

placer dans un récipient approprié pour l'élimination. aérer la zone touchée.

#### 6.4 référence à d'autres rubriques

produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. équipement de protection individuel: voir rubrique 8. matières incompatibles: voir rubrique 10. considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 précautions à prendre pour une manipulation sans danger

recommandations

- mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

utilisation d'une ventilation locale et générale. utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

lavez les mains après chaque utilisation. ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

#### 7.2 conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

maîtriser les effets

protéger contre l'exposition externe tel(s) que

gel

#### 7.3 utilisation(s) finale(s) particulière(s)

voir rubrique 16 pour une vue d'ensemble générale.

## DiaMag protein A-coated magnetic beads

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 paramètres de contrôle

cette information n'est pas disponible.

#### 8.2 contrôles de l'exposition

contrôles techniques appropriés

ventilation générale.

mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

protection des yeux/du visage

porter un appareil de protection des yeux/du visage.

protection de la peau

- protection des mains

porter des gants appropriés. un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. en cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

- mesures de protection diverse

faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. se laver les mains soigneusement après manipulation.

protection respiratoire

lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

##### aspect

|               |                      |
|---------------|----------------------|
| état physique | liquide (suspension) |
| couleur       | marron               |
| odeur         | inodore              |

##### autres paramètres de sécurité

|                                                       |                         |
|-------------------------------------------------------|-------------------------|
| (valeur de) pH                                        | non déterminé           |
| point de fusion/point de congélation                  | non déterminé           |
| point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | non déterminé           |
| point d'éclair                                        | non déterminé           |
| taux d'évaporation                                    | non déterminé           |
| inflammabilité (solide, gaz)                          | non pertinent, (fluide) |

## DiaMag protein A-coated magnetic beads

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

|                       |                                                              |
|-----------------------|--------------------------------------------------------------|
| limites d'explosivité | non déterminé                                                |
| pression de vapeur    | non déterminé                                                |
| densité               | non déterminé                                                |
| densité de vapeur     | cette information n'est pas disponible                       |
| densité relative      | des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles |
| solubilité(s)         | non déterminé                                                |

coefficient de partage

|                                   |                                        |
|-----------------------------------|----------------------------------------|
| - n-octanol/eau (log KOW)         | cette information n'est pas disponible |
| température d'auto-inflammabilité | non déterminé                          |
| viscosité                         | non déterminé                          |
| propriétés explosives             | aucune                                 |
| propriétés comburantes            | aucune                                 |

**9.2 autres informations** il n'y a aucune information additionnelle

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 réactivité

concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles".

#### 10.2 stabilité chimique

le matériau est stable dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation, en ce qui concerne la température et la pression.

#### 10.3 possibilité de réactions dangereuses

pas de réactions dangereuses connues.

#### 10.4 conditions à éviter

il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être évitée.

#### 10.5 matières incompatibles

il n'y a aucune information additionnelle.

#### 10.6 produits de décomposition dangereux

les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

## DiaMag protein A-coated magnetic beads

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 informations sur les effets toxicologiques

il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

procédure de classification

la classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

#### **classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)**

ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

toxicité aiguë

n'est pas classé comme toxicité aiguë.

corrosion/irritation cutanée

n'est pas classé comme corrosif ou irritant pour la peau.

lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

n'est pas classé comme causant des lésions graves aux yeux ou comme irritant pour les yeux.

sensibilisation respiratoire ou cutanée

n'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

mutagénicité sur cellules germinales

n'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

cancérogénicité

n'est pas classé comme cancérogène.

toxicité pour la reproduction

n'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

n'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

n'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

danger en cas d'aspiration

n'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 toxicité

n'est pas classé comme dangereux pour le milieu aquatique.

#### 12.2 persistance et dégradabilité

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.3 potentiel de bioaccumulation

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.4 mobilité dans le sol

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.5 résultats des évaluations PBT et vPvB

des données ne sont pas disponibles.

## DiaMag protein A-coated magnetic beads

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### 12.6 autres effets néfastes

des données ne sont pas disponibles.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 méthodes de traitement des déchets

informations pertinentes pour le traitement des déchets

recyclage ou récupération d'autres matières inorganiques.

informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

ne pas jeter les résidus à l'égout. éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

traitement des déchets des conteneurs/emballages

des emballages complètement vides peuvent être recyclés. manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

#### remarques

veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- |             |                                                                                               |                                                                                                       |
|-------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>14.1</b> | <b>numéro ONU</b>                                                                             | non soumis aux règlements sur le transport                                                            |
| <b>14.2</b> | <b>désignation officielle de transport de l'ONU</b>                                           | non pertinent                                                                                         |
| <b>14.3</b> | <b>classe(s) de danger pour le transport</b>                                                  | aucune                                                                                                |
| <b>14.4</b> | <b>groupe d'emballage</b>                                                                     | n'est pas affecté à un groupe d'emballage                                                             |
| <b>14.5</b> | <b>dangers pour l'environnement</b>                                                           | pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses |
| <b>14.6</b> | <b>précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>                                  | il n'y a aucune information additionnelle.                                                            |
| <b>14.7</b> | <b>transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC</b> | le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.                                                   |

### Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

#### **transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN)**

non soumis à l'ADR, au RID et à l'ADN.

#### **Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)**

non soumis à l'IMDG.

#### **organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR)**

non soumis à l'OACI-IATA.

## DiaMag protein A-coated magnetic beads

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

**15.1 réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**15.2 évaluation de la sécurité chimique**

des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### abréviations et acronymes

| abr.     | description des abréviations utilisées                                                                                                                            |
|----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ADN      | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures                                               |
| ADR      | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route                                                                         |
| CLP      | Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges |
| DGR      | Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)                                                           |
| IATA     | Association Internationale du Transport Aérien                                                                                                                    |
| IATA/DGR | Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)               |
| IMDG     | International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)                                                            |
| MARPOL   | La convention internationale concernant la pollution de la mer (abrev. de "Marine Pollutant")                                                                     |
| OACI     | Organisation de l'Aviation Civile Internationale                                                                                                                  |
| PBT      | Persistant, Bioaccumulable et Toxique                                                                                                                             |
| REACH    | Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)           |
| RID      | Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses                                                                          |
| SGH      | "Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies                                         |
| vPvB     | Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)                                                                                 |

#### principales références bibliographiques et sources de données

Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2015/830/UE.

transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

#### procédure de classification

propriétés physiques et chimiques: la classification est fondée sur un mélange testé.

dangers pour la santé, dangers pour l'environnement: la classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

#### clause de non-responsabilité

ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.



## wash buffer iW1

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 identificateur de produit

marque commerciale

**wash buffer iW1**

numéro d'enregistrement (REACH)

non pertinent (mélange)

#### 1.2 utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

utilisations identifiées pertinentes

réservé à la recherche, non destiné à des procédures diagnostiques ou thérapeutiques.

#### 1.3 renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Diagenode SA  
LIEGE SCIENCE PARK Rue du Bois Saint-Jean, 3  
4102 Seraing  
Belgique

téléphone: +32 4 364 20 50  
e-mail: info@diagenode.com

#### 1.4 numéro d'appel d'urgence

service d'information d'urgence

+32 4 364 20 50

ce numéro de téléphone est uniquement disponible aux heures de bureau suivantes: lun. au ven. 09:00 à 17:00 h

| centre antipoison |                                                      |             |
|-------------------|------------------------------------------------------|-------------|
| pays              | nom                                                  | téléphone   |
| Belgique          | Belgisch antigif centrum<br>Centre antipoisons Belge | 070 245 245 |

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 classification de la substance ou du mélange

classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

| rubrique | classe de danger                                      | catégorie | classe et catégorie de danger | mention de danger |
|----------|-------------------------------------------------------|-----------|-------------------------------|-------------------|
| 3.3      | lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux      | 2         | Eye Irrit. 2                  | H319              |
| 4.1C     | dangereux pour le milieu aquatique - danger chronique | 3         | Aquatic Chronic 3             | H412              |

pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

les principaux effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement  
un déversement et l'eau d'extinction peuvent causer une pollution des cours d'eau.

#### 2.2 éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

- mention d'avertissement

attention

- pictogrammes

GHS07



## wash buffer iW1

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

- mentions de danger
  - H319 provoque une sévère irritation des yeux.
  - H412 nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- conseils de prudence
  - P273 éviter le rejet dans l'environnement.
  - P280 porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
  - P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
  - P337+P313 si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
  - P501 éliminer le contenu/récipient dans des installations de combustion industrielles.

### 2.3 autres dangers

résultats des évaluations PBT et vPvB

ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 substances

non pertinent (mélange)

### 3.2 mélanges

description du mélange

| nom de la substance | identificateur                                | %m  | classification selon SGH                                                                                               | pictogrammes                                                                                                                                                                                                                                                      |
|---------------------|-----------------------------------------------|-----|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Triton X-100        | No CAS<br>9002-93-1<br><br>No CE<br>618-344-0 | ≤ 2 | Acute Tox. 4 / H302<br>Skin Irrit. 2 / H315<br>Eye Dam. 1 / H318<br>Aquatic Acute 1 / H400<br>Aquatic Chronic 1 / H410 |    |

pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 description des premiers secours

notes générales

ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. éloigner la victime de la zone de danger. tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. en cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. en cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

après inhalation

en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. fournir de l'air frais.

après contact cutané

laver abondamment à l'eau et au savon.

après contact oculaire

enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

après ingestion

rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

### 4.2 principaux symptômes et effets, aigus et différés

jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

## wash buffer iW1

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### 4.3 indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 moyens d'extinction

moyens d'extinction appropriés

l'eau pulvérisée, poudre BC, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau à pleine puissance

### 5.2 dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

produits de combustion dangereux

oxydes azotés (NO<sub>x</sub>)

### 5.3 conseils aux pompiers

en cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

pour les non-secouristes

mettre les personnes à l'abri.

pour les secouristes

porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

### 6.2 précautions pour la protection de l'environnement

éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé.

### 6.3 méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

conseils concernant le confinement d'un déversement

couverture des égouts

conseils concernant le nettoyage d'un déversement

essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison). recueillir le produit répandu: sciure de bois, kieselguhr (diatomite), sable, liant universel

méthodes de confinement

utilisation des matériaux adsorbants.

toute autre information concernant les déversements et les dispersions

placer dans un récipient approprié pour l'élimination. aérer la zone touchée.

### 6.4 référence à d'autres rubriques

produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. équipement de protection individuel: voir rubrique 8. matières incompatibles: voir rubrique 10. considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

## **wash buffer iW1**

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### **7.1 précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

recommandations

- mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

utilisation d'une ventilation locale et générale. utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

lavez les mains après chaque utilisation. ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

#### **7.2 conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

maîtriser les effets

protéger contre l'exposition externe tel(s) que

gel

#### **7.3 utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

voir rubrique 16 pour une vue d'ensemble générale.

### **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

#### **8.1 paramètres de contrôle**

cette information n'est pas disponible.

#### **8.2 contrôles de l'exposition**

contrôles techniques appropriés

ventilation générale.

mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

protection des yeux/du visage

porter un appareil de protection des yeux/du visage.

protection de la peau

- protection des mains

porter des gants appropriés. un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. en cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

- mesures de protection diverse

faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. se laver les mains soigneusement après manipulation.

protection respiratoire

lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

## wash buffer iW1

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

##### aspect

|               |          |
|---------------|----------|
| état physique | liquide  |
| couleur       | incolore |
| odeur         | inodore  |

##### autres paramètres de sécurité

|                                                       |                                        |
|-------------------------------------------------------|----------------------------------------|
| (valeur de) pH                                        | non déterminé                          |
| point de fusion/point de congélation                  | non déterminé                          |
| point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | non déterminé                          |
| point d'éclair                                        | non déterminé                          |
| taux d'évaporation                                    | non déterminé                          |
| inflammabilité (solide, gaz)                          | non pertinent, (fluide)                |
| limites d'explosivité                                 | non déterminé                          |
| pression de vapeur                                    | non déterminé                          |
| densité                                               | 1 g/cm <sup>3</sup> à 20 °C            |
| densité de vapeur                                     | cette information n'est pas disponible |
| solubilité(s)                                         | non déterminé                          |

##### coefficient de partage

|                                   |                                        |
|-----------------------------------|----------------------------------------|
| - n-octanol/eau (log KOW)         | cette information n'est pas disponible |
| température d'auto-inflammabilité | non déterminé                          |
| viscosité                         | non déterminé                          |
| propriétés explosives             | aucune                                 |
| propriétés comburantes            | aucune                                 |

#### 9.2

|                            |                                           |
|----------------------------|-------------------------------------------|
| <b>autres informations</b> | il n'y a aucune information additionnelle |
|----------------------------|-------------------------------------------|

## **wash buffer iW1**

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

#### **10.1 réactivité**

concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles".

#### **10.2 stabilité chimique**

voir en bas "Conditions à éviter".

#### **10.3 possibilité de réactions dangereuses**

pas de réactions dangereuses connues.

#### **10.4 conditions à éviter**

il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être évitée.

#### **10.5 matières incompatibles**

il n'y a aucune information additionnelle.

#### **10.6 produits de décomposition dangereux**

les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### **11.1 informations sur les effets toxicologiques**

il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

procédure de classification

la classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

#### **classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)**

toxicité aiguë

n'est pas classé comme toxicité aiguë.

corrosion/irritation cutanée

n'est pas classé comme corrosif ou irritant pour la peau.

lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

provoque une sévère irritation des yeux.

sensibilisation respiratoire ou cutanée

n'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

mutagénicité sur cellules germinales

n'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

cancérogénicité

n'est pas classé comme cancérogène.

toxicité pour la reproduction

n'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

n'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

n'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

## wash buffer iW1

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

danger en cas d'aspiration

n'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 toxicité

nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 12.2 persistance et dégradabilité

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.3 potentiel de bioaccumulation

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.4 mobilité dans le sol

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.5 résultats des évaluations PBT et vPvB

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.6 autres effets néfastes

des données ne sont pas disponibles.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 méthodes de traitement des déchets

informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

ne pas jeter les résidus à l'égout. éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

traitement des déchets des conteneurs/emballages

des emballages complètement vides peuvent être recyclés. manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

#### remarques

veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- |      |                                                                                        |                                                                                                       |
|------|----------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 14.1 | numéro ONU                                                                             | non soumis aux règlements sur le transport                                                            |
| 14.2 | désignation officielle de transport de l'ONU                                           | non pertinent                                                                                         |
| 14.3 | classe(s) de danger pour le transport                                                  | pas attribué                                                                                          |
| 14.4 | groupe d'emballage                                                                     | pas attribué                                                                                          |
| 14.5 | dangers pour l'environnement                                                           | pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses |
| 14.6 | précautions particulières à prendre par l'utilisateur                                  | il n'y a aucune information additionnelle.                                                            |
| 14.7 | transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC | le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.                                                   |

## wash buffer iW1

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

#### transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN)

non soumis à l'ADR. non soumis au RID.

#### accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN)

|                            |                                                                        |
|----------------------------|------------------------------------------------------------------------|
| numéro d'identification    | 9006                                                                   |
| désignation officielle     | MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. |
| classe                     | 9                                                                      |
| nombre de cônes/feux bleus | 0                                                                      |

#### Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)

non soumis à l'IMDG.

#### organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR)

non soumis à l'OACI-IATA.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.2 évaluation de la sécurité chimique

des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### abréviations et acronymes

| abr.            | description des abréviations utilisées                                                                                                                            |
|-----------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Acute Tox.      | Toxicité aiguë                                                                                                                                                    |
| ADN             | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures                                               |
| ADR             | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route                                                                         |
| Aquatic Acute   | Dangereux pour le milieu aquatique - danger aigu                                                                                                                  |
| Aquatic Chronic | Dangereux pour le milieu aquatique - danger chronique                                                                                                             |
| CAS             | Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique)     |
| CLP             | Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges |
| DGR             | Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)                                                           |
| EINECS          | European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)                              |
| ELINCS          | European List of Notified Chemical Substances (liste européenne des substances chimiques notifiées)                                                               |
| Eye Dam.        | Causant des lésions oculaires graves                                                                                                                              |
| Eye Irrit.      | Irritant oculaire                                                                                                                                                 |
| IATA            | Association Internationale du Transport Aérien                                                                                                                    |



## wash buffer iW1

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

| abr.        | description des abréviations utilisées                                                                                                                  |
|-------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| IATA/DGR    | Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)     |
| IMDG        | International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)                                                  |
| MARPOL      | La convention internationale concernant la pollution de la mer (abrev. de "Marine Pollutant")                                                           |
| NLP         | No-Longer Polymer (ne figure plus sur la liste des polymères)                                                                                           |
| No CE       | L'inventaire CE (EINECS, ELINCS et NLP) est la source pour le numéro CE comme identifiant des substances dans l'Union européenne                        |
| No index    | Le numéro index est le code d'identification attribué à la substance à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008                            |
| OACI        | Organisation de l'Aviation Civile Internationale                                                                                                        |
| PBT         | Persistant, Bioaccumulable et Toxique                                                                                                                   |
| REACH       | Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques) |
| RID         | Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses                                                                |
| SGH         | "Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies                               |
| Skin Corr.  | Corrosif pour la peau                                                                                                                                   |
| Skin Irrit. | Irritant pour la peau                                                                                                                                   |
| vPvB        | Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)                                                                       |

### principales références bibliographiques et sources de données

Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2015/830/UE.

transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

### procédure de classification

propriétés physiques et chimiques: la classification est fondée sur un mélange testé.

dangers pour la santé, dangers pour l'environnement: la classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

### liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans le chapitre 2 et 3)

| code | texte                                                                                   |
|------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| H302 | Nocif en cas d'ingestion.                                                               |
| H315 | Provoque une irritation cutanée.                                                        |
| H318 | Provoque de graves lésions des yeux.                                                    |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux.                                                |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques.                                            |
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.        |

### clause de non-responsabilité

ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.

## Wash buffer iW2

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 identificateur de produit

marque commerciale

**Wash buffer iW2**

numéro d'enregistrement (REACH)

non pertinent (mélange)

#### 1.2 utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

utilisations identifiées pertinentes

réservé à la recherche, non destiné à des procédures diagnostiques ou thérapeutiques.

#### 1.3 renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Diagenode SA  
LIEGE SCIENCE PARK Rue du Bois Saint-Jean, 3  
4102 Seraing  
Belgique

téléphone: +32 4 364 20 50  
e-mail: info@diagenode.com

#### 1.4 numéro d'appel d'urgence

service d'information d'urgence

+32 4 364 20 50

ce numéro de téléphone est uniquement disponible aux heures de bureau suivantes: lun. au ven. 09:00 à 17:00 h

| centre antipoison |                                                      |             |
|-------------------|------------------------------------------------------|-------------|
| pays              | nom                                                  | téléphone   |
| Belgique          | Belgisch antigif centrum<br>Centre antipoisons Belge | 070 245 245 |

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 classification de la substance ou du mélange

classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

| rubrique | classe de danger                                      | catégorie | classe et catégorie de danger | mention de danger |
|----------|-------------------------------------------------------|-----------|-------------------------------|-------------------|
| 3.3      | lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux      | 2         | Eye Irrit. 2                  | H319              |
| 4.1C     | dangereux pour le milieu aquatique - danger chronique | 3         | Aquatic Chronic 3             | H412              |

pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

les principaux effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement  
un déversement et l'eau d'extinction peuvent causer une pollution des cours d'eau.

#### 2.2 éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

- mention d'avertissement

attention

- pictogrammes

GHS07



## Wash buffer iW2

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

- mentions de danger
  - H319 provoque une sévère irritation des yeux.
  - H412 nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- conseils de prudence
  - P273 éviter le rejet dans l'environnement.
  - P280 porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
  - P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
  - P337+P313 si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
  - P501 éliminer le contenu/récipient dans des installations de combustion industrielles.

### 2.3 autres dangers

résultats des évaluations PBT et vPvB

ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 substances

non pertinent (mélange)

### 3.2 mélanges

description du mélange

| nom de la substance | identificateur                                | %m  | classification selon SGH                                                                                               | pictogrammes                                                                                                                                                                                                                                                      |
|---------------------|-----------------------------------------------|-----|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Triton X-100        | No CAS<br>9002-93-1<br><br>No CE<br>618-344-0 | ≤ 1 | Acute Tox. 4 / H302<br>Skin Irrit. 2 / H315<br>Eye Dam. 1 / H318<br>Aquatic Acute 1 / H400<br>Aquatic Chronic 1 / H410 |    |

pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 description des premiers secours

notes générales

ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. éloigner la victime de la zone de danger. tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. en cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. en cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

après inhalation

en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. fournir de l'air frais.

après contact cutané

laver abondamment à l'eau et au savon.

après contact oculaire

enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

après ingestion

rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

### 4.2 principaux symptômes et effets, aigus et différés

jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

## Wash buffer iW2

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### 4.3 indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 moyens d'extinction

moyens d'extinction appropriés

l'eau pulvérisée, poudre BC, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau à pleine puissance

### 5.2 dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

produits de combustion dangereux

oxydes azotés (NO<sub>x</sub>)

### 5.3 conseils aux pompiers

en cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

pour les non-secouristes

mettre les personnes à l'abri.

pour les secouristes

porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

### 6.2 précautions pour la protection de l'environnement

éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé.

### 6.3 méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

conseils concernant le confinement d'un déversement

couverture des égouts

conseils concernant le nettoyage d'un déversement

essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison). recueillir le produit répandu: sciure de bois, kieselguhr (diatomite), sable, liant universel

méthodes de confinement

utilisation des matériaux adsorbants.

toute autre information concernant les déversements et les dispersions

placer dans un récipient approprié pour l'élimination. aérer la zone touchée.

### 6.4 référence à d'autres rubriques

produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. équipement de protection individuel: voir rubrique 8. matières incompatibles: voir rubrique 10. considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

## Wash buffer iW2

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 précautions à prendre pour une manipulation sans danger

recommandations

- mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

utilisation d'une ventilation locale et générale. utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

lavez les mains après chaque utilisation. ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

#### 7.2 conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

maîtriser les effets

protéger contre l'exposition externe tel(s) que

gel

#### 7.3 utilisation(s) finale(s) particulière(s)

voir rubrique 16 pour une vue d'ensemble générale.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 paramètres de contrôle

cette information n'est pas disponible.

#### 8.2 contrôles de l'exposition

contrôles techniques appropriés

ventilation générale.

mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

protection des yeux/du visage

porter un appareil de protection des yeux/du visage.

protection de la peau

- protection des mains

porter des gants appropriés. un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. en cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

- mesures de protection diverse

faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. se laver les mains soigneusement après manipulation.

protection respiratoire

lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

## Wash buffer iW2

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles aspect

|               |          |
|---------------|----------|
| état physique | liquide  |
| couleur       | incolore |
| odeur         | inodore  |

#### autres paramètres de sécurité

|                                                       |                                        |
|-------------------------------------------------------|----------------------------------------|
| (valeur de) pH                                        | non déterminé                          |
| point de fusion/point de congélation                  | non déterminé                          |
| point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | non déterminé                          |
| point d'éclair                                        | non déterminé                          |
| taux d'évaporation                                    | non déterminé                          |
| inflammabilité (solide, gaz)                          | non pertinent, (fluide)                |
| limites d'explosivité                                 | non déterminé                          |
| pression de vapeur                                    | non déterminé                          |
| densité                                               | 1 g/cm <sup>3</sup> à 20 °C            |
| densité de vapeur                                     | cette information n'est pas disponible |
| solubilité(s)                                         | non déterminé                          |

#### coefficient de partage

|                                   |                                        |
|-----------------------------------|----------------------------------------|
| - n-octanol/eau (log KOW)         | cette information n'est pas disponible |
| température d'auto-inflammabilité | non déterminé                          |
| viscosité                         | non déterminé                          |
| propriétés explosives             | aucune                                 |
| propriétés comburantes            | aucune                                 |

#### 9.2 autres informations

|  |                                           |
|--|-------------------------------------------|
|  | il n'y a aucune information additionnelle |
|--|-------------------------------------------|

## Wash buffer iW2

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 réactivité

concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles".

#### 10.2 stabilité chimique

voir en bas "Conditions à éviter".

#### 10.3 possibilité de réactions dangereuses

pas de réactions dangereuses connues.

#### 10.4 conditions à éviter

il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être évitée.

#### 10.5 matières incompatibles

il n'y a aucune information additionnelle.

#### 10.6 produits de décomposition dangereux

les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 informations sur les effets toxicologiques

il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

procédure de classification

la classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

#### classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)

toxicité aiguë

n'est pas classé comme toxicité aiguë.

corrosion/irritation cutanée

n'est pas classé comme corrosif ou irritant pour la peau.

lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

provoque une sévère irritation des yeux.

sensibilisation respiratoire ou cutanée

n'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

mutagénicité sur cellules germinales

n'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

cancérogénicité

n'est pas classé comme cancérogène.

toxicité pour la reproduction

n'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

n'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

n'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

## Wash buffer iW2

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

danger en cas d'aspiration

n'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 toxicité

nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 12.2 persistance et dégradabilité

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.3 potentiel de bioaccumulation

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.4 mobilité dans le sol

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.5 résultats des évaluations PBT et vPvB

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.6 autres effets néfastes

des données ne sont pas disponibles.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 méthodes de traitement des déchets

informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

ne pas jeter les résidus à l'égout. éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

traitement des déchets des conteneurs/emballages

des emballages complètement vides peuvent être recyclés. manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

#### remarques

veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- |      |                                                                                        |                                                                                                       |
|------|----------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 14.1 | numéro ONU                                                                             | non soumis aux règlements sur le transport                                                            |
| 14.2 | désignation officielle de transport de l'ONU                                           | non pertinent                                                                                         |
| 14.3 | classe(s) de danger pour le transport                                                  | pas attribué                                                                                          |
| 14.4 | groupe d'emballage                                                                     | pas attribué                                                                                          |
| 14.5 | dangers pour l'environnement                                                           | pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses |
| 14.6 | précautions particulières à prendre par l'utilisateur                                  | il n'y a aucune information additionnelle.                                                            |
| 14.7 | transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC | le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.                                                   |



## Wash buffer iW2

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

#### transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN)

non soumis à l'ADR. non soumis au RID.

#### accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN)

|                            |                                                                        |
|----------------------------|------------------------------------------------------------------------|
| numéro d'identification    | 9006                                                                   |
| désignation officielle     | MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. |
| classe                     | 9                                                                      |
| nombre de cônes/feux bleus | 0                                                                      |

#### Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)

non soumis à l'IMDG.

#### organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR)

non soumis à l'OACI-IATA.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.2 évaluation de la sécurité chimique

des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### abréviations et acronymes

| abr.            | description des abréviations utilisées                                                                                                                            |
|-----------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Acute Tox.      | Toxicité aiguë                                                                                                                                                    |
| ADN             | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures                                               |
| ADR             | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route                                                                         |
| Aquatic Acute   | Dangereux pour le milieu aquatique - danger aigu                                                                                                                  |
| Aquatic Chronic | Dangereux pour le milieu aquatique - danger chronique                                                                                                             |
| CAS             | Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique)     |
| CLP             | Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges |
| DGR             | Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)                                                           |
| EINECS          | European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)                              |
| ELINCS          | European List of Notified Chemical Substances (liste européenne des substances chimiques notifiées)                                                               |
| Eye Dam.        | Causant des lésions oculaires graves                                                                                                                              |
| Eye Irrit.      | Irritant oculaire                                                                                                                                                 |
| IATA            | Association Internationale du Transport Aérien                                                                                                                    |

## Wash buffer iW2

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

| abr.        | description des abréviations utilisées                                                                                                                  |
|-------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| IATA/DGR    | Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)     |
| IMDG        | International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)                                                  |
| MARPOL      | La convention internationale concernant la pollution de la mer (abrev. de "Marine Pollutant")                                                           |
| NLP         | No-Longer Polymer (ne figure plus sur la liste des polymères)                                                                                           |
| No CE       | L'inventaire CE (EINECS, ELINCS et NLP) est la source pour le numéro CE comme identifiant des substances dans l'Union européenne                        |
| No index    | Le numéro index est le code d'identification attribué à la substance à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008                            |
| OACI        | Organisation de l'Aviation Civile Internationale                                                                                                        |
| PBT         | Persistant, Bioaccumulable et Toxique                                                                                                                   |
| REACH       | Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques) |
| RID         | Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses                                                                |
| SGH         | "Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies                               |
| Skin Corr.  | Corrosif pour la peau                                                                                                                                   |
| Skin Irrit. | Irritant pour la peau                                                                                                                                   |
| vPvB        | Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)                                                                       |

### principales références bibliographiques et sources de données

Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2015/830/UE.

transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

### procédure de classification

propriétés physiques et chimiques: la classification est fondée sur un mélange testé.

dangers pour la santé, dangers pour l'environnement: la classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

### liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans le chapitre 2 et 3)

| code | texte                                                                                   |
|------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| H302 | Nocif en cas d'ingestion.                                                               |
| H315 | Provoque une irritation cutanée.                                                        |
| H318 | Provoque de graves lésions des yeux.                                                    |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux.                                                |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques.                                            |
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.        |

### clause de non-responsabilité

ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.

## Wash buffer iW3

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 identificateur de produit

marque commerciale

**Wash buffer iW3**

numéro d'enregistrement (REACH)

non pertinent (mélange)

#### 1.2 utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

utilisations identifiées pertinentes

réservé à la recherche, non destiné à des procédures diagnostiques ou thérapeutiques.

#### 1.3 renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Diagenode SA  
LIEGE SCIENCE PARK Rue du Bois Saint-Jean, 3  
4102 Seraing  
Belgique

téléphone: +32 4 364 20 50  
e-mail: info@diagenode.com

#### 1.4 numéro d'appel d'urgence

service d'information d'urgence

+32 4 364 20 50

ce numéro de téléphone est uniquement disponible aux heures de bureau suivantes: lun. au ven. 09:00 à 17:00 h

| centre antipoison |                                                      |             |
|-------------------|------------------------------------------------------|-------------|
| pays              | nom                                                  | téléphone   |
| Belgique          | Belgisch antigif centrum<br>Centre antipoisons Belge | 070 245 245 |

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 classification de la substance ou du mélange

classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

#### 2.2 éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

- mention d'avertissement non requis

- pictogrammes non requis

- informations additionnelles sur les dangers  
EUH210 fiche de données de sécurité disponible sur demande.

#### 2.3 autres dangers

il n'y a aucune information additionnelle.

résultats des évaluations PBT et vPvB

ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

## Wash buffer iW3

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1 substances

non pertinent (mélange)

#### 3.2 mélanges

description du mélange

Ce mélange ne contient aucun produit potentiellement dangereux.

| nom de la substance | identificateur                                                                                  | %m  | classification selon SGH | pictogrammes                                                                        |
|---------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|--------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| Lithium chloride    | No CAS<br>7447-41-8<br><br>No CE<br>231-212-3<br><br>No d'enreg. REACH<br>01-2119560574-35-xxxx | ≤ 2 | Acute Tox. 4 / H302      |  |

pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 description des premiers secours

notes générales

ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. éloigner la victime de la zone de danger. tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. en cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. en cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

après inhalation

en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. fournir de l'air frais.

après contact cutané

laver abondamment à l'eau et au savon.

après contact oculaire

enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

après ingestion

rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

#### 4.2 principaux symptômes et effets, aigus et différés

jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

#### 4.3 indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune

## Wash buffer iW3

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 moyens d'extinction

moyens d'extinction appropriés

l'eau pulvérisée, poudre BC, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau à pleine puissance

#### 5.2 dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

produits de combustion dangereux

oxydes azotés (NO<sub>x</sub>)

#### 5.3 conseils aux pompiers

en cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

pour les non-secouristes

mettre les personnes à l'abri.

pour les secouristes

porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

#### 6.2 précautions pour la protection de l'environnement

éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé.

#### 6.3 méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

conseils concernant le confinement d'un déversement

couverture des égouts

conseils concernant le nettoyage d'un déversement

essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison). recueillir le produit répandu: sciure de bois, kieselguhr (diatomite), sable, liant universel

méthodes de confinement

utilisation des matériaux adsorbants.

toute autre information concernant les déversements et les dispersions

placer dans un récipient approprié pour l'élimination. aérer la zone touchée.

#### 6.4 référence à d'autres rubriques

produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. équipement de protection individuel: voir rubrique 8. matières incompatibles: voir rubrique 10. considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

## Wash buffer iW3

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 précautions à prendre pour une manipulation sans danger

recommandations

- mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

utilisation d'une ventilation locale et générale. utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

lavez les mains après chaque utilisation. ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

#### 7.2 conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

maîtriser les effets

protéger contre l'exposition externe tel(s) que

gel

#### 7.3 utilisation(s) finale(s) particulière(s)

voir rubrique 16 pour une vue d'ensemble générale.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 paramètres de contrôle

cette information n'est pas disponible.

| DNEL pertinents des composants du mélange |           |       |                       |                                           |                          |                                |
|-------------------------------------------|-----------|-------|-----------------------|-------------------------------------------|--------------------------|--------------------------------|
| nom de la substance                       | No CAS    | effet | seuil d'exposition    | objectif de protection, voie d'exposition | utilisé dans             | durée d'exposition             |
| Lithium chloride                          | 7447-41-8 | DNEL  | 10 mg/m <sup>3</sup>  | homme, par inhalation                     | travailleur (industriel) | chronique - effets systémiques |
| Lithium chloride                          | 7447-41-8 | DNEL  | 30 mg/m <sup>3</sup>  | homme, par inhalation                     | travailleur (industriel) | aiguë - effets systémiques     |
| Lithium chloride                          | 7447-41-8 | DNEL  | 73,2 mg/kg de pc/jour | homme, cutané                             | travailleur (industriel) | chronique - effets systémiques |

| PNEC pertinents des composants du mélange |           |       |                    |                       |                                                 |                         |
|-------------------------------------------|-----------|-------|--------------------|-----------------------|-------------------------------------------------|-------------------------|
| nom de la substance                       | No CAS    | effet | seuil d'exposition | organisme             | milieu de l'environnement                       | durée d'exposition      |
| Lithium chloride                          | 7447-41-8 | PNEC  | 10,4 mg/l          | organismes aquatiques | eau douce                                       | court terme (cas isolé) |
| Lithium chloride                          | 7447-41-8 | PNEC  | 1,04 mg/l          | organismes aquatiques | eau de mer                                      | court terme (cas isolé) |
| Lithium chloride                          | 7447-41-8 | PNEC  | 140,2 mg/l         | organismes aquatiques | installation de traitement des eaux usées (STP) | court terme (cas isolé) |
| Lithium chloride                          | 7447-41-8 | PNEC  | 49,9 mg/kg         | organismes aquatiques | sédiments d'eau douce                           | court terme (cas isolé) |

## Wash buffer iW3

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

| PNEC pertinents des composants du mélange |           |       |                    |                       |                           |                         |
|-------------------------------------------|-----------|-------|--------------------|-----------------------|---------------------------|-------------------------|
| nom de la substance                       | No CAS    | effet | seuil d'exposition | organisme             | milieu de l'environnement | durée d'exposition      |
| Lithium chloride                          | 7447-41-8 | PNEC  | 4,99 mg/kg         | organismes aquatiques | sédiments marins          | court terme (cas isolé) |
| Lithium chloride                          | 7447-41-8 | PNEC  | 4,13 mg/kg         | organismes terrestres | sol                       | court terme (cas isolé) |

### 8.2 contrôles de l'exposition

contrôles techniques appropriés

ventilation générale.

mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

protection des yeux/du visage

porter un appareil de protection des yeux/du visage.

protection de la peau

- protection des mains

porter des gants appropriés. un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. en cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

- mesures de protection diverse

faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. se laver les mains soigneusement après manipulation.

protection respiratoire

lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

aspect

|               |          |
|---------------|----------|
| état physique | liquide  |
| couleur       | incolore |
| odeur         | inodore  |

autres paramètres de sécurité

|                                                       |               |
|-------------------------------------------------------|---------------|
| (valeur de) pH                                        | non déterminé |
| point de fusion/point de congélation                  | non déterminé |
| point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | non déterminé |
| point d'éclair                                        | non déterminé |

## Wash buffer iW3

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

|                              |                                        |
|------------------------------|----------------------------------------|
| taux d'évaporation           | non déterminé                          |
| inflammabilité (solide, gaz) | non pertinent, (fluide)                |
| limites d'explosivité        | non déterminé                          |
| pression de vapeur           | non déterminé                          |
| densité                      | 1 g/cm <sup>3</sup> à 20 °C            |
| densité de vapeur            | cette information n'est pas disponible |
| solubilité(s)                | non déterminé                          |

coefficient de partage

|                                   |                                        |
|-----------------------------------|----------------------------------------|
| - n-octanol/eau (log KOW)         | cette information n'est pas disponible |
| température d'auto-inflammabilité | non déterminé                          |
| viscosité                         | non déterminé                          |
| propriétés explosives             | aucune                                 |
| propriétés comburantes            | aucune                                 |

|            |                            |                                           |
|------------|----------------------------|-------------------------------------------|
| <b>9.2</b> | <b>autres informations</b> | il n'y a aucune information additionnelle |
|------------|----------------------------|-------------------------------------------|

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 réactivité

concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles".

#### 10.2 stabilité chimique

le matériau est stable dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation, en ce qui concerne la température et la pression.

#### 10.3 possibilité de réactions dangereuses

pas de réactions dangereuses connues.

#### 10.4 conditions à éviter

il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être évitée.

#### 10.5 matières incompatibles

il n'y a aucune information additionnelle.

#### 10.6 produits de décomposition dangereux

les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.



## Wash buffer iW3

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 informations sur les effets toxicologiques

il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

procédure de classification

la classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

#### **classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)**

ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

toxicité aiguë

n'est pas classé comme toxicité aiguë.

corrosion/irritation cutanée

n'est pas classé comme corrosif ou irritant pour la peau.

lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

n'est pas classé comme causant des lésions graves aux yeux ou comme irritant pour les yeux.

sensibilisation respiratoire ou cutanée

n'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

mutagénicité sur cellules germinales

n'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

cancérogénicité

n'est pas classé comme cancérogène.

toxicité pour la reproduction

n'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

n'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

n'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

danger en cas d'aspiration

n'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 toxicité

n'est pas classé comme dangereux pour le milieu aquatique.

#### 12.2 persistance et dégradabilité

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.3 potentiel de bioaccumulation

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.4 mobilité dans le sol

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.5 résultats des évaluations PBT et vPvB

des données ne sont pas disponibles.

## Wash buffer iW3

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### 12.6 autres effets néfastes

des données ne sont pas disponibles.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 méthodes de traitement des déchets

informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

ne pas jeter les résidus à l'égout. éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

traitement des déchets des conteneurs/emballages

des emballages complètement vides peuvent être recyclés. manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

#### remarques

veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- |             |                                                                                               |                                                                                                       |
|-------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>14.1</b> | <b>numéro ONU</b>                                                                             | non soumis aux règlements sur le transport                                                            |
| <b>14.2</b> | <b>désignation officielle de transport de l'ONU</b>                                           | non pertinent                                                                                         |
| <b>14.3</b> | <b>classe(s) de danger pour le transport</b>                                                  | aucune                                                                                                |
| <b>14.4</b> | <b>groupe d'emballage</b>                                                                     | n'est pas affecté à un groupe d'emballage                                                             |
| <b>14.5</b> | <b>dangers pour l'environnement</b>                                                           | pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses |
| <b>14.6</b> | <b>précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>                                  | il n'y a aucune information additionnelle.                                                            |
| <b>14.7</b> | <b>transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC</b> | le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.                                                   |

### Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

#### **transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN)**

non soumis à l'ADR, au RID et à l'ADN.

#### **Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)**

non soumis à l'IMDG.

#### **organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR)**

non soumis à l'OACI-IATA.

## Wash buffer iW3

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

**15.1 réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**15.2 évaluation de la sécurité chimique**

des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### abréviations et acronymes

| abr.       | description des abréviations utilisées                                                                                                                            |
|------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Acute Tox. | Toxicité aiguë                                                                                                                                                    |
| ADN        | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures                                               |
| ADR        | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route                                                                         |
| CAS        | Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique)     |
| CLP        | Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges |
| DGR        | Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)                                                           |
| DNEL       | Derived No-Effect Level (dose dérivée sans effet)                                                                                                                 |
| EINECS     | European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)                              |
| ELINCS     | European List of Notified Chemical Substances (liste européenne des substances chimiques notifiées)                                                               |
| IATA       | Association Internationale du Transport Aérien                                                                                                                    |
| IATA/DGR   | Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)               |
| IMDG       | International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)                                                            |
| MARPOL     | La convention internationale concernant la pollution de la mer (abrev. de "Marine Pollutant")                                                                     |
| NLP        | No-Longer Polymer (ne figure plus sur la liste des polymères)                                                                                                     |
| No CE      | L'inventaire CE (EINECS, ELINCS et NLP) est la source pour le numéro CE comme identifiant des substances dans l'Union européenne                                  |
| No index   | Le numéro index est le code d'identification attribué à la substance à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008                                      |
| OACI       | Organisation de l'Aviation Civile Internationale                                                                                                                  |
| PBT        | Persistant, Bioaccumulable et Toxique                                                                                                                             |
| PNEC       | Predicted No-Effect Concentration (concentration prédite sans effet)                                                                                              |
| REACH      | Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)           |
| RID        | Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses                                                                          |
| SGH        | "Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies                                         |
| vPvB       | Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)                                                                                 |

## Wash buffer iW3

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### principales références bibliographiques et sources de données

Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2015/830/UE.

transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

### procédure de classification

propriétés physiques et chimiques: la classification est fondée sur un mélange testé.

dangers pour la santé, dangers pour l'environnement: la classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

### liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans le chapitre 2 et 3)

| code | texte                     |
|------|---------------------------|
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |

### clause de non-responsabilité

ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.

## Wash buffer iW4

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 identificateur de produit

marque commerciale

**Wash buffer iW4**

numéro d'enregistrement (REACH)

non pertinent (mélange)

#### 1.2 utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

utilisations identifiées pertinentes

réservé à la recherche, non destiné à des procédures diagnostiques ou thérapeutiques.

#### 1.3 renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Diagenode SA  
LIEGE SCIENCE PARK Rue du Bois Saint-Jean, 3  
4102 Seraing  
Belgique

téléphone: +32 4 364 20 50  
e-mail: info@diagenode.com

#### 1.4 numéro d'appel d'urgence

service d'information d'urgence

+32 4 364 20 50

ce numéro de téléphone est uniquement disponible  
aux heures de bureau suivantes: lun. au ven. 09:00 à  
17:00 h

| centre antipoison |                                                      |             |
|-------------------|------------------------------------------------------|-------------|
| pays              | nom                                                  | téléphone   |
| Belgique          | Belgisch antigif centrum<br>Centre antipoisons Belge | 070 245 245 |

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 classification de la substance ou du mélange

classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

#### 2.2 éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

non requis

#### 2.3 autres dangers

résultats des évaluations PBT et vPvB

ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

## Wash buffer iW4

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1 substances

non pertinent (mélange)

#### 3.2 mélanges

description du mélange

Ce mélange ne contient aucun produit potentiellement dangereux.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 description des premiers secours

notes générales

ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. éloigner la victime de la zone de danger. tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. en cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. en cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

après inhalation

en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. fournir de l'air frais.

après contact cutané

laver abondamment à l'eau et au savon.

après contact oculaire

enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

après ingestion

rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

#### 4.2 principaux symptômes et effets, aigus et différés

jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

#### 4.3 indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 moyens d'extinction

moyens d'extinction appropriés

l'eau pulvérisée, poudre BC, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau à pleine puissance

#### 5.2 dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

produits de combustion dangereux

oxydes azotés (NO<sub>x</sub>)

#### 5.3 conseils aux pompiers

en cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

## Wash buffer iW4

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

pour les non-secouristes

mettre les personnes à l'abri.

pour les secouristes

porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

#### 6.2 précautions pour la protection de l'environnement

éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. retenir et éliminer l'eau de lavage contaminée.

#### 6.3 méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

conseils concernant le confinement d'un déversement

couverture des égouts

conseils concernant le nettoyage d'un déversement

essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison). recueillir le produit répandu: sciure de bois, kieselguhr (diatomite), sable, liant universel

méthodes de confinement

utilisation des matériaux adsorbants.

toute autre information concernant les déversements et les dispersions

placer dans un récipient approprié pour l'élimination. aérer la zone touchée.

#### 6.4 référence à d'autres rubriques

produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. équipement de protection individuel: voir rubrique 8. matières incompatibles: voir rubrique 10. considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 précautions à prendre pour une manipulation sans danger

recommandations

- mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

utilisation d'une ventilation locale et générale. utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

lavez les mains après chaque utilisation. ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

#### 7.2 conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

maîtriser les effets

protéger contre l'exposition externe tel(s) que

gel

#### 7.3 utilisation(s) finale(s) particulière(s)

voir rubrique 16 pour une vue d'ensemble générale.

## Wash buffer iW4

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 paramètres de contrôle

cette information n'est pas disponible.

#### 8.2 contrôles de l'exposition

contrôles techniques appropriés

ventilation générale.

mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

protection des yeux/du visage

porter un appareil de protection des yeux/du visage.

protection de la peau

- protection des mains

porter des gants appropriés. un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. en cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

- mesures de protection diverse

faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. se laver les mains soigneusement après manipulation.

protection respiratoire

lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

##### aspect

|               |          |
|---------------|----------|
| état physique | liquide  |
| couleur       | incolore |
| odeur         | inodore  |

##### autres paramètres de sécurité

|                                                       |                         |
|-------------------------------------------------------|-------------------------|
| (valeur de) pH                                        | non déterminé           |
| point de fusion/point de congélation                  | non déterminé           |
| point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | non déterminé           |
| point d'éclair                                        | non déterminé           |
| taux d'évaporation                                    | non déterminé           |
| inflammabilité (solide, gaz)                          | non pertinent, (fluide) |



## Wash buffer iW4

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

|                       |                                        |
|-----------------------|----------------------------------------|
| limites d'explosivité | non déterminé                          |
| pression de vapeur    | non déterminé                          |
| densité               | 1 g/cm <sup>3</sup> à 20 °C            |
| densité de vapeur     | cette information n'est pas disponible |
| solubilité(s)         | non déterminé                          |

coefficient de partage

|                                   |                                        |
|-----------------------------------|----------------------------------------|
| - n-octanol/eau (log KOW)         | cette information n'est pas disponible |
| température d'auto-inflammabilité | non déterminé                          |
| viscosité                         | non déterminé                          |
| propriétés explosives             | aucune                                 |
| propriétés comburantes            | aucune                                 |

|            |                            |                                           |
|------------|----------------------------|-------------------------------------------|
| <b>9.2</b> | <b>autres informations</b> | il n'y a aucune information additionnelle |
|------------|----------------------------|-------------------------------------------|

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 réactivité

concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et "Matières incompatibles".

#### 10.2 stabilité chimique

le matériau est stable dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation, en ce qui concerne la température et la pression.

#### 10.3 possibilité de réactions dangereuses

pas de réactions dangereuses connues.

#### 10.4 conditions à éviter

il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être évitée.

#### 10.5 matières incompatibles

il n'y a aucune information additionnelle.

#### 10.6 produits de décomposition dangereux

les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

## Wash buffer iW4

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 informations sur les effets toxicologiques

il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

procédure de classification

la classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

#### **classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)**

ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

toxicité aiguë

n'est pas classé comme toxicité aiguë.

corrosion/irritation cutanée

n'est pas classé comme corrosif ou irritant pour la peau.

lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

n'est pas classé comme causant des lésions graves aux yeux ou comme irritant pour les yeux.

sensibilisation respiratoire ou cutanée

n'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

mutagénicité sur cellules germinales

n'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

cancérogénicité

n'est pas classé comme cancérogène.

toxicité pour la reproduction

n'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

n'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

n'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

danger en cas d'aspiration

n'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 toxicité

n'est pas classé comme dangereux pour le milieu aquatique.

#### 12.2 persistance et dégradabilité

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.3 potentiel de bioaccumulation

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.4 mobilité dans le sol

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.5 résultats des évaluations PBT et vPvB

des données ne sont pas disponibles.

## Wash buffer iW4

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### 12.6 autres effets néfastes

des données ne sont pas disponibles.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 méthodes de traitement des déchets

informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

ne pas jeter les résidus à l'égout. éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

traitement des déchets des conteneurs/emballages

des emballages complètement vides peuvent être recyclés. manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

#### remarques

veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- |             |                                                                                               |                                                                                                       |
|-------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>14.1</b> | <b>numéro ONU</b>                                                                             | non soumis aux règlements sur le transport                                                            |
| <b>14.2</b> | <b>désignation officielle de transport de l'ONU</b>                                           | non pertinent                                                                                         |
| <b>14.3</b> | <b>classe(s) de danger pour le transport</b>                                                  | aucune                                                                                                |
| <b>14.4</b> | <b>groupe d'emballage</b>                                                                     | n'est pas affecté à un groupe d'emballage                                                             |
| <b>14.5</b> | <b>dangers pour l'environnement</b>                                                           | pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses |
| <b>14.6</b> | <b>précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>                                  | il n'y a aucune information additionnelle.                                                            |
| <b>14.7</b> | <b>transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC</b> | le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.                                                   |

### Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

#### **transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN)**

non soumis à l'ADR, au RID et à l'ADN.

#### **Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)**

non soumis à l'IMDG.

#### **organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR)**

non soumis à l'OACI-IATA.

## Wash buffer iW4

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

**15.1 réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**15.2 évaluation de la sécurité chimique**

des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### abréviations et acronymes

| abr.     | description des abréviations utilisées                                                                                                                            |
|----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ADN      | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures                                               |
| ADR      | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route                                                                         |
| CLP      | Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges |
| DGR      | Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)                                                           |
| IATA     | Association Internationale du Transport Aérien                                                                                                                    |
| IATA/DGR | Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)               |
| IMDG     | International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)                                                            |
| MARPOL   | La convention internationale concernant la pollution de la mer (abrev. de "Marine Pollutant")                                                                     |
| OACI     | Organisation de l'Aviation Civile Internationale                                                                                                                  |
| PBT      | Persistant, Bioaccumulable et Toxique                                                                                                                             |
| REACH    | Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)           |
| RID      | Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses                                                                          |
| SGH      | "Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies                                         |
| vPvB     | Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)                                                                                 |

#### principales références bibliographiques et sources de données

Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2015/830/UE.

transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

#### procédure de classification

propriétés physiques et chimiques: la classification est fondée sur un mélange testé.

dangers pour la santé, dangers pour l'environnement: la classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

#### clause de non-responsabilité

ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.

## ChIP-seq grade water

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 identificateur de produit

identification de la substance

**ChIP-seq grade water**

numéro d'enregistrement (REACH)

cette information n'est pas disponible

numéro CAS

7732-18-5

#### 1.2 utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

utilisations identifiées pertinentes

réservé à la recherche, non destiné à des procédures diagnostiques ou thérapeutiques.

#### 1.3 renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Diagenode SA  
LIEGE SCIENCE PARK Rue du Bois Saint-Jean, 3  
4102 Seraing  
Belgique

téléphone: +32 4 364 20 50  
e-mail: info@diagenode.com

#### 1.4 numéro d'appel d'urgence

service d'information d'urgence

+32 4 364 20 50  
ce numéro de téléphone est uniquement disponible  
aux heures de bureau suivantes: lun. au ven. 09:00 à  
17:00 h

| centre antipoison |                                                      |             |
|-------------------|------------------------------------------------------|-------------|
| pays              | nom                                                  | téléphone   |
| Belgique          | Belgisch antigif centrum<br>Centre antipoisons Belge | 070 245 245 |

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 classification de la substance ou du mélange

classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

cette substance ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

#### 2.2 éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

non requis

#### 2.3 autres dangers

résultats des évaluations PBT et vPvB

conformément aux résultats de son évaluation, cette substance n'est pas une substance PBT ou vPvB.

## ChIP-seq grade water

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1 substances

|                     |                      |
|---------------------|----------------------|
| nom de la substance | ChIP-seq grade water |
| identificateurs     |                      |
| No CAS              | 7732-18-5            |
| formule moléculaire | H2O                  |
| masse molaire       | 18,02 g/mol          |

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 description des premiers secours

##### notes générales

ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. éloigner la victime de la zone de danger. tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. en cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. en cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

##### après inhalation

en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. fournir de l'air frais.

##### après contact cutané

laver abondamment à l'eau et au savon.

##### après contact oculaire

enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

##### après ingestion

rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

#### 4.2 principaux symptômes et effets, aigus et différés

jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

#### 4.3 indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 moyens d'extinction

##### moyens d'extinction appropriés

l'eau pulvérisée, mousse résistant aux alcools, poudre BC, dioxyde de carbone (CO2)

##### moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau à pleine puissance

#### 5.2 dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

#### 5.3 conseils aux pompiers

en cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

## ChIP-seq grade water

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

pour les non-secouristes

mettre les personnes à l'abri.

pour les secouristes

porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

#### 6.2 précautions pour la protection de l'environnement

éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. retenir et éliminer l'eau de lavage contaminée.

#### 6.3 méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

conseils concernant le confinement d'un déversement

couverture des égouts

conseils concernant le nettoyage d'un déversement

essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison). recueillir le produit répandu: sciure de bois, kieselguhr (diatomite), sable, liant universel

méthodes de confinement

utilisation des matériaux adsorbants.

toute autre information concernant les déversements et les dispersions

placer dans un récipient approprié pour l'élimination. aérer la zone touchée.

#### 6.4 référence à d'autres rubriques

équipement de protection individuel: voir rubrique 8. matières incompatibles: voir rubrique 10. considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 précautions à prendre pour une manipulation sans danger

recommandations

- mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

utilisation d'une ventilation locale et générale. utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

lavez les mains après chaque utilisation. ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

#### 7.2 conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

maîtriser les effets

protéger contre l'exposition externe tel(s) que

gel

#### 7.3 utilisation(s) finale(s) particulière(s)

voir rubrique 16 pour une vue d'ensemble générale.

## ChIP-seq grade water

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 paramètres de contrôle

cette information n'est pas disponible.

#### 8.2 contrôles de l'exposition

contrôles techniques appropriés

ventilation générale.

mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

protection des yeux/du visage

porter un appareil de protection des yeux/du visage.

protection de la peau

- protection des mains

porter des gants appropriés. un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. en cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

- mesures de protection diverse

faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. se laver les mains soigneusement après manipulation.

protection respiratoire

lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

##### aspect

|               |          |
|---------------|----------|
| état physique | liquide  |
| couleur       | incolore |
| odeur         | inodore  |

##### autres paramètres de sécurité

|                                                       |                         |
|-------------------------------------------------------|-------------------------|
| (valeur de) pH                                        | non déterminé           |
| point de fusion/point de congélation                  | 0 °C                    |
| point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | 100 °C                  |
| point d'éclair                                        | non déterminé           |
| taux d'évaporation                                    | non déterminé           |
| inflammabilité (solide, gaz)                          | non pertinent, (fluide) |



## ChIP-seq grade water

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

|                       |                                                              |
|-----------------------|--------------------------------------------------------------|
| limites d'explosivité | non déterminé                                                |
| pression de vapeur    | non déterminé                                                |
| densité               | non déterminé                                                |
| densité de vapeur     | cette information n'est pas disponible                       |
| densité relative      | des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles |

### solubilité(s)

|                         |                              |
|-------------------------|------------------------------|
| - solubilité dans l'eau | en toute proportion miscible |
|-------------------------|------------------------------|

### coefficient de partage

|                                   |                                        |
|-----------------------------------|----------------------------------------|
| - n-octanol/eau (log KOW)         | cette information n'est pas disponible |
| température d'auto-inflammabilité | non déterminé                          |
| viscosité                         | non déterminé                          |
| propriétés explosives             | aucune                                 |
| propriétés comburantes            | aucune                                 |

|            |                            |                                           |
|------------|----------------------------|-------------------------------------------|
| <b>9.2</b> | <b>autres informations</b> | il n'y a aucune information additionnelle |
|------------|----------------------------|-------------------------------------------|

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 réactivité

concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles".

### 10.2 stabilité chimique

le matériau est stable dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation, en ce qui concerne la température et la pression.

### 10.3 possibilité de réactions dangereuses

pas de réactions dangereuses connues.

### 10.4 conditions à éviter

il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être évitée.

### 10.5 matières incompatibles

il n'y a aucune information additionnelle.

### 10.6 produits de décomposition dangereux

les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

## ChIP-seq grade water

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 informations sur les effets toxicologiques

##### **classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)**

cette substance ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

##### toxicité aiguë

n'est pas classé comme toxicité aiguë.

##### corrosion/irritation cutanée

n'est pas classé comme corrosif ou irritant pour la peau.

##### lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

n'est pas classé comme causant des lésions graves aux yeux ou comme irritant pour les yeux.

##### sensibilisation respiratoire ou cutanée

n'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

##### mutagénicité sur cellules germinales

n'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

##### cancérogénicité

n'est pas classé comme cancérogène.

##### toxicité pour la reproduction

n'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

##### toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

n'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

##### toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

n'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

##### danger en cas d'aspiration

n'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 toxicité

n'est pas classé comme dangereux pour le milieu aquatique.

#### 12.2 persistance et dégradabilité

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.3 potentiel de bioaccumulation

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.4 mobilité dans le sol

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.5 résultats des évaluations PBT et vPvB

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.6 autres effets néfastes

des données ne sont pas disponibles.

## ChIP-seq grade water

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 méthodes de traitement des déchets

informations pertinentes pour le traitement des déchets

recyclage ou récupération d'autres matières inorganiques.

informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

ne pas jeter les résidus à l'égout. éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

traitement des déchets des conteneurs/emballages

des emballages complètement vides peuvent être recyclés. manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

#### remarques

veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- |             |                                                                                               |                                                                                                       |
|-------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>14.1</b> | <b>numéro ONU</b>                                                                             | non soumis aux règlements sur le transport                                                            |
| <b>14.2</b> | <b>désignation officielle de transport de l'ONU</b>                                           | non pertinent                                                                                         |
| <b>14.3</b> | <b>classe(s) de danger pour le transport</b>                                                  | aucune                                                                                                |
| <b>14.4</b> | <b>groupe d'emballage</b>                                                                     | n'est pas affecté à un groupe d'emballage                                                             |
| <b>14.5</b> | <b>dangers pour l'environnement</b>                                                           | pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses |
| <b>14.6</b> | <b>précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>                                  | il n'y a aucune information additionnelle.                                                            |
| <b>14.7</b> | <b>transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC</b> | le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.                                                   |

#### Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

##### **transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN)**

non soumis à l'ADR, au RID et à l'ADN.

##### **Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)**

non soumis à l'IMDG.

##### **organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR)**

non soumis à l'OACI-IATA.

## ChIP-seq grade water

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.2 évaluation de la sécurité chimique

aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour la substance.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### abréviations et acronymes

| abr.     | description des abréviations utilisées                                                                                                                            |
|----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ADN      | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures                                               |
| ADR      | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route                                                                         |
| CAS      | Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique)     |
| CLP      | Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges |
| DGR      | Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)                                                           |
| IATA     | Association Internationale du Transport Aérien                                                                                                                    |
| IATA/DGR | Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)               |
| IMDG     | International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)                                                            |
| MARPOL   | La convention internationale concernant la pollution de la mer (abrev. de "Marine Pollutant")                                                                     |
| OACI     | Organisation de l'Aviation Civile Internationale                                                                                                                  |
| PBT      | Persistant, Bioaccumulable et Toxique                                                                                                                             |
| REACH    | Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)           |
| RID      | Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses                                                                          |
| SGH      | "Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies                                         |
| vPvB     | Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)                                                                                 |

#### principales références bibliographiques et sources de données

Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2015/830/UE.

transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

#### clause de non-responsabilité

ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.

## elution buffer iE2

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 identificateur de produit

marque commerciale

**elution buffer iE2**

numéro d'enregistrement (REACH)

non pertinent (mélange)

#### 1.2 utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

utilisations identifiées pertinentes

réservé à la recherche, non destiné à des procédures diagnostiques ou thérapeutiques.

#### 1.3 renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Diagenode SA  
LIEGE SCIENCE PARK Rue du Bois Saint-Jean, 3  
4102 Seraing  
Belgique

téléphone: +32 4 364 20 50  
e-mail: info@diagenode.com

#### 1.4 numéro d'appel d'urgence

service d'information d'urgence

+32 4 364 20 50  
ce numéro de téléphone est uniquement disponible  
aux heures de bureau suivantes: lun. au ven. 09:00 à  
17:00 h

| centre antipoison |                                                      |             |
|-------------------|------------------------------------------------------|-------------|
| pays              | nom                                                  | téléphone   |
| Belgique          | Belgisch antigif centrum<br>Centre antipoisons Belge | 070 245 245 |

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 classification de la substance ou du mélange

classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)  
ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

#### 2.2 éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)  
non requis

#### 2.3 autres dangers

résultats des évaluations PBT et vPvB  
ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

## elution buffer iE2

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1 substances

non pertinent (mélange)

#### 3.2 mélanges

description du mélange

Ce mélange ne contient aucun produit potentiellement dangereux.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 description des premiers secours

notes générales

ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. éloigner la victime de la zone de danger. tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. en cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. en cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

après inhalation

en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. fournir de l'air frais.

après contact cutané

laver abondamment à l'eau et au savon.

après contact oculaire

enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

après ingestion

rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

#### 4.2 principaux symptômes et effets, aigus et différés

jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

#### 4.3 indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 moyens d'extinction

moyens d'extinction appropriés

l'eau pulvérisée, poudre BC, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau à pleine puissance

#### 5.2 dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

#### 5.3 conseils aux pompiers

en cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

## **elution buffer iE2**

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1 précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

pour les non-secouristes

mettre les personnes à l'abri.

pour les secouristes

porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

#### **6.2 précautions pour la protection de l'environnement**

éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. retenir et éliminer l'eau de lavage contaminée.

#### **6.3 méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

conseils concernant le confinement d'un déversement

couverture des égouts

conseils concernant le nettoyage d'un déversement

essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison). recueillir le produit répandu: sciure de bois, kieselguhr (diatomite), sable, liant universel

méthodes de confinement

utilisation des matériaux adsorbants.

toute autre information concernant les déversements et les dispersions

placer dans un récipient approprié pour l'élimination. aérer la zone touchée.

#### **6.4 référence à d'autres rubriques**

équipement de protection individuel: voir rubrique 8. matières incompatibles: voir rubrique 10. considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### **7.1 précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

recommandations

- mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

utilisation d'une ventilation locale et générale. utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

lavez les mains après chaque utilisation. ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

#### **7.2 conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

maîtriser les effets

protéger contre l'exposition externe tel(s) que

gel

#### **7.3 utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

voir rubrique 16 pour une vue d'ensemble générale.

## elution buffer iE2

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 paramètres de contrôle

cette information n'est pas disponible.

#### 8.2 contrôles de l'exposition

contrôles techniques appropriés

ventilation générale.

mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

protection des yeux/du visage

porter un appareil de protection des yeux/du visage.

protection de la peau

- protection des mains

porter des gants appropriés. un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. en cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

- mesures de protection diverse

faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. se laver les mains soigneusement après manipulation.

protection respiratoire

lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

##### aspect

|               |          |
|---------------|----------|
| état physique | liquide  |
| couleur       | incolore |
| odeur         | inodore  |

##### autres paramètres de sécurité

|                                                       |                         |
|-------------------------------------------------------|-------------------------|
| (valeur de) pH                                        | non déterminé           |
| point de fusion/point de congélation                  | non déterminé           |
| point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | non déterminé           |
| point d'éclair                                        | non déterminé           |
| taux d'évaporation                                    | non déterminé           |
| inflammabilité (solide, gaz)                          | non pertinent, (fluide) |



## elution buffer iE2

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

|                       |                                                              |
|-----------------------|--------------------------------------------------------------|
| limites d'explosivité | non déterminé                                                |
| pression de vapeur    | non déterminé                                                |
| densité               | non déterminé                                                |
| densité de vapeur     | cette information n'est pas disponible                       |
| densité relative      | des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles |
| solubilité(s)         | non déterminé                                                |

coefficient de partage

|                                   |                                        |
|-----------------------------------|----------------------------------------|
| - n-octanol/eau (log KOW)         | cette information n'est pas disponible |
| température d'auto-inflammabilité | non déterminé                          |
| viscosité                         | non déterminé                          |
| propriétés explosives             | aucune                                 |
| propriétés comburantes            | aucune                                 |

**9.2 autres informations** il n'y a aucune information additionnelle

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 réactivité

concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles".

#### 10.2 stabilité chimique

le matériau est stable dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation, en ce qui concerne la température et la pression.

#### 10.3 possibilité de réactions dangereuses

pas de réactions dangereuses connues.

#### 10.4 conditions à éviter

il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être évitée.

#### 10.5 matières incompatibles

il n'y a aucune information additionnelle.

#### 10.6 produits de décomposition dangereux

les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

## elution buffer iE2

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### **11.1 informations sur les effets toxicologiques**

il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

procédure de classification

la classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

#### **classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)**

ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

toxicité aiguë

n'est pas classé comme toxicité aiguë.

corrosion/irritation cutanée

n'est pas classé comme corrosif ou irritant pour la peau.

lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

n'est pas classé comme causant des lésions graves aux yeux ou comme irritant pour les yeux.

sensibilisation respiratoire ou cutanée

n'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

mutagénicité sur cellules germinales

n'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

cancérogénicité

n'est pas classé comme cancérogène.

toxicité pour la reproduction

n'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

n'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

n'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

danger en cas d'aspiration

n'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### **12.1 toxicité**

n'est pas classé comme dangereux pour le milieu aquatique.

#### **12.2 persistance et dégradabilité**

des données ne sont pas disponibles.

#### **12.3 potentiel de bioaccumulation**

des données ne sont pas disponibles.

#### **12.4 mobilité dans le sol**

des données ne sont pas disponibles.

#### **12.5 résultats des évaluations PBT et vPvB**

des données ne sont pas disponibles.

## elution buffer iE2

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### 12.6 autres effets néfastes

des données ne sont pas disponibles.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 méthodes de traitement des déchets

informations pertinentes pour le traitement des déchets

recyclage ou récupération d'autres matières inorganiques.

informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

ne pas jeter les résidus à l'égout. éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

traitement des déchets des conteneurs/emballages

des emballages complètement vides peuvent être recyclés. manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

#### remarques

veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- |             |                                                                                               |                                                                                                       |
|-------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>14.1</b> | <b>numéro ONU</b>                                                                             | non soumis aux règlements sur le transport                                                            |
| <b>14.2</b> | <b>désignation officielle de transport de l'ONU</b>                                           | non pertinent                                                                                         |
| <b>14.3</b> | <b>classe(s) de danger pour le transport</b>                                                  | aucune                                                                                                |
| <b>14.4</b> | <b>groupe d'emballage</b>                                                                     | n'est pas affecté à un groupe d'emballage                                                             |
| <b>14.5</b> | <b>dangers pour l'environnement</b>                                                           | pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses |
| <b>14.6</b> | <b>précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>                                  | il n'y a aucune information additionnelle.                                                            |
| <b>14.7</b> | <b>transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC</b> | le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.                                                   |

### Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

#### **transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN)**

non soumis à l'ADR, au RID et à l'ADN.

#### **Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)**

non soumis à l'IMDG.

#### **organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR)**

non soumis à l'OACI-IATA.

## elution buffer iE2

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

**15.1 réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**15.2 évaluation de la sécurité chimique**

des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### abréviations et acronymes

| abr.     | description des abréviations utilisées                                                                                                                            |
|----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ADN      | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures                                               |
| ADR      | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route                                                                         |
| CLP      | Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges |
| DGR      | Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)                                                           |
| IATA     | Association Internationale du Transport Aérien                                                                                                                    |
| IATA/DGR | Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)               |
| IMDG     | International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)                                                            |
| MARPOL   | La convention internationale concernant la pollution de la mer (abrev. de "Marine Pollutant")                                                                     |
| OACI     | Organisation de l'Aviation Civile Internationale                                                                                                                  |
| PBT      | Persistant, Bioaccumulable et Toxique                                                                                                                             |
| REACH    | Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)           |
| RID      | Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses                                                                          |
| SGH      | "Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies                                         |
| vPvB     | Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)                                                                                 |

#### principales références bibliographiques et sources de données

Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2015/830/UE.

transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

#### procédure de classification

propriétés physiques et chimiques: la classification est fondée sur un mélange testé.

dangers pour la santé, dangers pour l'environnement: la classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

#### clause de non-responsabilité

ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.

## lysis buffer iL1

numéro de la version: GHS 2.0  
remplace la version de: 23.01.2020 (GHS 1)

révision: 23.01.2020

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 identificateur de produit

marque commerciale **lysis buffer iL1**  
numéro d'enregistrement (REACH) non pertinent (mélange)

#### 1.2 utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

utilisations identifiées pertinentes réservé à la recherche, non destiné à des procédures diagnostiques ou thérapeutiques.

#### 1.3 renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Diagenode SA  
LIEGE SCIENCE PARK Rue du Bois Saint-Jean, 3  
4102 Seraing  
Belgique

téléphone: +32 4 364 20 50  
e-mail: info@diagenode.com

#### 1.4 numéro d'appel d'urgence

service d'information d'urgence +32 4 364 20 50  
ce numéro de téléphone est uniquement disponible aux heures de bureau suivantes: lun. au ven. 09:00 à 17:00 h

| centre antipoison |                                                      |             |
|-------------------|------------------------------------------------------|-------------|
| pays              | nom                                                  | téléphone   |
| Belgique          | Belgisch antigif centrum<br>Centre antipoisons Belge | 070 245 245 |

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 classification de la substance ou du mélange

classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

| rubrique | classe de danger                                      | catégorie | classe et catégorie de danger | mention de danger |
|----------|-------------------------------------------------------|-----------|-------------------------------|-------------------|
| 4.1C     | dangereux pour le milieu aquatique - danger chronique | 3         | Aquatic Chronic 3             | H412              |

pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

les principaux effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement  
un déversement et l'eau d'extinction peuvent causer une pollution des cours d'eau.

#### 2.2 éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

- mention non requis  
d'avertissement  
- pictogrammes non requis  
- mentions de danger  
H412 nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## lysis buffer iL1

numéro de la version: GHS 2.0  
remplace la version de: 23.01.2020 (GHS 1)

révision: 23.01.2020

- conseils de prudence
- P273 éviter le rejet dans l'environnement.
- P501 éliminer le contenu/récipient dans des installations de combustion industrielles.

### 2.3 autres dangers

résultats des évaluations PBT et vPvB

ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 substances

non pertinent (mélange)

### 3.2 mélanges

description du mélange

| nom de la substance | identificateur                                | %m  | classification selon SGH                                                                                               | pictogrammes                                                                                                                                                                                                                                                |
|---------------------|-----------------------------------------------|-----|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Triton X-100        | No CAS<br>9002-93-1<br><br>No CE<br>618-344-0 | ≤ 1 | Acute Tox. 4 / H302<br>Skin Irrit. 2 / H315<br>Eye Dam. 1 / H318<br>Aquatic Acute 1 / H400<br>Aquatic Chronic 1 / H410 |    |

pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 description des premiers secours

notes générales

ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. éloigner la victime de la zone de danger. tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. en cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. en cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

après inhalation

en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. fournir de l'air frais.

après contact cutané

laver abondamment à l'eau et au savon.

après contact oculaire

enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

après ingestion

rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

### 4.2 principaux symptômes et effets, aigus et différés

jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

### 4.3 indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune

## lysis buffer iL1

numéro de la version: GHS 2.0  
remplace la version de: 23.01.2020 (GHS 1)

révision: 23.01.2020

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 moyens d'extinction

moyens d'extinction appropriés

l'eau pulvérisée, poudre BC, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau à pleine puissance

#### 5.2 dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

produits de combustion dangereux

oxydes azotés (NO<sub>x</sub>)

#### 5.3 conseils aux pompiers

en cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

pour les non-secouristes

mettre les personnes à l'abri.

pour les secouristes

porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

#### 6.2 précautions pour la protection de l'environnement

éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé.

#### 6.3 méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

conseils concernant le confinement d'un déversement

couverture des égouts

conseils concernant le nettoyage d'un déversement

essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison). recueillir le produit répandu: sciure de bois, kieselguhr (diatomite), sable, liant universel

méthodes de confinement

utilisation des matériaux adsorbants.

toute autre information concernant les déversements et les dispersions

placer dans un récipient approprié pour l'élimination. aérer la zone touchée.

#### 6.4 référence à d'autres rubriques

produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. équipement de protection individuel: voir rubrique 8. matières incompatibles: voir rubrique 10. considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

## lysis buffer iL1

numéro de la version: GHS 2.0  
remplace la version de: 23.01.2020 (GHS 1)

révision: 23.01.2020

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 précautions à prendre pour une manipulation sans danger

recommandations

- mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

utilisation d'une ventilation locale et générale. utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

lavez les mains après chaque utilisation. ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

#### 7.2 conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

maîtriser les effets

protéger contre l'exposition externe tel(s) que

gel

#### 7.3 utilisation(s) finale(s) particulière(s)

voir rubrique 16 pour une vue d'ensemble générale.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 paramètres de contrôle

cette information n'est pas disponible.

#### 8.2 contrôles de l'exposition

contrôles techniques appropriés

ventilation générale.

mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

protection des yeux/du visage

porter un appareil de protection des yeux/du visage.

protection de la peau

- protection des mains

porter des gants appropriés. un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. en cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

- mesures de protection diverse

faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. se laver les mains soigneusement après manipulation.

protection respiratoire

lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.



## lysis buffer iL1

numéro de la version: GHS 2.0  
remplace la version de: 23.01.2020 (GHS 1)

révision: 23.01.2020

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

##### aspect

|               |          |
|---------------|----------|
| état physique | liquide  |
| couleur       | incolore |
| odeur         | inodore  |

##### autres paramètres de sécurité

|                                                       |                                                              |
|-------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|
| (valeur de) pH                                        | non déterminé                                                |
| point de fusion/point de congélation                  | non déterminé                                                |
| point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | non déterminé                                                |
| point d'éclair                                        | non déterminé                                                |
| taux d'évaporation                                    | non déterminé                                                |
| inflammabilité (solide, gaz)                          | non pertinent, (fluide)                                      |
| limites d'explosivité                                 | non déterminé                                                |
| pression de vapeur                                    | non déterminé                                                |
| densité                                               | non déterminé                                                |
| densité de vapeur                                     | cette information n'est pas disponible                       |
| densité relative                                      | des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles |
| solubilité(s)                                         | non déterminé                                                |

##### coefficient de partage

|                                   |                                        |
|-----------------------------------|----------------------------------------|
| - n-octanol/eau (log KOW)         | cette information n'est pas disponible |
| température d'auto-inflammabilité | non déterminé                          |
| viscosité                         | non déterminé                          |
| propriétés explosives             | aucune                                 |
| propriétés comburantes            | aucune                                 |

#### 9.2

|                            |                                           |
|----------------------------|-------------------------------------------|
| <b>autres informations</b> | il n'y a aucune information additionnelle |
|----------------------------|-------------------------------------------|

## lysis buffer iL1

numéro de la version: GHS 2.0  
remplace la version de: 23.01.2020 (GHS 1)

révision: 23.01.2020

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 réactivité

concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles".

#### 10.2 stabilité chimique

voir en bas "Conditions à éviter".

#### 10.3 possibilité de réactions dangereuses

pas de réactions dangereuses connues.

#### 10.4 conditions à éviter

il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être évitée.

#### 10.5 matières incompatibles

il n'y a aucune information additionnelle.

#### 10.6 produits de décomposition dangereux

les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 informations sur les effets toxicologiques

il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

procédure de classification

la classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

#### **classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)**

toxicité aiguë

n'est pas classé comme toxicité aiguë.

corrosion/irritation cutanée

n'est pas classé comme corrosif ou irritant pour la peau.

lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

n'est pas classé comme causant des lésions graves aux yeux ou comme irritant pour les yeux.

sensibilisation respiratoire ou cutanée

n'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

mutagénicité sur cellules germinales

n'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

cancérogénicité

n'est pas classé comme cancérogène.

toxicité pour la reproduction

n'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

n'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

n'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

## lysis buffer iL1

numéro de la version: GHS 2.0  
remplace la version de: 23.01.2020 (GHS 1)

révision: 23.01.2020

danger en cas d'aspiration  
n'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 toxicité

nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 12.2 persistance et dégradabilité

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.3 potentiel de bioaccumulation

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.4 mobilité dans le sol

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.5 résultats des évaluations PBT et vPvB

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.6 autres effets néfastes

des données ne sont pas disponibles.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 méthodes de traitement des déchets

informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

ne pas jeter les résidus à l'égout. éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

traitement des déchets des conteneurs/emballages

des emballages complètement vides peuvent être recyclés. manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

#### remarques

veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- |             |                                                                                               |                                                                                                       |
|-------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>14.1</b> | <b>numéro ONU</b>                                                                             | non soumis aux règlements sur le transport                                                            |
| <b>14.2</b> | <b>désignation officielle de transport de l'ONU</b>                                           | non pertinent                                                                                         |
| <b>14.3</b> | <b>classe(s) de danger pour le transport</b>                                                  | pas attribué                                                                                          |
| <b>14.4</b> | <b>groupe d'emballage</b>                                                                     | pas attribué                                                                                          |
| <b>14.5</b> | <b>dangers pour l'environnement</b>                                                           | pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses |
| <b>14.6</b> | <b>précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>                                  | il n'y a aucune information additionnelle.                                                            |
| <b>14.7</b> | <b>transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC</b> | le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.                                                   |

## lysis buffer iL1

numéro de la version: GHS 2.0  
remplace la version de: 23.01.2020 (GHS 1)

révision: 23.01.2020

### **Informations pour chacun des règlements types des Nations unies**

#### **transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN)**

non soumis à l'ADR. non soumis au RID.

#### **accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN)**

|                            |                                                                        |
|----------------------------|------------------------------------------------------------------------|
| numéro d'identification    | 9006                                                                   |
| désignation officielle     | MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. |
| classe                     | 9                                                                      |
| nombre de cônes/feux bleus | 0                                                                      |

#### **Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)**

non soumis à l'IMDG.

#### **organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR)**

non soumis à l'OACI-IATA.

### **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

#### **15.1 réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

#### **15.2 évaluation de la sécurité chimique**

des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### **indication des modifications (fiche révisée de données de sécurité)**

| rubrique | inscription ancienne (texte/valeur) | inscription courante (texte/valeur) | pertinente pour la sécurité |
|----------|-------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------|
| 1.1      | code(s) de produit(s):<br>C01019011 |                                     | oui                         |

#### **abréviations et acronymes**

| abr.            | description des abréviations utilisées                                                                                                                            |
|-----------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Acute Tox.      | Toxicité aiguë                                                                                                                                                    |
| ADN             | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures                                               |
| ADR             | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route                                                                         |
| Aquatic Acute   | Dangereux pour le milieu aquatique - danger aigu                                                                                                                  |
| Aquatic Chronic | Dangereux pour le milieu aquatique - danger chronique                                                                                                             |
| CAS             | Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique)     |
| CLP             | Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges |

## lysis buffer iL1

numéro de la version: GHS 2.0  
remplace la version de: 23.01.2020 (GHS 1)

révision: 23.01.2020

| abr.        | description des abréviations utilisées                                                                                                                  |
|-------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DGR         | Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)                                                 |
| EINECS      | European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)                    |
| ELINCS      | European List of Notified Chemical Substances (liste européenne des substances chimiques notifiées)                                                     |
| Eye Dam.    | Causant des lésions oculaires graves                                                                                                                    |
| Eye Irrit.  | Irritant oculaire                                                                                                                                       |
| IATA        | Association Internationale du Transport Aérien                                                                                                          |
| IATA/DGR    | Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)     |
| IMDG        | International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)                                                  |
| MARPOL      | La convention internationale concernant la pollution de la mer (abrev. de "Marine Pollutant")                                                           |
| NLP         | No-Longer Polymer (ne figure plus sur la liste des polymères)                                                                                           |
| No CE       | L'inventaire CE (EINECS, ELINCS et NLP) est la source pour le numéro CE comme identifiant des substances dans l'Union européenne                        |
| No index    | Le numéro index est le code d'identification attribué à la substance à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008                            |
| OACI        | Organisation de l'Aviation Civile Internationale                                                                                                        |
| PBT         | Persistant, Bioaccumulable et Toxique                                                                                                                   |
| REACH       | Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques) |
| RID         | Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses                                                                |
| SGH         | "Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies                               |
| Skin Corr.  | Corrosif pour la peau                                                                                                                                   |
| Skin Irrit. | Irritant pour la peau                                                                                                                                   |
| vPvB        | Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)                                                                       |

### principales références bibliographiques et sources de données

Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2015/830/UE.

transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

### procédure de classification

propriétés physiques et chimiques: la classification est fondée sur un mélange testé.

dangers pour la santé, dangers pour l'environnement: la classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

### liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans le chapitre 2 et 3)

## lysis buffer iL1

numéro de la version: GHS 2.0  
remplace la version de: 23.01.2020 (GHS 1)

révision: 23.01.2020

| code | texte                                                                                   |
|------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| H302 | Nocif en cas d'ingestion.                                                               |
| H315 | Provoque une irritation cutanée.                                                        |
| H318 | Provoque de graves lésions des yeux.                                                    |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques.                                            |
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.        |

### clause de non-responsabilité

ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.

## Lysis Buffer iL2

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 identificateur de produit

marque commerciale

**Lysis Buffer iL2**

numéro d'enregistrement (REACH)

non pertinent (mélange)

#### 1.2 utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

utilisations identifiées pertinentes

réservé à la recherche, non destiné à des procédures diagnostiques ou thérapeutiques.

#### 1.3 renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Diagenode SA  
LIEGE SCIENCE PARK Rue du Bois Saint-Jean, 3  
4102 Seraing  
Belgique

téléphone: +32 4 364 20 50  
e-mail: info@diagenode.com

#### 1.4 numéro d'appel d'urgence

service d'information d'urgence

+32 4 364 20 50  
ce numéro de téléphone est uniquement disponible  
aux heures de bureau suivantes: lun. au ven. 09:00 à  
17:00 h

| centre antipoison |                                                      |             |
|-------------------|------------------------------------------------------|-------------|
| pays              | nom                                                  | téléphone   |
| Belgique          | Belgisch antigif centrum<br>Centre antipoisons Belge | 070 245 245 |

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 classification de la substance ou du mélange

classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)  
ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

#### 2.2 éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)  
non requis

#### 2.3 autres dangers

résultats des évaluations PBT et vPvB  
ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

## **Lysis Buffer iL2**

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### **3.1 substances**

non pertinent (mélange)

#### **3.2 mélanges**

description du mélange

Ce mélange ne contient aucun produit potentiellement dangereux.

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### **4.1 description des premiers secours**

notes générales

ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. éloigner la victime de la zone de danger. tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. en cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. en cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

après inhalation

en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. fournir de l'air frais.

après contact cutané

laver abondamment à l'eau et au savon.

après contact oculaire

enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

après ingestion

rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

#### **4.2 principaux symptômes et effets, aigus et différés**

jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

#### **4.3 indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

aucune

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1 moyens d'extinction**

moyens d'extinction appropriés

l'eau pulvérisée, poudre BC, dioxyde de carbone (CO2)

moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau à pleine puissance

#### **5.2 dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

produits de combustion dangereux

oxydes azotés (NOx)

#### **5.3 conseils aux pompiers**

en cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.



## **Lysis Buffer iL2**

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1 précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

pour les non-secouristes

mettre les personnes à l'abri.

pour les secouristes

porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

#### **6.2 précautions pour la protection de l'environnement**

éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé.

#### **6.3 méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

conseils concernant le confinement d'un déversement

couverture des égouts

conseils concernant le nettoyage d'un déversement

essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison). recueillir le produit répandu: sciure de bois, kieselguhr (diatomite), sable, liant universel

méthodes de confinement

utilisation des matériaux adsorbants.

toute autre information concernant les déversements et les dispersions

placer dans un récipient approprié pour l'élimination. aérer la zone touchée.

#### **6.4 référence à d'autres rubriques**

produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. équipement de protection individuel: voir rubrique 8. matières incompatibles: voir rubrique 10. considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### **7.1 précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

recommandations

- mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

utilisation d'une ventilation locale et générale. utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

lavez les mains après chaque utilisation. ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

#### **7.2 conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

maîtriser les effets

protéger contre l'exposition externe tel(s) que

gel

#### **7.3 utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

voir rubrique 16 pour une vue d'ensemble générale.

## Lysis Buffer iL2

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 paramètres de contrôle

cette information n'est pas disponible.

#### 8.2 contrôles de l'exposition

contrôles techniques appropriés

ventilation générale.

mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

protection des yeux/du visage

porter un appareil de protection des yeux/du visage.

protection de la peau

- protection des mains

porter des gants appropriés. un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. en cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

- mesures de protection diverse

faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. se laver les mains soigneusement après manipulation.

protection respiratoire

lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

##### aspect

|               |          |
|---------------|----------|
| état physique | liquide  |
| couleur       | incolore |
| odeur         | inodore  |

##### autres paramètres de sécurité

|                                                       |                         |
|-------------------------------------------------------|-------------------------|
| (valeur de) pH                                        | non déterminé           |
| point de fusion/point de congélation                  | non déterminé           |
| point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | non déterminé           |
| point d'éclair                                        | non déterminé           |
| taux d'évaporation                                    | non déterminé           |
| inflammabilité (solide, gaz)                          | non pertinent, (fluide) |

## Lysis Buffer iL2

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

|                       |                                                              |
|-----------------------|--------------------------------------------------------------|
| limites d'explosivité | non déterminé                                                |
| pression de vapeur    | non déterminé                                                |
| densité               | non déterminé                                                |
| densité de vapeur     | cette information n'est pas disponible                       |
| densité relative      | des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles |
| solubilité(s)         | non déterminé                                                |

coefficient de partage

|                                   |                                        |
|-----------------------------------|----------------------------------------|
| - n-octanol/eau (log KOW)         | cette information n'est pas disponible |
| température d'auto-inflammabilité | non déterminé                          |
| viscosité                         | non déterminé                          |
| propriétés explosives             | aucune                                 |
| propriétés comburantes            | aucune                                 |

**9.2 autres informations** il n'y a aucune information additionnelle

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 réactivité

concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles".

#### 10.2 stabilité chimique

le matériau est stable dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation, en ce qui concerne la température et la pression.

#### 10.3 possibilité de réactions dangereuses

pas de réactions dangereuses connues.

#### 10.4 conditions à éviter

il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être évitée.

#### 10.5 matières incompatibles

il n'y a aucune information additionnelle.

#### 10.6 produits de décomposition dangereux

les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

## **Lysis Buffer iL2**

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### **11.1 informations sur les effets toxicologiques**

il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

procédure de classification

la classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

#### **classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)**

ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

toxicité aiguë

n'est pas classé comme toxicité aiguë.

corrosion/irritation cutanée

n'est pas classé comme corrosif ou irritant pour la peau.

lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

n'est pas classé comme causant des lésions graves aux yeux ou comme irritant pour les yeux.

sensibilisation respiratoire ou cutanée

n'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

mutagénicité sur cellules germinales

n'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

cancérogénicité

n'est pas classé comme cancérogène.

toxicité pour la reproduction

n'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

n'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

n'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

danger en cas d'aspiration

n'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### **12.1 toxicité**

n'est pas classé comme dangereux pour le milieu aquatique.

#### **12.2 persistance et dégradabilité**

des données ne sont pas disponibles.

#### **12.3 potentiel de bioaccumulation**

des données ne sont pas disponibles.

#### **12.4 mobilité dans le sol**

des données ne sont pas disponibles.

#### **12.5 résultats des évaluations PBT et vPvB**

des données ne sont pas disponibles.

## Lysis Buffer iL2

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### 12.6 autres effets néfastes

des données ne sont pas disponibles.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 méthodes de traitement des déchets

informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

ne pas jeter les résidus à l'égout. éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

traitement des déchets des conteneurs/emballages

des emballages complètement vides peuvent être recyclés. manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

#### remarques

veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- |             |                                                                                               |                                                                                                       |
|-------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>14.1</b> | <b>numéro ONU</b>                                                                             | non soumis aux règlements sur le transport                                                            |
| <b>14.2</b> | <b>désignation officielle de transport de l'ONU</b>                                           | non pertinent                                                                                         |
| <b>14.3</b> | <b>classe(s) de danger pour le transport</b>                                                  | aucune                                                                                                |
| <b>14.4</b> | <b>groupe d'emballage</b>                                                                     | n'est pas affecté à un groupe d'emballage                                                             |
| <b>14.5</b> | <b>dangers pour l'environnement</b>                                                           | pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses |
| <b>14.6</b> | <b>précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>                                  | il n'y a aucune information additionnelle.                                                            |
| <b>14.7</b> | <b>transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC</b> | le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.                                                   |

### Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

#### **transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN)**

non soumis à l'ADR, au RID et à l'ADN.

#### **Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)**

non soumis à l'IMDG.

#### **organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR)**

non soumis à l'OACI-IATA.

## Lysis Buffer iL2

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

**15.1 réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**15.2 évaluation de la sécurité chimique**

des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### abréviations et acronymes

| abr.     | description des abréviations utilisées                                                                                                                            |
|----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ADN      | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures                                               |
| ADR      | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route                                                                         |
| CLP      | Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges |
| DGR      | Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)                                                           |
| IATA     | Association Internationale du Transport Aérien                                                                                                                    |
| IATA/DGR | Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)               |
| IMDG     | International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)                                                            |
| MARPOL   | La convention internationale concernant la pollution de la mer (abrev. de "Marine Pollutant")                                                                     |
| OACI     | Organisation de l'Aviation Civile Internationale                                                                                                                  |
| PBT      | Persistant, Bioaccumulable et Toxique                                                                                                                             |
| REACH    | Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)           |
| RID      | Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses                                                                          |
| SGH      | "Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies                                         |
| vPvB     | Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)                                                                                 |

#### principales références bibliographiques et sources de données

Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2015/830/UE.

transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

#### procédure de classification

propriétés physiques et chimiques: la classification est fondée sur un mélange testé.

dangers pour la santé, dangers pour l'environnement: la classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

#### clause de non-responsabilité

ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.

## Wash buffer 1 w/o iso-propanol

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 identificateur de produit

marque commerciale

**Wash buffer 1 w/o iso-propanol**

numéro d'enregistrement (REACH)

non pertinent (mélange)

#### 1.2 utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

utilisations identifiées pertinentes

réservé à la recherche, non destiné à des procédures diagnostiques ou thérapeutiques.

#### 1.3 renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Diagenode SA  
LIEGE SCIENCE PARK Rue du Bois Saint-Jean, 3  
4102 Seraing  
Belgique

téléphone: +32 4 364 20 50  
e-mail: info@diagenode.com

#### 1.4 numéro d'appel d'urgence

service d'information d'urgence

+32 4 364 20 50  
ce numéro de téléphone est uniquement disponible  
aux heures de bureau suivantes: lun. au ven. 09:00 à  
17:00 h

| centre antipoison |                                                      |             |
|-------------------|------------------------------------------------------|-------------|
| pays              | nom                                                  | téléphone   |
| Belgique          | Belgisch antigif centrum<br>Centre antipoisons Belge | 070 245 245 |

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 classification de la substance ou du mélange

classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)  
ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

#### 2.2 éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)  
non requis

#### 2.3 autres dangers

résultats des évaluations PBT et vPvB  
ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

## Wash buffer 1 w/o iso-propanol

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1 substances

non pertinent (mélange)

#### 3.2 mélanges

description du mélange

Ce mélange ne contient aucun produit potentiellement dangereux.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 description des premiers secours

notes générales

ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. éloigner la victime de la zone de danger. tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. en cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. en cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

après inhalation

en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. fournir de l'air frais.

après contact cutané

laver abondamment à l'eau et au savon.

après contact oculaire

enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

après ingestion

rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

#### 4.2 principaux symptômes et effets, aigus et différés

jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

#### 4.3 indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 moyens d'extinction

moyens d'extinction appropriés

l'eau pulvérisée, poudre BC, dioxyde de carbone (CO2)

moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau à pleine puissance

#### 5.2 dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

#### 5.3 conseils aux pompiers

en cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.



## Wash buffer 1 w/o iso-propanol

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

pour les non-secouristes

mettre les personnes à l'abri.

pour les secouristes

porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

#### 6.2 précautions pour la protection de l'environnement

éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. retenir et éliminer l'eau de lavage contaminée.

#### 6.3 méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

conseils concernant le confinement d'un déversement

couverture des égouts

conseils concernant le nettoyage d'un déversement

essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison). recueillir le produit répandu: sciure de bois, kieselguhr (diatomite), sable, liant universel

méthodes de confinement

utilisation des matériaux adsorbants.

toute autre information concernant les déversements et les dispersions

placer dans un récipient approprié pour l'élimination. aérer la zone touchée.

#### 6.4 référence à d'autres rubriques

équipement de protection individuel: voir rubrique 8. matières incompatibles: voir rubrique 10. considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 précautions à prendre pour une manipulation sans danger

recommandations

- mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

utilisation d'une ventilation locale et générale. utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

lavez les mains après chaque utilisation. ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

#### 7.2 conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

maîtriser les effets

protéger contre l'exposition externe tel(s) que

gel

#### 7.3 utilisation(s) finale(s) particulière(s)

voir rubrique 16 pour une vue d'ensemble générale.

## Wash buffer 1 w/o iso-propanol

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 paramètres de contrôle

cette information n'est pas disponible.

#### 8.2 contrôles de l'exposition

contrôles techniques appropriés

ventilation générale.

mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

protection des yeux/du visage

porter un appareil de protection des yeux/du visage.

protection de la peau

- protection des mains

porter des gants appropriés. un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. en cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

- mesures de protection diverse

faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. se laver les mains soigneusement après manipulation.

protection respiratoire

lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

##### aspect

|               |          |
|---------------|----------|
| état physique | liquide  |
| couleur       | incolore |
| odeur         | inodore  |

##### autres paramètres de sécurité

|                                                       |                         |
|-------------------------------------------------------|-------------------------|
| (valeur de) pH                                        | non déterminé           |
| point de fusion/point de congélation                  | non déterminé           |
| point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | non déterminé           |
| point d'éclair                                        | non déterminé           |
| taux d'évaporation                                    | non déterminé           |
| inflammabilité (solide, gaz)                          | non pertinent, (fluide) |

## Wash buffer 1 w/o iso-propanol

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

|                       |                                                              |
|-----------------------|--------------------------------------------------------------|
| limites d'explosivité | non déterminé                                                |
| pression de vapeur    | non déterminé                                                |
| densité               | non déterminé                                                |
| densité de vapeur     | cette information n'est pas disponible                       |
| densité relative      | des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles |
| solubilité(s)         | non déterminé                                                |

coefficient de partage

|                                   |                                        |
|-----------------------------------|----------------------------------------|
| - n-octanol/eau (log KOW)         | cette information n'est pas disponible |
| température d'auto-inflammabilité | non déterminé                          |
| viscosité                         | non déterminé                          |
| propriétés explosives             | aucune                                 |
| propriétés comburantes            | aucune                                 |

**9.2 autres informations** il n'y a aucune information additionnelle

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 réactivité

concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles".

#### 10.2 stabilité chimique

le matériau est stable dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation, en ce qui concerne la température et la pression.

#### 10.3 possibilité de réactions dangereuses

pas de réactions dangereuses connues.

#### 10.4 conditions à éviter

il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être évitée.

#### 10.5 matières incompatibles

il n'y a aucune information additionnelle.

#### 10.6 produits de décomposition dangereux

les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

## Wash buffer 1 w/o iso-propanol

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 informations sur les effets toxicologiques

il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

procédure de classification

la classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

#### **classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)**

ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

toxicité aiguë

n'est pas classé comme toxicité aiguë.

corrosion/irritation cutanée

n'est pas classé comme corrosif ou irritant pour la peau.

lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

n'est pas classé comme causant des lésions graves aux yeux ou comme irritant pour les yeux.

sensibilisation respiratoire ou cutanée

n'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

mutagénicité sur cellules germinales

n'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

cancérogénicité

n'est pas classé comme cancérogène.

toxicité pour la reproduction

n'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

n'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

n'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

danger en cas d'aspiration

n'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 toxicité

n'est pas classé comme dangereux pour le milieu aquatique.

#### 12.2 persistance et dégradabilité

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.3 potentiel de bioaccumulation

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.4 mobilité dans le sol

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.5 résultats des évaluations PBT et vPvB

des données ne sont pas disponibles.

## Wash buffer 1 w/o iso-propanol

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### 12.6 autres effets néfastes

des données ne sont pas disponibles.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 méthodes de traitement des déchets

informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

ne pas jeter les résidus à l'égout. éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

traitement des déchets des conteneurs/emballages

des emballages complètement vides peuvent être recyclés. manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

#### remarques

veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- |             |                                                                                               |                                                                                                       |
|-------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>14.1</b> | <b>numéro ONU</b>                                                                             | non soumis aux règlements sur le transport                                                            |
| <b>14.2</b> | <b>désignation officielle de transport de l'ONU</b>                                           | non pertinent                                                                                         |
| <b>14.3</b> | <b>classe(s) de danger pour le transport</b>                                                  | aucune                                                                                                |
| <b>14.4</b> | <b>groupe d'emballage</b>                                                                     | n'est pas affecté à un groupe d'emballage                                                             |
| <b>14.5</b> | <b>dangers pour l'environnement</b>                                                           | pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses |
| <b>14.6</b> | <b>précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>                                  | il n'y a aucune information additionnelle.                                                            |
| <b>14.7</b> | <b>transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC</b> | le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.                                                   |

### Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

#### **transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN)**

non soumis à l'ADR, au RID et à l'ADN.

#### **Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)**

non soumis à l'IMDG.

#### **organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR)**

non soumis à l'OACI-IATA.

## Wash buffer 1 w/o iso-propanol

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

**15.1 réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**15.2 évaluation de la sécurité chimique**

des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### abréviations et acronymes

| abr.     | description des abréviations utilisées                                                                                                                            |
|----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ADN      | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures                                               |
| ADR      | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route                                                                         |
| CLP      | Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges |
| DGR      | Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)                                                           |
| IATA     | Association Internationale du Transport Aérien                                                                                                                    |
| IATA/DGR | Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)               |
| IMDG     | International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)                                                            |
| MARPOL   | La convention internationale concernant la pollution de la mer (abrev. de "Marine Pollutant")                                                                     |
| OACI     | Organisation de l'Aviation Civile Internationale                                                                                                                  |
| PBT      | Persistant, Bioaccumulable et Toxique                                                                                                                             |
| REACH    | Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)           |
| RID      | Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses                                                                          |
| SGH      | "Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies                                         |
| vPvB     | Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)                                                                                 |

#### principales références bibliographiques et sources de données

Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2015/830/UE.

transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

#### procédure de classification

propriétés physiques et chimiques: la classification est fondée sur un mélange testé.

dangers pour la santé, dangers pour l'environnement: la classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

#### clause de non-responsabilité

ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.

**wash buffer 2 wo isopropanol**

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1 identificateur de produit**

marque commerciale

**wash buffer 2 wo isopropanol**

numéro d'enregistrement (REACH)

non pertinent (mélange)

**1.2 utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

utilisations identifiées pertinentes

réservé à la recherche, non destiné à des procédures diagnostiques ou thérapeutiques.

**1.3 renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Diagenode SA  
LIEGE SCIENCE PARK Rue du Bois Saint-Jean, 3  
4102 Seraing  
Belgique

téléphone: +32 4 364 20 50  
e-mail: info@diagenode.com

**1.4 numéro d'appel d'urgence**

service d'information d'urgence

+32 4 364 20 50  
ce numéro de téléphone est uniquement disponible  
aux heures de bureau suivantes: lun. au ven. 09:00 à  
17:00 h

| centre antipoison |                                                      |             |
|-------------------|------------------------------------------------------|-------------|
| pays              | nom                                                  | téléphone   |
| Belgique          | Belgisch antigif centrum<br>Centre antipoisons Belge | 070 245 245 |

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1 classification de la substance ou du mélange**

classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)  
ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

**2.2 éléments d'étiquetage**

étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)  
non requis

**2.3 autres dangers**

résultats des évaluations PBT et vPvB  
ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

## wash buffer 2 wo isopropanol

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1 substances

non pertinent (mélange)

#### 3.2 mélanges

description du mélange

Ce mélange ne contient aucun produit potentiellement dangereux.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 description des premiers secours

notes générales

ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. éloigner la victime de la zone de danger. tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. en cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. en cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

après inhalation

en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. fournir de l'air frais.

après contact cutané

laver abondamment à l'eau et au savon.

après contact oculaire

enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

après ingestion

rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

#### 4.2 principaux symptômes et effets, aigus et différés

jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

#### 4.3 indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 moyens d'extinction

moyens d'extinction appropriés

l'eau pulvérisée, mousse résistant aux alcools, poudre BC, dioxyde de carbone (CO2)

moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau à pleine puissance

#### 5.2 dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

#### 5.3 conseils aux pompiers

en cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.



## wash buffer 2 wo isopropanol

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1 précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

pour les non-secouristes

mettre les personnes à l'abri.

pour les secouristes

porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

#### **6.2 précautions pour la protection de l'environnement**

éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. retenir et éliminer l'eau de lavage contaminée.

#### **6.3 méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

conseils concernant le confinement d'un déversement

couverture des égouts

conseils concernant le nettoyage d'un déversement

essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison). recueillir le produit répandu: sciure de bois, kieselguhr (diatomite), sable, liant universel

méthodes de confinement

utilisation des matériaux adsorbants.

toute autre information concernant les déversements et les dispersions

placer dans un récipient approprié pour l'élimination. aérer la zone touchée.

#### **6.4 référence à d'autres rubriques**

équipement de protection individuel: voir rubrique 8. matières incompatibles: voir rubrique 10. considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### **7.1 précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

recommandations

- mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

utilisation d'une ventilation locale et générale. utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

lavez les mains après chaque utilisation. ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

#### **7.2 conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

maîtriser les effets

protéger contre l'exposition externe tel(s) que

gel

#### **7.3 utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

voir rubrique 16 pour une vue d'ensemble générale.

## wash buffer 2 wo isopropanol

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 paramètres de contrôle

cette information n'est pas disponible.

#### 8.2 contrôles de l'exposition

contrôles techniques appropriés

ventilation générale.

mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

protection des yeux/du visage

porter un appareil de protection des yeux/du visage.

protection de la peau

- protection des mains

porter des gants appropriés. un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. en cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

- mesures de protection diverse

faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. se laver les mains soigneusement après manipulation.

protection respiratoire

lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

##### aspect

|               |          |
|---------------|----------|
| état physique | liquide  |
| couleur       | incolore |
| odeur         | inodore  |

##### autres paramètres de sécurité

|                                                       |                         |
|-------------------------------------------------------|-------------------------|
| (valeur de) pH                                        | non déterminé           |
| point de fusion/point de congélation                  | non déterminé           |
| point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | non déterminé           |
| point d'éclair                                        | non déterminé           |
| taux d'évaporation                                    | non déterminé           |
| inflammabilité (solide, gaz)                          | non pertinent, (fluide) |

## wash buffer 2 wo isopropanol

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

|                       |                                                              |
|-----------------------|--------------------------------------------------------------|
| limites d'explosivité | non déterminé                                                |
| pression de vapeur    | non déterminé                                                |
| densité               | non déterminé                                                |
| densité de vapeur     | cette information n'est pas disponible                       |
| densité relative      | des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles |

### solubilité(s)

|                         |                              |
|-------------------------|------------------------------|
| - solubilité dans l'eau | en toute proportion miscible |
|-------------------------|------------------------------|

### coefficient de partage

|                                   |                                        |
|-----------------------------------|----------------------------------------|
| - n-octanol/eau (log KOW)         | cette information n'est pas disponible |
| température d'auto-inflammabilité | non déterminé                          |
| viscosité                         | non déterminé                          |
| propriétés explosives             | aucune                                 |
| propriétés comburantes            | aucune                                 |

## 9.2

|                            |                                           |
|----------------------------|-------------------------------------------|
| <b>autres informations</b> | il n'y a aucune information additionnelle |
|----------------------------|-------------------------------------------|

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 réactivité

concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles".

### 10.2 stabilité chimique

le matériau est stable dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation, en ce qui concerne la température et la pression.

### 10.3 possibilité de réactions dangereuses

pas de réactions dangereuses connues.

### 10.4 conditions à éviter

il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être évitée.

### 10.5 matières incompatibles

il n'y a aucune information additionnelle.

### 10.6 produits de décomposition dangereux

les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

## wash buffer 2 wo isopropanol

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### **11.1 informations sur les effets toxicologiques**

il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

procédure de classification

la classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

#### **classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)**

ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

toxicité aiguë

n'est pas classé comme toxicité aiguë.

corrosion/irritation cutanée

n'est pas classé comme corrosif ou irritant pour la peau.

lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

n'est pas classé comme causant des lésions graves aux yeux ou comme irritant pour les yeux.

sensibilisation respiratoire ou cutanée

n'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

mutagénicité sur cellules germinales

n'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

cancérogénicité

n'est pas classé comme cancérogène.

toxicité pour la reproduction

n'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

n'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

n'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

danger en cas d'aspiration

n'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### **12.1 toxicité**

n'est pas classé comme dangereux pour le milieu aquatique.

#### **12.2 persistance et dégradabilité**

des données ne sont pas disponibles.

#### **12.3 potentiel de bioaccumulation**

des données ne sont pas disponibles.

#### **12.4 mobilité dans le sol**

des données ne sont pas disponibles.

#### **12.5 résultats des évaluations PBT et vPvB**

des données ne sont pas disponibles.

## wash buffer 2 wo isopropanol

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### 12.6 autres effets néfastes

des données ne sont pas disponibles.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 méthodes de traitement des déchets

informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

ne pas jeter les résidus à l'égout. éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

traitement des déchets des conteneurs/emballages

des emballages complètement vides peuvent être recyclés. manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

#### remarques

veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- |             |                                                                                               |                                                                                                       |
|-------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>14.1</b> | <b>numéro ONU</b>                                                                             | non soumis aux règlements sur le transport                                                            |
| <b>14.2</b> | <b>désignation officielle de transport de l'ONU</b>                                           | non pertinent                                                                                         |
| <b>14.3</b> | <b>classe(s) de danger pour le transport</b>                                                  | aucune                                                                                                |
| <b>14.4</b> | <b>groupe d'emballage</b>                                                                     | n'est pas affecté à un groupe d'emballage                                                             |
| <b>14.5</b> | <b>dangers pour l'environnement</b>                                                           | pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses |
| <b>14.6</b> | <b>précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>                                  | il n'y a aucune information additionnelle.                                                            |
| <b>14.7</b> | <b>transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC</b> | le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.                                                   |

### Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

#### **transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN)**

non soumis à l'ADR, au RID et à l'ADN.

#### **Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)**

non soumis à l'IMDG.

#### **organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR)**

non soumis à l'OACI-IATA.

## wash buffer 2 wo isopropanol

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

**15.1 réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**15.2 évaluation de la sécurité chimique**

des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### abréviations et acronymes

| abr.     | description des abréviations utilisées                                                                                                                            |
|----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ADN      | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures                                               |
| ADR      | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route                                                                         |
| CLP      | Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges |
| DGR      | Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)                                                           |
| IATA     | Association Internationale du Transport Aérien                                                                                                                    |
| IATA/DGR | Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)               |
| IMDG     | International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)                                                            |
| MARPOL   | La convention internationale concernant la pollution de la mer (abrev. de "Marine Pollutant")                                                                     |
| OACI     | Organisation de l'Aviation Civile Internationale                                                                                                                  |
| PBT      | Persistant, Bioaccumulable et Toxique                                                                                                                             |
| REACH    | Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)           |
| RID      | Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses                                                                          |
| SGH      | "Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies                                         |
| vPvB     | Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)                                                                                 |

#### principales références bibliographiques et sources de données

Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2015/830/UE.

transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

#### procédure de classification

propriétés physiques et chimiques: la classification est fondée sur un mélange testé.

dangers pour la santé, dangers pour l'environnement: la classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

#### clause de non-responsabilité

ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.

## Buffer C

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 identificateur de produit

marque commerciale

**Buffer C**

numéro d'enregistrement (REACH)

non pertinent (mélange)

#### 1.2 utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

utilisations identifiées pertinentes

réservé à la recherche, non destiné à des procédures diagnostiques ou thérapeutiques.

#### 1.3 renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Diagenode SA  
LIEGE SCIENCE PARK Rue du Bois Saint-Jean, 3  
4102 Seraing  
Belgique

téléphone: +32 4 364 20 50  
e-mail: info@diagenode.com

#### 1.4 numéro d'appel d'urgence

service d'information d'urgence

+32 4 364 20 50  
ce numéro de téléphone est uniquement disponible  
aux heures de bureau suivantes: lun. au ven. 09:00 à  
17:00 h

| centre antipoison |                                                      |             |
|-------------------|------------------------------------------------------|-------------|
| pays              | nom                                                  | téléphone   |
| Belgique          | Belgisch antigif centrum<br>Centre antipoisons Belge | 070 245 245 |

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 classification de la substance ou du mélange

classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)  
ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

#### 2.2 éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)  
non requis

#### 2.3 autres dangers

résultats des évaluations PBT et vPvB  
ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

## Buffer C

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1 substances

non pertinent (mélange)

#### 3.2 mélanges

description du mélange

Ce mélange ne contient aucun produit potentiellement dangereux.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 description des premiers secours

notes générales

ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. éloigner la victime de la zone de danger. tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. en cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. en cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

après inhalation

en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. fournir de l'air frais.

après contact cutané

laver abondamment à l'eau et au savon.

après contact oculaire

enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

après ingestion

rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

#### 4.2 principaux symptômes et effets, aigus et différés

jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

#### 4.3 indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 moyens d'extinction

moyens d'extinction appropriés

l'eau pulvérisée, mousse résistant aux alcools, poudre BC, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau à pleine puissance

#### 5.2 dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

#### 5.3 conseils aux pompiers

en cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.



## Buffer C

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

pour les non-secouristes

mettre les personnes à l'abri.

pour les secouristes

porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

#### 6.2 précautions pour la protection de l'environnement

éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. retenir et éliminer l'eau de lavage contaminée.

#### 6.3 méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

conseils concernant le confinement d'un déversement

couverture des égouts

conseils concernant le nettoyage d'un déversement

essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison). recueillir le produit répandu: sciure de bois, kieselguhr (diatomite), sable, liant universel

méthodes de confinement

utilisation des matériaux adsorbants.

toute autre information concernant les déversements et les dispersions

placer dans un récipient approprié pour l'élimination. aérer la zone touchée.

#### 6.4 référence à d'autres rubriques

équipement de protection individuel: voir rubrique 8. matières incompatibles: voir rubrique 10. considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 précautions à prendre pour une manipulation sans danger

recommandations

- mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

utilisation d'une ventilation locale et générale. utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

lavez les mains après chaque utilisation. ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

#### 7.2 conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

maîtriser les effets

protéger contre l'exposition externe tel(s) que

gel

#### 7.3 utilisation(s) finale(s) particulière(s)

voir rubrique 16 pour une vue d'ensemble générale.

## Buffer C

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 paramètres de contrôle

cette information n'est pas disponible.

#### 8.2 contrôles de l'exposition

contrôles techniques appropriés

ventilation générale.

mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

protection des yeux/du visage

porter un appareil de protection des yeux/du visage.

protection de la peau

- protection des mains

porter des gants appropriés. un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. en cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

- mesures de protection diverse

faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. se laver les mains soigneusement après manipulation.

protection respiratoire

lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

##### aspect

|               |                 |
|---------------|-----------------|
| état physique | liquide         |
| couleur       | diverses        |
| odeur         | caractéristique |

##### autres paramètres de sécurité

|                                                       |                         |
|-------------------------------------------------------|-------------------------|
| (valeur de) pH                                        | non déterminé           |
| point de fusion/point de congélation                  | non déterminé           |
| point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | non déterminé           |
| point d'éclair                                        | non déterminé           |
| taux d'évaporation                                    | non déterminé           |
| inflammabilité (solide, gaz)                          | non pertinent, (fluide) |

## Buffer C

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

|                       |                                                              |
|-----------------------|--------------------------------------------------------------|
| limites d'explosivité | non déterminé                                                |
| pression de vapeur    | non déterminé                                                |
| densité               | non déterminé                                                |
| densité de vapeur     | cette information n'est pas disponible                       |
| densité relative      | des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles |

solubilité(s)

|                         |                              |
|-------------------------|------------------------------|
| - solubilité dans l'eau | en toute proportion miscible |
|-------------------------|------------------------------|

coefficient de partage

|                                   |                                        |
|-----------------------------------|----------------------------------------|
| - n-octanol/eau (log KOW)         | cette information n'est pas disponible |
| température d'auto-inflammabilité | non déterminé                          |
| viscosité                         | non déterminé                          |
| propriétés explosives             | aucune                                 |
| propriétés comburantes            | aucune                                 |

|            |                            |                                           |
|------------|----------------------------|-------------------------------------------|
| <b>9.2</b> | <b>autres informations</b> | il n'y a aucune information additionnelle |
|------------|----------------------------|-------------------------------------------|

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 réactivité

concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles".

#### 10.2 stabilité chimique

le matériau est stable dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation, en ce qui concerne la température et la pression.

#### 10.3 possibilité de réactions dangereuses

pas de réactions dangereuses connues.

#### 10.4 conditions à éviter

il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être évitée.

#### 10.5 matières incompatibles

il n'y a aucune information additionnelle.

#### 10.6 produits de décomposition dangereux

les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

## Buffer C

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 informations sur les effets toxicologiques

il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

procédure de classification

la classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

#### **classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)**

ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

toxicité aiguë

n'est pas classé comme toxicité aiguë.

corrosion/irritation cutanée

n'est pas classé comme corrosif ou irritant pour la peau.

lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

n'est pas classé comme causant des lésions graves aux yeux ou comme irritant pour les yeux.

sensibilisation respiratoire ou cutanée

n'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

mutagénicité sur cellules germinales

n'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

cancérogénicité

n'est pas classé comme cancérogène.

toxicité pour la reproduction

n'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

n'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

n'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

danger en cas d'aspiration

n'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 toxicité

n'est pas classé comme dangereux pour le milieu aquatique.

#### 12.2 persistance et dégradabilité

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.3 potentiel de bioaccumulation

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.4 mobilité dans le sol

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.5 résultats des évaluations PBT et vPvB

des données ne sont pas disponibles.

## Buffer C

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### 12.6 autres effets néfastes

des données ne sont pas disponibles.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 méthodes de traitement des déchets

informations pertinentes pour le traitement des déchets  
recyclage ou récupération d'autres matières inorganiques.

informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

ne pas jeter les résidus à l'égout. éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

traitement des déchets des conteneurs/emballages

des emballages complètement vides peuvent être recyclés. manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

#### remarques

veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- |             |                                                                                               |                                                                                                       |
|-------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>14.1</b> | <b>numéro ONU</b>                                                                             | non soumis aux règlements sur le transport                                                            |
| <b>14.2</b> | <b>désignation officielle de transport de l'ONU</b>                                           | non pertinent                                                                                         |
| <b>14.3</b> | <b>classe(s) de danger pour le transport</b>                                                  | aucune                                                                                                |
| <b>14.4</b> | <b>groupe d'emballage</b>                                                                     | n'est pas affecté à un groupe d'emballage                                                             |
| <b>14.5</b> | <b>dangers pour l'environnement</b>                                                           | pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses |
| <b>14.6</b> | <b>précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>                                  | il n'y a aucune information additionnelle.                                                            |
| <b>14.7</b> | <b>transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC</b> | le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.                                                   |

### Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

#### **transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN)**

non soumis à l'ADR, au RID et à l'ADN.

#### **Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)**

non soumis à l'IMDG.

#### **organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR)**

non soumis à l'OACI-IATA.

## Buffer C

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

**15.1 réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**15.2 évaluation de la sécurité chimique**

des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### abréviations et acronymes

| abr.     | description des abréviations utilisées                                                                                                                            |
|----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ADN      | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures                                               |
| ADR      | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route                                                                         |
| CLP      | Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges |
| DGR      | Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)                                                           |
| IATA     | Association Internationale du Transport Aérien                                                                                                                    |
| IATA/DGR | Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)               |
| IMDG     | International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)                                                            |
| MARPOL   | La convention internationale concernant la pollution de la mer (abrev. de "Marine Pollutant")                                                                     |
| OACI     | Organisation de l'Aviation Civile Internationale                                                                                                                  |
| PBT      | Persistant, Bioaccumulable et Toxique                                                                                                                             |
| REACH    | Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)           |
| RID      | Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses                                                                          |
| SGH      | "Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies                                         |
| vPvB     | Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)                                                                                 |

#### principales références bibliographiques et sources de données

Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2015/830/UE.

transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

#### procédure de classification

propriétés physiques et chimiques: la classification est fondée sur un mélange testé.

dangers pour la santé, dangers pour l'environnement: la classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

#### clause de non-responsabilité

ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.

## IPure beads

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 identificateur de produit

marque commerciale

**IPure beads**

numéro d'enregistrement (REACH)

non pertinent (mélange)

#### 1.2 utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

utilisations identifiées pertinentes

réservé à la recherche, non destiné à des procédures diagnostiques ou thérapeutiques.

#### 1.3 renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Diagenode SA  
LIEGE SCIENCE PARK Rue du Bois Saint-Jean, 3  
4102 Seraing  
Belgique

téléphone: +32 4 364 20 50  
e-mail: info@diagenode.com

#### 1.4 numéro d'appel d'urgence

service d'information d'urgence

+32 4 364 20 50  
ce numéro de téléphone est uniquement disponible  
aux heures de bureau suivantes: lun. au ven. 09:00 à  
17:00 h

| centre antipoison |                                                      |             |
|-------------------|------------------------------------------------------|-------------|
| pays              | nom                                                  | téléphone   |
| Belgique          | Belgisch antigif centrum<br>Centre antipoisons Belge | 070 245 245 |

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 classification de la substance ou du mélange

classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)  
ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

#### 2.2 éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)  
non requis

#### 2.3 autres dangers

résultats des évaluations PBT et vPvB  
ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

## IPure beads

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1 substances

non pertinent (mélange)

#### 3.2 mélanges

description du mélange

Ce mélange ne contient aucun produit potentiellement dangereux.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 description des premiers secours

notes générales

ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. éloigner la victime de la zone de danger. tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. en cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. en cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

après inhalation

en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. fournir de l'air frais.

après contact cutané

laver abondamment à l'eau et au savon.

après contact oculaire

enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

après ingestion

rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

#### 4.2 principaux symptômes et effets, aigus et différés

jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

#### 4.3 indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 moyens d'extinction

moyens d'extinction appropriés

l'eau pulvérisée, poudre BC, dioxyde de carbone (CO2)

moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau à pleine puissance

#### 5.2 dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

#### 5.3 conseils aux pompiers

en cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.



## IPure beads

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

pour les non-secouristes

mettre les personnes à l'abri.

pour les secouristes

porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

#### 6.2 précautions pour la protection de l'environnement

éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. retenir et éliminer l'eau de lavage contaminée.

#### 6.3 méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

conseils concernant le confinement d'un déversement

couverture des égouts

conseils concernant le nettoyage d'un déversement

essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison). recueillir le produit répandu: sciure de bois, kieselguhr (diatomite), sable, liant universel

méthodes de confinement

utilisation des matériaux adsorbants.

toute autre information concernant les déversements et les dispersions

placer dans un récipient approprié pour l'élimination. aérer la zone touchée.

#### 6.4 référence à d'autres rubriques

équipement de protection individuel: voir rubrique 8. matières incompatibles: voir rubrique 10. considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 précautions à prendre pour une manipulation sans danger

recommandations

- mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

utilisation d'une ventilation locale et générale. utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

lavez les mains après chaque utilisation. ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

#### 7.2 conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

maîtriser les effets

protéger contre l'exposition externe tel(s) que

gel

#### 7.3 utilisation(s) finale(s) particulière(s)

voir rubrique 16 pour une vue d'ensemble générale.

## IPure beads

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 paramètres de contrôle

cette information n'est pas disponible.

#### 8.2 contrôles de l'exposition

contrôles techniques appropriés

ventilation générale.

mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

protection des yeux/du visage

porter un appareil de protection des yeux/du visage.

protection de la peau

- protection des mains

porter des gants appropriés. un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. en cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

- mesures de protection diverse

faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. se laver les mains soigneusement après manipulation.

protection respiratoire

lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

##### aspect

|               |                      |
|---------------|----------------------|
| état physique | liquide (suspension) |
| couleur       | noir                 |
| odeur         | inodore              |

##### autres paramètres de sécurité

|                                                       |                         |
|-------------------------------------------------------|-------------------------|
| (valeur de) pH                                        | non déterminé           |
| point de fusion/point de congélation                  | non déterminé           |
| point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | 2.861 °C à 1.013 hPa    |
| point d'éclair                                        | non déterminé           |
| taux d'évaporation                                    | non déterminé           |
| inflammabilité (solide, gaz)                          | non pertinent, (fluide) |

## IPure beads

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

|                       |                                                              |
|-----------------------|--------------------------------------------------------------|
| limites d'explosivité | non déterminé                                                |
| pression de vapeur    | non déterminé                                                |
| densité               | non déterminé                                                |
| densité de vapeur     | cette information n'est pas disponible                       |
| densité relative      | des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles |
| solubilité(s)         | non déterminé                                                |

coefficient de partage

|                                   |                                                                       |
|-----------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|
| - n-octanol/eau (log KOW)         | cette information n'est pas disponible                                |
| température d'auto-inflammabilité | 350 °C (température d'inflammation spontanée des liquides et des gaz) |
| viscosité                         | non déterminé                                                         |
| propriétés explosives             | aucune                                                                |
| propriétés comburantes            | aucune                                                                |

### 9.2 autres informations

|                                       |                                                                         |
|---------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|
| classe de température (UE selon ATEX) | T2 (température de surface maximale admissible sur l'équipement: 300°C) |
|---------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 réactivité

concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles".

### 10.2 stabilité chimique

le matériau est stable dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation, en ce qui concerne la température et la pression.

### 10.3 possibilité de réactions dangereuses

pas de réactions dangereuses connues.

### 10.4 conditions à éviter

il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être évitée.

### 10.5 matières incompatibles

il n'y a aucune information additionnelle.

### 10.6 produits de décomposition dangereux

les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

## IPure beads

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### **11.1 informations sur les effets toxicologiques**

il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

procédure de classification

la classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

#### **classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)**

ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

toxicité aiguë

n'est pas classé comme toxicité aiguë.

corrosion/irritation cutanée

n'est pas classé comme corrosif ou irritant pour la peau.

lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

n'est pas classé comme causant des lésions graves aux yeux ou comme irritant pour les yeux.

sensibilisation respiratoire ou cutanée

n'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

mutagénicité sur cellules germinales

n'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

cancérogénicité

n'est pas classé comme cancérogène.

toxicité pour la reproduction

n'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

n'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

n'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

danger en cas d'aspiration

n'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### **12.1 toxicité**

n'est pas classé comme dangereux pour le milieu aquatique.

#### **12.2 persistance et dégradabilité**

des données ne sont pas disponibles.

#### **12.3 potentiel de bioaccumulation**

des données ne sont pas disponibles.

#### **12.4 mobilité dans le sol**

des données ne sont pas disponibles.

#### **12.5 résultats des évaluations PBT et vPvB**

des données ne sont pas disponibles.

## IPure beads

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### 12.6 autres effets néfastes

des données ne sont pas disponibles.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 méthodes de traitement des déchets

informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

ne pas jeter les résidus à l'égout. éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

traitement des déchets des conteneurs/emballages

des emballages complètement vides peuvent être recyclés. manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

#### remarques

veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- |             |                                                                                               |                                                                                                       |
|-------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>14.1</b> | <b>numéro ONU</b>                                                                             | non soumis aux règlements sur le transport                                                            |
| <b>14.2</b> | <b>désignation officielle de transport de l'ONU</b>                                           | non pertinent                                                                                         |
| <b>14.3</b> | <b>classe(s) de danger pour le transport</b>                                                  | aucune                                                                                                |
| <b>14.4</b> | <b>groupe d'emballage</b>                                                                     | n'est pas affecté à un groupe d'emballage                                                             |
| <b>14.5</b> | <b>dangers pour l'environnement</b>                                                           | pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses |
| <b>14.6</b> | <b>précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>                                  | il n'y a aucune information additionnelle.                                                            |
| <b>14.7</b> | <b>transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC</b> | le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.                                                   |

### Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

#### **transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN)**

non soumis à l'ADR, au RID et à l'ADN.

#### **Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)**

non soumis à l'IMDG.

#### **organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR)**

non soumis à l'OACI-IATA.

## IPure beads

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.2 évaluation de la sécurité chimique

des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### abréviations et acronymes

| abr.     | description des abréviations utilisées                                                                                                                            |
|----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ADN      | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures                                               |
| ADR      | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route                                                                         |
| CLP      | Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges |
| DGR      | Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)                                                           |
| IATA     | Association Internationale du Transport Aérien                                                                                                                    |
| IATA/DGR | Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)               |
| IMDG     | International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)                                                            |
| MARPOL   | La convention internationale concernant la pollution de la mer (abrev. de "Marine Pollutant")                                                                     |
| OACI     | Organisation de l'Aviation Civile Internationale                                                                                                                  |
| PBT      | Persistant, Bioaccumulable et Toxique                                                                                                                             |
| REACH    | Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)           |
| RID      | Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses                                                                          |
| SGH      | "Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies                                         |
| vPvB     | Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)                                                                                 |

#### principales références bibliographiques et sources de données

Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2015/830/UE.

transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

#### procédure de classification

propriétés physiques et chimiques: la classification est fondée sur un mélange testé.

dangers pour la santé, dangers pour l'environnement: la classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

#### clause de non-responsabilité

ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.

## Elution Buffer iE1

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 identificateur de produit

marque commerciale

**Elution Buffer iE1**

numéro d'enregistrement (REACH)

non pertinent (mélange)

#### 1.2 utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

utilisations identifiées pertinentes

réservé à la recherche, non destiné à des procédures diagnostiques ou thérapeutiques.

#### 1.3 renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Diagenode SA  
LIEGE SCIENCE PARK Rue du Bois Saint-Jean, 3  
4102 Seraing  
Belgique

téléphone: +32 4 364 20 50  
e-mail: info@diagenode.com

#### 1.4 numéro d'appel d'urgence

service d'information d'urgence

+32 4 364 20 50

ce numéro de téléphone est uniquement disponible aux heures de bureau suivantes: lun. au ven. 09:00 à 17:00 h

| centre antipoison |                                                      |             |
|-------------------|------------------------------------------------------|-------------|
| pays              | nom                                                  | téléphone   |
| Belgique          | Belgisch antigif centrum<br>Centre antipoisons Belge | 070 245 245 |

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 classification de la substance ou du mélange

classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

#### 2.2 éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

- mention d'avertissement non requis

- pictogrammes non requis

- informations additionnelles sur les dangers  
EUH210 fiche de données de sécurité disponible sur demande.

#### 2.3 autres dangers

il n'y a aucune information additionnelle.

résultats des évaluations PBT et vPvB

ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

## Elution Buffer iE1

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1 substances

non pertinent (mélange)

#### 3.2 mélanges

description du mélange

| nom de la substance     | identificateur                                                                                 | %m  | classification selon SGH                                                                                                                                       | pictogrammes                                                                                                                                                                                                                                                |
|-------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Sodium dodecyl sulphate | No CAS<br>151-21-3<br><br>No CE<br>205-788-1<br><br>No d'enreg. REACH<br>01-2119489461-32-xxxx | ≤ 2 | Flam. Sol. 2 / H228<br>Acute Tox. 4 / H302<br>Acute Tox. 4 / H332<br>Skin Irrit. 2 / H315<br>Eye Dam. 1 / H318<br>STOT SE 3 / H335<br>Aquatic Chronic 3 / H412 |    |

pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 description des premiers secours

notes générales

ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. éloigner la victime de la zone de danger. tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. en cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. en cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

après inhalation

en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. fournir de l'air frais.

après contact cutané

laver abondamment à l'eau et au savon.

après contact oculaire

enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

après ingestion

rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

#### 4.2 principaux symptômes et effets, aigus et différés

jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

#### 4.3 indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 moyens d'extinction

moyens d'extinction appropriés

l'eau pulvérisée, poudre BC, dioxyde de carbone (CO2)

moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau à pleine puissance



## Elution Buffer iE1

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### 5.2 dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

### 5.3 conseils aux pompiers

en cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

pour les non-secouristes  
mettre les personnes à l'abri.

pour les secouristes  
porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

### 6.2 précautions pour la protection de l'environnement

éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé.

### 6.3 méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

conseils concernant le confinement d'un déversement  
couverture des égouts

conseils concernant le nettoyage d'un déversement  
essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison). recueillir le produit répandu: sciure de bois, kieselguhr (diatomite), sable, liant universel

méthodes de confinement  
utilisation des matériaux adsorbants.

toute autre information concernant les déversements et les dispersions  
placer dans un récipient approprié pour l'élimination. aérer la zone touchée.

### 6.4 référence à d'autres rubriques

équipement de protection individuel: voir rubrique 8. matières incompatibles: voir rubrique 10. considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 précautions à prendre pour une manipulation sans danger

recommandations

- mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières  
utilisation d'une ventilation locale et générale. utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

lavez les mains après chaque utilisation. ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

### 7.2 conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

maîtriser les effets

protéger contre l'exposition externe tel(s) que  
gel

## Elution Buffer iE1

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### 7.3 utilisation(s) finale(s) particulière(s)

voir rubrique 16 pour une vue d'ensemble générale.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 paramètres de contrôle

cette information n'est pas disponible.

| DNEL pertinents des composants du mélange |          |       |                        |                                           |                          |                                |
|-------------------------------------------|----------|-------|------------------------|-------------------------------------------|--------------------------|--------------------------------|
| nom de la substance                       | No CAS   | effet | seuil d'exposition     | objectif de protection, voie d'exposition | utilisé dans             | durée d'exposition             |
| Sodium dodecyl sulphate                   | 151-21-3 | DNEL  | 285 mg/m <sup>3</sup>  | homme, par inhalation                     | travailleur (industriel) | chronique - effets systémiques |
| Sodium dodecyl sulphate                   | 151-21-3 | DNEL  | 4.060 mg/kg de pc/jour | homme, cutané                             | travailleur (industriel) | chronique - effets systémiques |

| PNEC pertinents des composants du mélange |          |       |                    |                       |                                                 |                         |
|-------------------------------------------|----------|-------|--------------------|-----------------------|-------------------------------------------------|-------------------------|
| nom de la substance                       | No CAS   | effet | seuil d'exposition | organisme             | milieu de l'environnement                       | durée d'exposition      |
| Sodium dodecyl sulphate                   | 151-21-3 | PNEC  | 0,176 mg/l         | organismes aquatiques | eau douce                                       | court terme (cas isolé) |
| Sodium dodecyl sulphate                   | 151-21-3 | PNEC  | 0,018 mg/l         | organismes aquatiques | eau de mer                                      | court terme (cas isolé) |
| Sodium dodecyl sulphate                   | 151-21-3 | PNEC  | 1,35 mg/l          | organismes aquatiques | installation de traitement des eaux usées (STP) | court terme (cas isolé) |
| Sodium dodecyl sulphate                   | 151-21-3 | PNEC  | 6,97 mg/kg         | organismes aquatiques | sédiments d'eau douce                           | court terme (cas isolé) |
| Sodium dodecyl sulphate                   | 151-21-3 | PNEC  | 0,697 mg/kg        | organismes aquatiques | sédiments marins                                | court terme (cas isolé) |
| Sodium dodecyl sulphate                   | 151-21-3 | PNEC  | 1,29 mg/kg         | organismes terrestres | sol                                             | court terme (cas isolé) |

### 8.2 contrôles de l'exposition

contrôles techniques appropriés

ventilation générale.

mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

protection des yeux/du visage

porter un appareil de protection des yeux/du visage.

protection de la peau

- protection des mains

porter des gants appropriés. un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. en cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

- mesures de protection diverse

faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. se laver les mains soigneusement après manipulation.

## Elution Buffer iE1

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

protection respiratoire

lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

##### aspect

|               |          |
|---------------|----------|
| état physique | liquide  |
| couleur       | incolore |
| odeur         | inodore  |

##### autres paramètres de sécurité

|                                                       |                                                              |
|-------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|
| (valeur de) pH                                        | non déterminé                                                |
| point de fusion/point de congélation                  | non déterminé                                                |
| point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | non déterminé                                                |
| point d'éclair                                        | non déterminé                                                |
| taux d'évaporation                                    | non déterminé                                                |
| inflammabilité (solide, gaz)                          | non pertinent, (fluide)                                      |
| limites d'explosivité                                 | non déterminé                                                |
| pression de vapeur                                    | non déterminé                                                |
| densité                                               | non déterminé                                                |
| densité de vapeur                                     | cette information n'est pas disponible                       |
| densité relative                                      | des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles |
| solubilité(s)                                         | non déterminé                                                |

##### coefficient de partage

|                                   |                                        |
|-----------------------------------|----------------------------------------|
| - n-octanol/eau (log KOW)         | cette information n'est pas disponible |
| température d'auto-inflammabilité | non déterminé                          |
| viscosité                         | non déterminé                          |
| propriétés explosives             | aucune                                 |
| propriétés comburantes            | aucune                                 |

## Elution Buffer iE1

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

|     |                            |                                           |
|-----|----------------------------|-------------------------------------------|
| 9.2 | <b>autres informations</b> | il n'y a aucune information additionnelle |
|-----|----------------------------|-------------------------------------------|

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 réactivité

concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles".

#### 10.2 stabilité chimique

le matériau est stable dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation, en ce qui concerne la température et la pression.

#### 10.3 possibilité de réactions dangereuses

pas de réactions dangereuses connues.

#### 10.4 conditions à éviter

il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être évitée.

#### 10.5 matières incompatibles

il n'y a aucune information additionnelle.

#### 10.6 produits de décomposition dangereux

les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 informations sur les effets toxicologiques

il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

procédure de classification

la classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

#### **classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)**

ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

toxicité aiguë

n'est pas classé comme toxicité aiguë.

corrosion/irritation cutanée

n'est pas classé comme corrosif ou irritant pour la peau.

lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

n'est pas classé comme causant des lésions graves aux yeux ou comme irritant pour les yeux.

sensibilisation respiratoire ou cutanée

n'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

mutagénicité sur cellules germinales

n'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

cancérogénicité

n'est pas classé comme cancérogène.

toxicité pour la reproduction

n'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

n'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

## Elution Buffer iE1

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée  
n'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

danger en cas d'aspiration  
n'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 toxicité

n'est pas classé comme dangereux pour le milieu aquatique.

#### 12.2 persistance et dégradabilité

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.3 potentiel de bioaccumulation

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.4 mobilité dans le sol

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.5 résultats des évaluations PBT et vPvB

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.6 autres effets néfastes

des données ne sont pas disponibles.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 méthodes de traitement des déchets

informations pertinentes pour le traitement des déchets

recyclage ou récupération d'autres matières inorganiques.

informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

ne pas jeter les résidus à l'égout. éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

traitement des déchets des conteneurs/emballages

des emballages complètement vides peuvent être recyclés. manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

#### remarques

veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 numéro ONU

non soumis aux règlements sur le transport

#### 14.2 désignation officielle de transport de l'ONU

non pertinent

#### 14.3 classe(s) de danger pour le transport

aucune

#### 14.4 groupe d'emballage

n'est pas affecté à un groupe d'emballage

#### 14.5 dangers pour l'environnement

pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses

## Elution Buffer iE1

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

### 14.6 précautions particulières à prendre par l'utilisateur

il n'y a aucune information additionnelle.

### 14.7 transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.

### Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

#### **transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN)**

non soumis à l'ADR, au RID et à l'ADN.

#### **Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)**

non soumis à l'IMDG.

#### **organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR)**

non soumis à l'OACI-IATA.

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

### 15.1 réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

### 15.2 évaluation de la sécurité chimique

des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

### **abréviations et acronymes**

| abr.            | description des abréviations utilisées                                                                                                                            |
|-----------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Acute Tox.      | Toxicité aiguë                                                                                                                                                    |
| ADN             | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures                                               |
| ADR             | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route                                                                         |
| Aquatic Chronic | Dangereux pour le milieu aquatique - danger chronique                                                                                                             |
| CAS             | Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique)     |
| CLP             | Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges |
| DGR             | Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)                                                           |
| DNEL            | Derived No-Effect Level (dose dérivée sans effet)                                                                                                                 |
| EINECS          | European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)                              |
| ELINCS          | European List of Notified Chemical Substances (liste européenne des substances chimiques notifiées)                                                               |
| Eye Dam.        | Causant des lésions oculaires graves                                                                                                                              |
| Eye Irrit.      | Irritant oculaire                                                                                                                                                 |
| Flam. Sol.      | Matière solide inflammable                                                                                                                                        |
| IATA            | Association Internationale du Transport Aérien                                                                                                                    |
| IATA/DGR        | Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)               |

## Elution Buffer iE1

numéro de la version: GHS 1.0

date d'établissement: 23.12.2019

| abr.        | description des abréviations utilisées                                                                                                                  |
|-------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| IMDG        | International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)                                                  |
| MARPOL      | La convention internationale concernant la pollution de la mer (abrev. de "Marine Pollutant")                                                           |
| NLP         | No-Longer Polymer (ne figure plus sur la liste des polymères)                                                                                           |
| No CE       | L'inventaire CE (EINECS, ELINCS et NLP) est la source pour le numéro CE comme identifiant des substances dans l'Union européenne                        |
| No index    | Le numéro index est le code d'identification attribué à la substance à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008                            |
| OACI        | Organisation de l'Aviation Civile Internationale                                                                                                        |
| PBT         | Persistant, Bioaccumulable et Toxique                                                                                                                   |
| PNEC        | Predicted No-Effect Concentration (concentration prédite sans effet)                                                                                    |
| REACH       | Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques) |
| RID         | Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses                                                                |
| SGH         | "Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies                               |
| Skin Corr.  | Corrosif pour la peau                                                                                                                                   |
| Skin Irrit. | Irritant pour la peau                                                                                                                                   |
| STOT SE     | Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique                                                                                    |
| vPvB        | Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)                                                                       |

### principales références bibliographiques et sources de données

Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2015/830/UE.

transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

### procédure de classification

propriétés physiques et chimiques: la classification est fondée sur un mélange testé.

dangers pour la santé, dangers pour l'environnement: la classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

### liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans le chapitre 2 et 3)

| code | texte                                                                            |
|------|----------------------------------------------------------------------------------|
| H228 | Matière solide inflammable.                                                      |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion.                                                        |
| H315 | Provoque une irritation cutanée.                                                 |
| H318 | Provoque de graves lésions des yeux.                                             |
| H332 | Nocif par inhalation.                                                            |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires.                                            |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

### clause de non-responsabilité

ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.

## 5x ChIP Buffer iC1

numéro de la version: GHS 2.0  
remplace la version de: 23.01.2020 (GHS 1)

révision: 23.01.2020

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 identificateur de produit

marque commerciale **5x ChIP Buffer iC1**  
numéro d'enregistrement (REACH) non pertinent (mélange)

#### 1.2 utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

utilisations identifiées pertinentes réservé à la recherche, non destiné à des procédures diagnostiques ou thérapeutiques.

#### 1.3 renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Diagenode SA  
LIEGE SCIENCE PARK Rue du Bois Saint-Jean, 3  
4102 Seraing  
Belgique

téléphone: +32 4 364 20 50  
e-mail: info@diagenode.com

#### 1.4 numéro d'appel d'urgence

service d'information d'urgence +32 4 364 20 50  
ce numéro de téléphone est uniquement disponible  
aux heures de bureau suivantes: lun. au ven. 09:00 à  
17:00 h

| centre antipoison |                                                      |             |
|-------------------|------------------------------------------------------|-------------|
| pays              | nom                                                  | téléphone   |
| Belgique          | Belgisch antigif centrum<br>Centre antipoisons Belge | 070 245 245 |

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 classification de la substance ou du mélange

classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

| rubrique | classe de danger                                      | catégorie | classe et catégorie de danger | mention de danger |
|----------|-------------------------------------------------------|-----------|-------------------------------|-------------------|
| 3.3      | lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux      | 1         | Eye Dam. 1                    | H318              |
| 4.1C     | dangereux pour le milieu aquatique - danger chronique | 2         | Aquatic Chronic 2             | H411              |

pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

les principaux effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement  
un déversement et l'eau d'extinction peuvent causer une pollution des cours d'eau.

#### 2.2 éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

- mention danger  
d'avertissement



## 5x ChIP Buffer iC1

numéro de la version: GHS 2.0  
remplace la version de: 23.01.2020 (GHS 1)

révision: 23.01.2020

### - pictogrammes

GHS05, GHS09



### - mentions de danger

H318 provoque de graves lésions des yeux.  
H411 toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### - conseils de prudence

P273 éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310 appeler immédiatement un CENTRE ANTIDOTAGE/un médecin.  
P391 recueillir le produit répandu.  
P501 éliminer le contenu/récipient dans des installations de combustion industrielles.

- composants dangereux pour l'étiquetage Triton X-100

## 2.3 autres dangers

résultats des évaluations PBT et vPvB

ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 substances

non pertinent (mélange)

### 3.2 mélanges

description du mélange

| nom de la substance | identificateur                                | %m   | classification selon SGH                                                                                               | pictogrammes |
|---------------------|-----------------------------------------------|------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Triton X-100        | No CAS<br>9002-93-1<br><br>No CE<br>618-344-0 | ≤ 10 | Acute Tox. 4 / H302<br>Skin Irrit. 2 / H315<br>Eye Dam. 1 / H318<br>Aquatic Acute 1 / H400<br>Aquatic Chronic 1 / H410 |              |

pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 description des premiers secours

notes générales

ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. éloigner la victime de la zone de danger. tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. en cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. en cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

après inhalation

en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. fournir de l'air frais.

après contact cutané

laver abondamment à l'eau et au savon.

## 5x ChIP Buffer iC1

numéro de la version: GHS 2.0  
remplace la version de: 23.01.2020 (GHS 1)

révision: 23.01.2020

après contact oculaire

enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

après ingestion

rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

### 4.2 principaux symptômes et effets, aigus et différés

jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

### 4.3 indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 moyens d'extinction

moyens d'extinction appropriés

l'eau pulvérisée, poudre BC, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau à pleine puissance

### 5.2 dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

produits de combustion dangereux

oxydes azotés (NO<sub>x</sub>), monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

### 5.3 conseils aux pompiers

en cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

pour les non-secouristes

mettre les personnes à l'abri.

pour les secouristes

porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

### 6.2 précautions pour la protection de l'environnement

éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé. en cas de déversement dans un cours d'eau ou égout, en informer l'autorité responsable.

### 6.3 méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

conseils concernant le confinement d'un déversement

couverture des égouts

conseils concernant le nettoyage d'un déversement

essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison). recueillir le produit répandu: sciure de bois, kieselguhr (diatomite), sable, liant universel

méthodes de confinement

utilisation des matériaux adsorbants.

## 5x ChIP Buffer iC1

numéro de la version: GHS 2.0  
remplace la version de: 23.01.2020 (GHS 1)

révision: 23.01.2020

toute autre information concernant les déversements et les dispersions

placer dans un récipient approprié pour l'élimination. aérer la zone touchée.

### 6.4 référence à d'autres rubriques

produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. équipement de protection individuel: voir rubrique 8. matières incompatibles: voir rubrique 10. considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 précautions à prendre pour une manipulation sans danger

recommandations

- mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

utilisation d'une ventilation locale et générale. utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

lavez les mains après chaque utilisation. ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

### 7.2 conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

maîtriser les effets

protéger contre l'exposition externe tel(s) que

gel

- compatibilités en matière de conditionnement

seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par ex. selon ADR).

### 7.3 utilisation(s) finale(s) particulière(s)

voir rubrique 16 pour une vue d'ensemble générale.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 paramètres de contrôle

cette information n'est pas disponible.

### 8.2 contrôles de l'exposition

contrôles techniques appropriés

ventilation générale.

mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

protection des yeux/du visage

porter un appareil de protection des yeux/du visage.

protection de la peau

- protection des mains

porter des gants appropriés. un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. en cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

## 5x ChIP Buffer iC1

numéro de la version: GHS 2.0  
remplace la version de: 23.01.2020 (GHS 1)

révision: 23.01.2020

### - mesures de protection diverse

faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. se laver les mains soigneusement après manipulation.

### protection respiratoire

lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

### contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### aspect

|               |          |
|---------------|----------|
| état physique | liquide  |
| couleur       | incolore |
| odeur         | inodore  |

#### autres paramètres de sécurité

|                                                       |                                                              |
|-------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|
| (valeur de) pH                                        | non déterminé                                                |
| point de fusion/point de congélation                  | non déterminé                                                |
| point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | non déterminé                                                |
| point d'éclair                                        | non déterminé                                                |
| taux d'évaporation                                    | non déterminé                                                |
| inflammabilité (solide, gaz)                          | non pertinent, (fluide)                                      |
| limites d'explosivité                                 | non déterminé                                                |
| pression de vapeur                                    | non déterminé                                                |
| densité                                               | non déterminé                                                |
| densité de vapeur                                     | cette information n'est pas disponible                       |
| densité relative                                      | des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles |
| solubilité(s)                                         | non déterminé                                                |

#### coefficient de partage

|                           |                                        |
|---------------------------|----------------------------------------|
| - n-octanol/eau (log KOW) | cette information n'est pas disponible |
|---------------------------|----------------------------------------|

## 5x ChIP Buffer iC1

numéro de la version: GHS 2.0  
remplace la version de: 23.01.2020 (GHS 1)

révision: 23.01.2020

|            |                                   |                                           |
|------------|-----------------------------------|-------------------------------------------|
|            | température d'auto-inflammabilité | non déterminé                             |
|            | viscosité                         | non déterminé                             |
|            | propriétés explosives             | aucune                                    |
|            | propriétés comburantes            | aucune                                    |
| <b>9.2</b> | <b>autres informations</b>        | il n'y a aucune information additionnelle |

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 réactivité

concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles".

#### 10.2 stabilité chimique

voir en bas "Conditions à éviter".

#### 10.3 possibilité de réactions dangereuses

pas de réactions dangereuses connues.

#### 10.4 conditions à éviter

il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être évitée.

#### 10.5 matières incompatibles

comburants

#### 10.6 produits de décomposition dangereux

les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 informations sur les effets toxicologiques

il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

procédure de classification

la classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

#### classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)

toxicité aiguë

n'est pas classé comme toxicité aiguë.

corrosion/irritation cutanée

n'est pas classé comme corrosif ou irritant pour la peau.

lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

provoque de graves lésions des yeux.

sensibilisation respiratoire ou cutanée

n'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

mutagénicité sur cellules germinales

n'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

## 5x ChIP Buffer iC1

numéro de la version: GHS 2.0  
remplace la version de: 23.01.2020 (GHS 1)

révision: 23.01.2020

cancérogénicité

n'est pas classé comme cancérogène.

toxicité pour la reproduction

n'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

n'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

n'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

danger en cas d'aspiration

n'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 toxicité

toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 12.2 persistance et dégradabilité

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.3 potentiel de bioaccumulation

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.4 mobilité dans le sol

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.5 résultats des évaluations PBT et vPvB

des données ne sont pas disponibles.

#### 12.6 autres effets néfastes

des données ne sont pas disponibles.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 méthodes de traitement des déchets

informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

ne pas jeter les résidus à l'égout. éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

traitement des déchets des conteneurs/emballages

il s'agit de déchets dangereux; seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par exemple selon ADR). des emballages complètement vides peuvent être recyclés. manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

#### remarques

veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

## 5x ChIP Buffer iC1

numéro de la version: GHS 2.0  
remplace la version de: 23.01.2020 (GHS 1)

révision: 23.01.2020

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

|             |                                                                                                                                  |                                                                        |
|-------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|
| <b>14.1</b> | <b>numéro ONU</b>                                                                                                                | 3082                                                                   |
| <b>14.2</b> | <b>désignation officielle de transport de l'ONU</b>                                                                              | MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. |
|             | nom technique (composants dangereux)                                                                                             | Triton X-100                                                           |
| <b>14.3</b> | <b>classe(s) de danger pour le transport</b>                                                                                     |                                                                        |
|             | classe                                                                                                                           | 9 (danger pour l'environnement)                                        |
| <b>14.4</b> | <b>groupe d'emballage</b>                                                                                                        | III (matière faiblement dangereuse)                                    |
| <b>14.5</b> | <b>dangers pour l'environnement</b>                                                                                              | dangereux pour le milieu aquatique                                     |
|             | matières dangereuses pour l'environnement (environnement aquatique)                                                              | Triton X-100                                                           |
| <b>14.6</b> | <b>précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>                                                                     |                                                                        |
|             | les dispositions concernant les marchandises dangereuses (ADR) devront être aussi respectées à l'intérieur de ses installations. |                                                                        |
| <b>14.7</b> | <b>transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC</b>                                    |                                                                        |
|             | le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.                                                                              |                                                                        |

### Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

#### transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN)

|                                                                                                                                                                         |                                                                        |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|
| numéro ONU                                                                                                                                                              | 3082                                                                   |
| désignation officielle                                                                                                                                                  | MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. |
| classe                                                                                                                                                                  | 9                                                                      |
| code de classification                                                                                                                                                  | M6                                                                     |
| groupe d'emballage                                                                                                                                                      | III                                                                    |
| étiquette(s) de danger                                                                                                                                                  | 9, poisson et arbre                                                    |
|   |                                                                        |
| dangers pour l'environnement                                                                                                                                            | OUI (dangereux pour le milieu aquatique)                               |
| dispositions spéciales (DS)                                                                                                                                             | 274, 335, 375, 601                                                     |
| quantités exceptées (EQ)                                                                                                                                                | E1                                                                     |
| quantités limitées (LQ)                                                                                                                                                 | 5 L                                                                    |
| catégorie de transport (CT)                                                                                                                                             | 3                                                                      |
| code de restriction en tunnels (CRT)                                                                                                                                    | -                                                                      |
| numéro d'identification du danger                                                                                                                                       | 90                                                                     |

## 5x ChIP Buffer iC1

numéro de la version: GHS 2.0  
remplace la version de: 23.01.2020 (GHS 1)

révision: 23.01.2020

### Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)

|                        |                                                                        |
|------------------------|------------------------------------------------------------------------|
| numéro ONU             | 3082                                                                   |
| désignation officielle | MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. |
| classe                 | 9                                                                      |
| polluant marin         | OUI (dangereux pour le milieu aquatique)                               |
| groupe d'emballage     | III                                                                    |
| étiquette(s) de danger | 9, poisson et arbre                                                    |



|                                           |               |
|-------------------------------------------|---------------|
| dispositions spéciales (DS)               | 274, 335, 969 |
| quantités exceptées (EQ)                  | E1            |
| quantités limitées (LQ)                   | 5 L           |
| EmS                                       | F-A, S-F      |
| catégorie de rangement (stowage category) | A             |

### organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR)

|                              |                                                                        |
|------------------------------|------------------------------------------------------------------------|
| numéro ONU                   | 3082                                                                   |
| désignation officielle       | Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. |
| classe                       | 9                                                                      |
| dangers pour l'environnement | OUI (dangereux pour le milieu aquatique)                               |
| groupe d'emballage           | III                                                                    |
| étiquette(s) de danger       | 9, poisson et arbre                                                    |



|                             |                 |
|-----------------------------|-----------------|
| dispositions spéciales (DS) | A97, A158, A197 |
| quantités exceptées (EQ)    | E1              |
| quantités limitées (LQ)     | 30 kg           |

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.2 évaluation de la sécurité chimique

des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.



## 5x ChIP Buffer iC1

numéro de la version: GHS 2.0  
remplace la version de: 23.01.2020 (GHS 1)

révision: 23.01.2020

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### indication des modifications (fiche révisée de données de sécurité)

| rubrique | inscription ancienne (texte/valeur) | inscription courante (texte/valeur) | pertinente pour la sécurité |
|----------|-------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------|
| 1.1      | code(s) de produit(s):<br>C01019015 |                                     | oui                         |

#### abréviations et acronymes

| abr.            | description des abréviations utilisées                                                                                                                            |
|-----------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Acute Tox.      | Toxicité aiguë                                                                                                                                                    |
| ADN             | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures                                               |
| ADR             | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route                                                                         |
| Aquatic Acute   | Dangereux pour le milieu aquatique - danger aigu                                                                                                                  |
| Aquatic Chronic | Dangereux pour le milieu aquatique - danger chronique                                                                                                             |
| CAS             | Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique)     |
| CLP             | Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges |
| DGR             | Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)                                                           |
| EINECS          | European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)                              |
| ELINCS          | European List of Notified Chemical Substances (liste européenne des substances chimiques notifiées)                                                               |
| EmS             | Emergency Schedule (plan d'urgence)                                                                                                                               |
| Eye Dam.        | Causant des lésions oculaires graves                                                                                                                              |
| Eye Irrit.      | Irritant oculaire                                                                                                                                                 |
| IATA            | Association Internationale du Transport Aérien                                                                                                                    |
| IATA/DGR        | Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)               |
| IMDG            | International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)                                                            |
| MARPOL          | La convention internationale concernant la pollution de la mer (abrev. de "Marine Pollutant")                                                                     |
| NLP             | No-Longer Polymer (ne figure plus sur la liste des polymères)                                                                                                     |
| No CE           | L'inventaire CE (EINECS, ELINCS et NLP) est la source pour le numéro CE comme identifiant des substances dans l'Union européenne                                  |
| No index        | Le numéro index est le code d'identification attribué à la substance à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008                                      |
| OACI            | Organisation de l'Aviation Civile Internationale                                                                                                                  |
| PBT             | Persistant, Bioaccumulable et Toxique                                                                                                                             |
| REACH           | Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)           |
| RID             | Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses                                                                          |

## 5x ChIP Buffer iC1

numéro de la version: GHS 2.0  
remplace la version de: 23.01.2020 (GHS 1)

révision: 23.01.2020

| abr.        | description des abréviations utilisées                                                                                    |
|-------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| SGH         | "Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies |
| Skin Corr.  | Corrosif pour la peau                                                                                                     |
| Skin Irrit. | Irritant pour la peau                                                                                                     |
| vPvB        | Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)                                         |

### principales références bibliographiques et sources de données

Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2015/830/UE.

transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

### procédure de classification

propriétés physiques et chimiques: la classification est fondée sur un mélange testé.

dangers pour la santé, dangers pour l'environnement: la classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

### liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans le chapitre 2 et 3)

| code | texte                                                                                   |
|------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| H302 | Nocif en cas d'ingestion.                                                               |
| H315 | Provoque une irritation cutanée.                                                        |
| H318 | Provoque de graves lésions des yeux.                                                    |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques.                                            |
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.      |

### clause de non-responsabilité

ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.